



RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2022

**RECHERCHE 2 : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES ET
NOUVEAUX ENJEUX TERRITORIAUX**

RAPPORT SCIENTIFIQUE



Université de
Liège - Lepur



Université Libre de
Bruxelles - IGEAT



Université Catholique de
Louvain - CREAT

Responsables scientifiques

Pour le Lepur-ULiège : Bruno BIANCHET et Henry-Jean GATHON

Chercheurs

Pour le Lepur-ULiège : Réginald FETTWEIS, Hubert MALDAGUE & Fabian MASSART

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE – CAHIER DES CHARGES ET CONTENU DU RAPPORT	4
1.1	PROBLEMATIQUE.....	4
1.2	MISSION DETAILLEE.....	5
1.2.1	VOLET 1 – BENCHMARK BONNES PRATIQUES « TIERS-LIEUX »	5
1.2.2	VOLET 2 – DEFINITION DU CONTENU DU VADE-MECUM	5
1.3	PLANNING	6
1.4	CONTENU DU PRESENT RAPPORT	6
2.	VOLET 1 : « BENCHMARK »	7
2.1	METHODOLOGIE	7
2.2	EXAMEN DE VADE-MECUM EXISTANTS	7
2.3	EXAMEN DE TIERS-LIEUX A VOCATION ECONOMIQUE	11
2.3.1	PROJETS RETENUS	12
2.3.2	GRILLE D'ANALYSE	13
2.3.3	FICHES BONNES PRATIQUES	13
3.	VOLET 2 : « VADE-MECUM ».....	27
4.	VOLET 3 : MISE EN LIGNE DES RESSOURCES SUR LES TIERS-LIEUX ..	28
5.	VOLET 4 : NOTE DE RECHERCHE	31
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	32
	ANNEXE N°1 – VADE-MECUM.....	34
	ANNEXE N°2 – NOTE DE RECHERCHE	96

1. PREAMBULE – CAHIER DES CHARGES ET CONTENU DU RAPPORT

1.1 PROBLEMATIQUE

À travers cette recherche, la CPDT vise à contribuer à la mise en œuvre de différents objectifs du Gouvernement wallon :

1. Des objectifs du Gouvernement wallon, exprimés dans la DPR 2019 – 2024 :
 - o L'engagement à une transition économique et industrielle (DPR 2019 – 2024, p.5),
 - o Le soutien à une stratégie de spécialisation intelligente (DPR 2019 – 2024, p.5 et UE 2014, Smart spécialisation),
 - o Le soutien à l'économie circulaire (DPR 2019 – 2024, p.24 à 28) et à la transition numérique (DPR 2019 – 2024, p.44),
 - o La localisation d'activités économiques dans les centres urbains et ruraux (DPR 2019 – 2024, p.10),
 - o Sa volonté d'amplifier l'attractivité des villes (DPR 2019 – 2024, p.108),
 - o Et, bien évidemment, la création d'emplois considérée comme « une clé de voute du redéploiement wallon » (DPR 2019 – 2024, p.3).
2. La mise en œuvre de la stratégie S3 et de la consolidation des hubs créatifs wallons à travers le cahier des charges des néo-hubs, amenés à jouer le rôle de « tête de réseau ».
3. Différents projets formulés dans le Plan de relance du Gouvernement wallon d'octobre 2021 et plus particulièrement :
 - Projet 163 : Économie collaborative et de la fonctionnalité,
 - Projet 169 : Favoriser le réemploi et le recyclage,
 - Projet 229 : Soutenir la création d'espaces de co-working.

De manière générale, le renouveau du tissu économique de ce début du XXI^{ème} siècle s'appuie sur de multiples dynamiques et évolutions technologiques et sociales. Celles-ci se nomment, notamment, développements numériques et industrie 4.0, créativité et empowerment, circuits courts et recyclage, économie présentielle ... Ces tendances concernent des acteurs et profils multiples et s'expriment sur différents contextes et échelles territoriaux, du global au local, mais s'inscrivent davantage dans des processus de développement endogène. Elles sont d'ores et déjà intégrées aux stratégies wallonnes, notamment à travers le Plan de relance du Gouvernement wallon et le programme opérationnel pour la nouvelle programmation FEDER.

Toutefois, ces dynamiques impliquent de nouveaux besoins et impacts territoriaux. C'est précisément cette question des « incidences et implications » territoriales qui a été étudiée dans la présente recherche. Du point de vue « matériel », on peut, d'ores et déjà, évoquer une diversification des lieux, une mutation des formes bâties concernées et des usages, de nouvelles opportunités pour les territoires tant urbains que ruraux. Au niveau de l'« immatériel », cela se traduit par le nécessaire renforcement des proximités entre l'ensemble des acteurs du développement économique au sein des territoires wallons. Stigmatisé par la crise sanitaire, le besoin en interactions s'est considérablement accru, ainsi que celui d'interfaces et de réseaux, non seulement virtuels, mais également matériels et interpersonnels, intrinsèques à la métropolisation.

En parallèle, fin 2019, la nouvelle Commission européenne a annoncé son Green Deal, véritable feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable. De son côté, la Wallonie a publié sa « Stratégie de Spécialisation Intelligente » (S3), initiée par la Commission Européenne et basée sur la valorisation de ses propres avantages concurrentiels.

L'objectif général de cette recherche fut de s'interroger, d'une part, sur comment le territoire peut-il favoriser le développement de ces nouvelles dynamiques et, d'autre part, comment celles-ci peuvent contribuer au développement local et à la structuration des territoires wallons.

Si, lors de la première année, la recherche s'est focalisée sur l'étude des trois dynamiques, la deuxième fut essentiellement consacrée à l'examen de leur insertion territoriale et, par extension, aux nouveaux lieux dédiés à l'activité économique, en lien avec les spécificités des trois dynamiques.

Des enseignements acquis par la recherche R2 au cours des deux premières années, nous épinglons plus particulièrement :

- La diversité des concepts et formules qui peuvent se retrouver sous le terme générique de « plateformes d'innovation territoriale » ;
- L'émergence de nouvelles dynamiques économiques, promues dans d'autres pays ou régions, susceptibles de contribuer à la dynamisation des territoires et de participer à la mixité fonctionnelle des centralités à travers le redéploiement d'activités économiques au sein des espaces urbanisés ;
- L'intérêt croissant des acteurs locaux, tant privés que publics, pour ces dynamiques souvent définies sous le vocable de « tiers-lieux » ;
- Le soutien à ces « tiers-lieux » mis en place dans certains pays dans une perspective de requalification et de dynamisation des espaces urbanisés ;
- La nécessité de décloisonner les gouvernances économique et territoriale.

Dès lors, cette recherche a été finalisée par la réalisation d'un **vade-mecum sur la mise en œuvre de plateformes d'innovation territoriale**, sachant que nous avons décidé de privilégier le vocable de « tiers-lieux à vocation économique ».

1.2 MISSION DÉTAILLÉE

1.2.1 Volet 1 – Benchmark bonnes pratiques « tiers-lieux »

Les deux premières années de recherche ont déjà permis d'accumuler une information importante sur les plateformes d'innovation territoriale, mais celle-ci concerne essentiellement les mécanismes de soutien à ce type de réalisation, au travers principalement de l'appui aux trois dynamiques économiques émergentes. En complément, nous procéderons à un benchmark de « bonnes pratiques » en matière de développement de « tiers-lieux à vocation économique ».

1.2.2 Volet 2 – Définition du contenu du vade-mecum

Véritable « guide pratique », le vade-mecum a été composé à partir des dimensions suivantes :

- La définition des concepts,
- Les conditions de réussite à la suite de retours d'expériences,
- Les modalités de mise en œuvre,
- Les acteurs concernés,
- Des exemples de bonnes pratiques,
- Des références et ressources dans le domaine des plateformes d'innovation territoriale et des tiers-lieux à vocation économique,
- ...

Le vade-mecum complet est proposé en annexe du présent rapport scientifique.

La pertinence d'un vade-mecum dépend autant de son contenu que de sa présentation, voire de l'approche méthodologique. Une réflexion spécifique a été menée afin d'aboutir à une proposition optimale.

Le vade-mecum est complété par une mise « en ligne » de l'information utilisée, accessible via Internet, ce qui permettra de constituer un véritable « centre de ressources » sur la thématique des tiers-lieux.

1.3 PLANNING

Conformément à la décision prise lors du Comité de pilotage de la CPDT du 04 octobre 2021, les deux premiers mois de l'année 2022 ont été consacrés à la finalisation des travaux de 2021 ; ceux-ci ayant été prolongés à la suite de la mobilisation d'une partie de l'équipe sur l'Expertise relative à l'actualisation de l'analyse contextuelle du SDT fin 2021.

La durée effective de la mission est de 10 mois, mais celle-ci s'inscrit dans la poursuite directe de la recherche R2 entamée en 2020 et poursuivie en 2021.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
V1 — Benchmark										
V2 — Contenu vade-mecum										
V2 — Réalisation vade-mecum										
V4 — Note de recherche										
V3 — Ressource internet										
Rapport										

Tableau 1 : Planning de la recherche (sur 10 mois)

1.4 CONTENU DU PRESENT RAPPORT

Le volet 1 reprend une brève note méthodologie relative à l'analyse de vade-mecum ainsi que la méthodologie du benchmark avec les exemples retenus et une fiche de synthèse qui figure dans le vade-mecum.

Le volet 2 renvoie vers l'annexe comprenant **la proposition de vade-mecum**, dans sa version quasi-définitive (sous réserve d'une relecture finale).

Le volet 3 présente **l'information mise « en ligne »** en complément du vade-mecum,

Le volet 4 renvoie vers **la note de recherche**.

Les annexes comprennent d'une part le vade-mecum, d'autre part, la note de recherche annoncée et rédigée sur base du matériel du volet 1 de l'année 2021 de la recherche, consacré aux concepts territoriaux (tiers-lieux, fab lab, espace de coworking, plateforme d'innovation...).

2. VOLET 1 : « BENCHMARK »

2.1 METHODOLOGIE

L'équipe de recherche a réalisé une analyse comparative consacrée aux tiers-lieux à vocation économique. Cette démarche a eu pour but d'orienter les décisions relatives à la rédaction du vade-mecum en termes de structures, de contenu et de forme ainsi que d'illustrer, à l'aide d'une série de cas concrets, les bonnes pratiques à suivre en la matière.

Ce benchmark a donc été réalisé en deux étapes. La première étape est une analyse de documents « type vade-mecum », fournissant des éléments inspirants pour le rendu du guide à délivrer en fin de recherche. La seconde étape porte sur des projets et réalisations de tiers-lieux analysés de manière à illustrer le guide avec une multitude de bonnes pratiques quant au montage et au fonctionnement de ceux-ci.

2.2 EXAMEN DE VADE-MECUM EXISTANTS

Ce chapitre passe en revue quelques exemples de vade-mecums dédiés aux tiers-lieux ou à d'autres sujets liés au développement territorial. Il permet de s'inspirer de quelques bonnes pratiques et références, aussi bien sur la forme que sur le fond, pour la réalisation du vade-mecum dédié à la Wallonie.

Cet examen fut mené à l'aide d'une grille d'analyse ce qui a permis une approche systématique, synthétisée par le tableau ci-après.

Tableau 2 : Benchmark « vade-mecums »

	Comment créer un tiers-lieu rural ? Public cible : pas clairement défini, en-dehors du caractère rural des acteurs Territoire visé : l'espace français rural Auteur(s) : Familles Rurales, associé à la Coopérative Tiers-Lieux, avec le soutien de la République française, l'association Réseau rural français et le Fonds européen agricole pour le développement rural Date de publication : 2020 Objectifs : extraire les bonnes pratiques d'une série d'expérimentations et de projets-pilotes de tiers-lieux accompagnés et les synthétiser pour le public intéressé/les acteurs souhaitant créer un tiers-lieu. Le texte prend une place assez importante. Certains passages sont en gras pour mettre en exergue des éléments importants. On note toutefois de nombreux éléments graphiques.
---	--

Accessible notamment ici : https://www.avise.org/ressources/comment-cree-un-tiers-lieu-rural	Une partie du guide est structurée en étapes de montage de projet, présentant un fil de démarche pour mettre en place un tiers-lieu (en milieu rural). Le document s'accompagne d'exemples concrets inspirants, ainsi que de conseils délivrés par différents intervenants. Il présente aussi des liens vers de nombreuses ressources en ligne.
--	---

 Peut être téléchargé via la page suivante : https://etic.co/accompagnement-creation-tiers-lieu/telecharger-guide-cree-tiers-lieu/	Le guide pour créer son tiers-lieu professionnel et responsable Public cible : collectifs et collectivités divers Territoire visé : pas clairement défini, mais supposé France. Auteur : ETIC – Foncièrement responsable, structure pionnière dans le développement de tiers-lieux en France, en collaboration avec la Métropole du Grand Lyon, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la Banque des Territoires. Date de publication : non précisée Objectifs : Mettre en commun avec le public les expertises et les outils tirés des expériences menées par ETIC, en vue d'aider les collectifs et collectivités intéressés par un tiers-lieu à démarrer leur projet de manière autonome. Ce « livre blanc » est assez court (10 pages) et très graphique. Les éléments graphiques sont en effet nombreux, tandis que le texte est aéré. À l'instar d'autres références, ce document présente une démarche, un fil conducteur pour la création d'un tiers-lieu. Étant fortement orienté sur le lieu (dimension immobilière), il s'attarde sur les prérequis nécessaires à la réussite du projet (groupe de travail, analyse du contexte territorial, identification des organisation, identification des besoins et des moyens, analyse des données, montage socio-économique et immobilier). Il s'attarde ainsi et aussi sur la gouvernance, la localisation, le public visé, les usages entrevus... Le document partage également une série d'éléments relatant l'expérience d'ETIC dans l'accompagnement de projets de tiers-lieux.
--	---



Accessible notamment ici :
https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/vademecum_promouvoir_lintermodalite_au_quotidien__0.pdf

Promouvoir l'intermodalité au quotidien – les pôles d'échange en Wallonie

Public cible : principalement les pouvoirs (supra)locaux

Territoire visé : Wallonie

Auteur : Conférence Permanente du Développement Territorial, sur demande du Service Public de Wallonie

Date de publication : 2019

Objectifs : Accompagner les acteurs concernés par la mobilité dans la réalisation de projets de pôles d'échange (ou plateformes multimodales), soit des lieux d'interconnexion entre réseaux de transport public, bien intégrés dans leur environnement et proposant une série de service à destination des utilisateurs.

Ce vade-mecum est structuré en plusieurs dimensions et sous lesquelles envisager la conception d'un projet de pôle d'échanges : une première concerne le montage et la gestion de projets, une seconde concerne les déplacements et l'intermodalité, une troisième s'intéresse à l'insertion territoriale et à l'espace public, une quatrième sur les fonctions, services et équipements.

Chaque dimension se subdivise en quelques concepts théoriques, une série de questions à se poser permettant d'appréhender le contexte et l'état des lieux de la localisation du projet, et se termine ensuite par une série de recommandations.

Le vade-mecum est illustré de nombreuses photos et infographies, et présente aussi une série de fiches de bonnes pratiques tirées d'exemples de pôles d'échange wallons, mais aussi étrangers.

 Accessible notamment ici : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/vademecum-de-lanct-148	Vade-mecum de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires Public cible : les acteurs du développement territorial, l'ensemble des partenaires de l'État, les administrations centrales et déconcentrées, les établissements publics... Territoire visé : les entités territoriales françaises Auteur : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dépendante de l'État français Date de publication : 2021 Objectifs : présenter au public cible un mode d'emploi de l'ANCT selon trois entrées : par les acteurs, par l'offre de services, par les projets accompagnés. Ce vade-mecum assez court présente toutefois une forte dimension graphique. Un diagramme en fin de document synthétise le mode d'accompagnement d'un projet par l'ANCT.
---	--

 Accessible notamment ici : https://keanet.eu/wp-content/uploads/2019/09/SMARTGUIDE-FINAL-PDF.pdf	The smart guide to creative spill-overs Public cible : Les autorités locales (urbaines) Territoire visé : les villes de l'Union européenne Auteur : URBACT Date de publication : 2015 Objectifs : exposer le rôle de l'art, de la culture et de l'industrie créative dans l'innovation et, par extension, dans le développement économique et social. Fournir des lignes directrices pour supporter et maximiser le potentiel d'innovation de la culture et des industries créatives. Dès le début, le vade-mecum expose ses points-clés : - Clarifier le concept de retombées créatives - Montrer comment elles contribuent à l'innovation
---	--

	- Mettre en exergue le rôle des villes dans la génération de cette innovation - Considérer les outils et atouts pour des stratégies dédiées - Fournir un guide étape par étape pour les implémenter. Le vade-mecum est plutôt textuel, avec toutefois une mise en exergue des titres et des éléments importants en gras et/ou en couleur. Il comporte quelques éléments graphiques, dont la vocation est l'illustration ou la synthèse des propos. Des encadrés reprennent une série d'exemples concrets. Quelques tableaux sont aussi présentés dans un esprit de synthèse.
--	---

2.3 EXAMEN DE TIERS-LIEUX A VOCATION ECONOMIQUE

Le concept de tiers-lieux étant devenu un terme générique, il est décliné sous différentes formes et recouvrent différentes réalités selon les régions, pays et types d'acteurs. Outre quelques projets wallons, l'équipe de recherche s'est intéressée à des réalisations au sein des territoires voisins de la Wallonie, à savoir :

- la Flandre ;
- la Région de Bruxelles-Capitale ;
- la France ;
- le Royaume-Uni ;
- la Suisse.

Un focus est toutefois mis sur la France, dont le gouvernement a fait des tiers-lieux l'un des piliers de son plan de dynamisation des territoires. Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a mis en œuvre une politique publique nationale d'appui aux tiers-lieux afin de renforcer leur développement et leur structuration (Castex, 2021).

D'autres territoires ont quant à eux été écartés, tels que les Pays-Bas ou encore l'Allemagne, en raison soit du faible nombre d'initiatives identifiées, soit d'une divergence de philosophie et de fonctionnement par rapport aux enseignements obtenus de la revue de la littérature en la matière. Les contextes nationaux, notamment socio-économiques et culturels, semblent en effet en partie expliquer le développement ou non de tiers-lieux au-delà de quelques initiatives seulement. Ainsi, la philosophie du « Derde Werkplek » hollandais ne semble pas correspondre avec l'objet de notre recherche, le rapprochant plutôt du « simple » centre de coworking.

Enfin, un dernier groupe de territoire accueillant pourtant des tiers-lieux a également été écarté en raison de son éloignement trop important pour rendre transposable le modèle au territoire wallon. C'est ainsi le cas des territoires scandinaves et anglo-saxons.

2.3.1 Projets retenus

Seize tiers-lieux ont été sélectionnés pour l'analyse comparative. Vu qu'il existe autant de façons de faire que d'initiatives, ils ont été choisis pour leur exemplarité et de façon à couvrir la diversité des modèles en vigueur et des contextes territoriaux.

a. France

1. L'escalier à Saint-Léonard-de-Noblat
2. Tropisme à Montpellier
3. Electrolab à Nanterre
4. La Marchinerie à Amiens
5. Le plateau fertile à Roubaix
6. Le WIP à Colombelles
7. Bliida à Metz
8. Darwin à Bordeaux

b. Belgique

1. La Vallée à Bruxelles
2. Le Coworking à Fernelmont
3. Le Monty à Genappe
4. Composite à Charleroi
5. Le comptoir des ressources créatives à Liège

c. Autres

1. Ormeau Baths à Belfast
2. L'espace à Genève
3. Hackuarium à Lausanne



Figure 1 : Tiers-lieux sélectionnés pour l'analyse comparative

2.3.2 Grille d'analyse

Afin de porter un regard sur les processus de création des tiers-lieux sélectionnés et de faciliter leur analyse, une grille a été développée. Celle-ci se veut transversale et est conçue pour décrypter la mise en œuvre et le fonctionnement de ces tiers-lieux en 6 phases. Chacune est ponctuée de questions afin de couvrir les principes fondamentaux qui gravitent autour de la création collective d'un tiers-lieu, de l'amorçage de l'initiative à l'ancrage local en passant par la création du lieu. Les résultats sont compilés au sein du Tableau 3 à la page suivante.

1. Amorçage de l'initiative
 - Communauté initiale ?
 - Où ?
 - Quel portage ?
 - Statut juridique ?
 - Source de financement ?
 - Rôles des acteurs publics ?
2. Création du lieu
 - Dans quel lieu ?
 - Quels équipements ?
3. Gestion de l'espace
 - Pour qui ?
 - Thématique du lieu
 - Quel type de tiers-lieux ?
 - Formules ?
4. Animation de la communauté
 - Posture du concierge ?
5. Ancrage local du réseau
 - Participation à la vie locale ?
 - Coopération entre espace ?

2.3.3 Fiches bonnes pratiques

Neuf tiers-lieux inspirants font l'objet de fiche bonnes pratiques qui reprennent les caractéristiques issues de la grille d'analyse ainsi que les enseignements à en tirer.

Tableau 3 : Compilation des résultats de la grille d'analyse

0. Projet	1. Amorçage de l'initiative	2. Création du lieu	3. Gestion de l'espace	4. Animation de la communauté	5. Ancrage local du réseau
L'escalier	Lieu initié par Vincent Robert, porteur de projet expérimenté, soucieux de redynamiser le territoire rural autour de Saint-Léonard-de-Noblat.	Réhabilitation d'un immeuble du 18 ^{ème} siècle au cœur de la cité médiévale.	Espace de coworking avec des formules à l'heure, à la journée, au mois ou à l'année	Le tiers-lieu fédère divers usagers, habitants, travailleurs ou autres, autour d'un même projet : faire de ce lieu le leur.	Le Foyer Rural (centre social), la Communauté de Communes de Noblat et l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard ont participé à la fondation du projet.
Tropisme	Projet porté par la coopérative illusion & macadam et né d'un désir collectif de rapprocher économie sociale et solidaire ainsi que culture et innovation.	Démarche de sobriété donnant une seconde vie à une friche militaire sur le site de l'ancienne École d'Application d'Infanterie de Montpellier.	Site de 12 000 m ² répartis entre deux bâtiments et un extérieur qui est divisé en différents espaces : bureaux, open space, ateliers d'artistes, scène, galerie, espace polyvalent sonorisé, jardin expérimental, aire de compostage pour tout le quartier, café/restaurant, atelier de construction, studio radio et espace dédié aux enfants	Le lieu propose événements, expositions, ateliers et restauration mais également un service de gestion de la paye, une expertise comptable, des formations, des conseils et de la gestion et accompagnement de projet.	Le lieu est devenu un point d'animation majeur du quartier et fonctionne en symbiose avec les entreprises alentours qui offrent des prestations complémentaires et partagent les mêmes valeurs.
Electrolab	Hackerspace créé suite à un appel lancé sur Internet par Crafty (président fondateur de l'Electrolab) visant la réappropriation par la pratique des technologies et des moyens industriels par le plus grand nombre.	Aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment par la force du bénévolat pour rendre le lieu vivable, exploitable et accueillant.	Le local est organisé en zones thématiques : électronique, mécanique, arts graphiques, impression 3D, salle serveur. L'organisation de l'espace a été pensée pour favoriser les échanges et éviter l'isolation	Le partage est un des piliers du lieu. Concrètement, des conférences en lien avec les sciences et techniques, des repas tous les mardis et jeudis soirs, des formations de pair à pair sont organisées.	L'association est ouverte à toutes et à tous.
La Marchinerie	Lieu de fabrication numérique, ouvert à tous qui propose également des bureaux en open space et des bureaux fermés.	Aménagement d'un bâtiment près de la gare d'Amiens.	Fab lab, coworking et incubateur	Le lieu propose deux programmes d'accompagnement : pour structurer, prototyper et tester son projet.	Anime un consortium d'acteurs pour porter collectivement la Fabrique Numérique de Territoire.

RECHERCHE N°2 : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES · RAPPORT SCIENTIFIQUE

Plateau Fertile	Lieu initié par l'écosystème « Fashion Green Hub » pour répondre aux besoins de ressources et mutualiser des compétences pour une mode plus durable	Réhabilitation de l'ancienne usine de Tissage Roussel localisée à Roubaix. Cofinancement par le fonds européen REACT, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille, l'ADEME et l'ANCT.	Le projet propose à la fois des résidences, du coworking et une salle événementielle	Anime des projets sur le changement de modèle : écoconception, upcycling, fabrication à la demande, éradication du plastique...	L'ancrage territoriale est assuré par La Compagnie des Tiers-Lieux, une structure active sur l'ensemble de la Métropole européenne de Lille et Hauts-de-France.
Le WIP	Initiative basé sur l'échange, la pluridisciplinarité, et l'expérimentation, au service du territoire et de ses habitants.	Réhabilitation de la friche de l'ancien atelier électrique de la SMN grâce au financement de l'UE, de la Région, de la communauté urbaine, de la ville, de l'ADEME, de l'EPFN et de Normandie Aménagement.	Location des espaces pour du coworking, du télétravail, des réunions, des formations, des séminaires mais aussi accueil et organisation d'événementiels.	Coopérative afin de permettre une gouvernance démocratique et la participation de toutes les parties prenantes dans les choix stratégiques du Wip.	Accompagner les collectivités, institutions, partenaires externes, dans leur volonté de travailler et créer autrement.
Bliida	Initiative pour créer un pôle artistique, numérique et économique, mais aussi un lieu grand public avec l'organisation d'événements festifs et familiaux	Réhabilitation des anciens entrepôts de bus de l'agglomération messine situés le long de la Seille.	Le site de 30 000 m2 comprend des espaces de création, des salles d'événements et de réunions, des bureaux, un espace de coworking, un makerspace, des dispositifs d'incubation d'entreprises, un jardin et même un poulailler.	Véritable laboratoire urbain dans lequel on peut : s'inspirer, découvrir des métiers et des façons de consommer, travailler, fabriquer, entreprendre, créer, se divertir, louer des espaces, visiter, apprendre.	Lieu de sociabilité, tourné vers le futur, ouvert au public, qui porte la marque du territoire.
Darwin	Mobilisation du groupe familial Darwin Evolution aux côtés des riverains et associations de quartier pour préserver un patrimoine majestueux.	Réhabilitation de la vaste friche urbaine de la caserne Niel, localisée en rive droite de la Garonne à Bordeaux.	Le site de 10 000 m2 est divisé en espace de coworking, des salles de réunion à la location, des bureaux, un espace dédié aux entreprises en transition, une série d'espaces HoReCa ainsi qu'une épicerie et une librairie.	Gouvernance participative permettant d'associer le plus possible les occupants du lieu à son développement et à son animation	Plusieurs associations de solidarité (Emmaüs et Action Froid) ont établis leurs quartiers à la Caserne favorisant ainsi leur visibilité, la mobilisation de nouveaux publics et un rayonnement pour leurs actions.
La Vallée	Projet urbain à l'initiative de la coopérative SMART via un bail de longue durée (27 ans) avec le propriétaire afin de structurer le monde créatif.	Réhabilitation d'une ancienne blanchisserie industrielle de 6 000 m² à Molenbeek.	En plus des espaces de travail, le site compte cinq salles totalisant 2 000 m² pouvant accueillir des expositions, des workshops, des répétitions, des résidences, des conférences, des concerts, des formations, etc.	Le projet s'organise autour de trois pôles : mise à disposition d'espaces de travail, location de salles et production d'événements. L'animation est gérée par les résidents eux-mêmes sous forme d'auto-organisation et de prise en charge collective	Plusieurs tentatives ont été lancées pour susciter des interactions constructives avec le quartier : une association qui donne des cours d'arabe aux enfants, l'accompagnement professionnel pour des femmes du quartier et un club de boxe.

RECHERCHE N°2 : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES · RAPPORT SCIENTIFIQUE

TRAKK	Le TRAKK fait partie du réseau des Hubs créatifs wallons. Le BEP, le KIKK, et l'UNamur sont les 3 opérateurs.	Réhabilitation de l'ancien hall sport de l'UNamur combinant un appel à projet prototype et l'obtention de fonds FEDER pour la création d'un nouveau bâtiment.	Le projet propose des espaces de travail partagés, des bureaux vitrés privés, des salles de réunion, du coaching et accompagnement, un incubateur, des espaces de détente, une cafétéria, un fablab hyper équipé et des terrasses avec vue.	Le projet est structuré selon 4 axes : travailler (coworking, bureaux, salles de réunion), s'inspirer (conférences, workshops, ateliers, rencontres), créer (innover, prototyper, faire évoluer), et partager (espace de vie, cafétéria).	La localisation du lieu, en centre-ville, permet un lien fort avec le territoire et une proximité avec les partenaires soit dans le cadre de projets thématiques soit dans un rôle de relais vers d'autres structures namuroises (le NID, Technobel, Azimut, Job-in).
Coworking Fernelmont	Projet rural à l'initiative de deux travailleurs indépendants souhaitant travailler ensemble dans leur commune, mais pas à leur domicile.	Réhabilitation d'une agence bancaire désertée, rachetée et mise à disposition du tiers-lieu par la commune afin d'y développer une initiative, axée sur le numérique.	Espace de coworking et location de salles de réunion et de bureaux avec des formules mensuelles ou à la carte.	Ambiance chaleureuse et décontractée, auto-animation, mais aussi organisation d'événements réguliers, internes et externes et développement progressif d'activités en-dehors des heures de travail.	Projet niché au cœur du village de Noville-les-Bois, à deux pas de la place communale, donnant une certaine animation. Les coworkers sont issus essentiellement de la région.
Wap'shub	Initialement testé dans des containers, le projet est au service de la redynamisation du centre-ville de Tournai et cristallise au sein d'un lieu, les coopérations menées par l'écosystème créatif local.	Le Hub est hébergé dans la Technicité, un lieu financé par le fond FEDER qui s'intègre dans le cadre du Schéma de Développement Communal de Tournai. Le bâtiment est neuf mais implanté dans un quartier existant.	Fab Lab, coworking, accompagnement et événements	Le projet est voulu comme un lieu totem, dont l'objectif est que les métiers créatifs s'y installent, en leur offrant des services d'accompagnement à la création.	Tournai a toujours été une ville à forte composante créative. Le Hub s'inscrit dans cet héritage et a pour but de rayonner sur la Wallonie Picarde, à travers la technicité mais aussi à travers des antennes telles que les ADL et les bâtiments de IDETA
Composite	Initiative du Collectif Composite afin de rassembler dans un même espace les indépendants issus des métiers de l'industrie créative de la région de Charleroi.	Réhabilitation d'une maison du début du 20 ^{ème} siècle et de sa menuiserie mécanique adjacente.	Les 1000 m ² du site sont répartis en 12 espaces différents dont un atelier dédié aux métiers du bois et autres créations plutôt amples et techniques, une cour intérieure, des bureaux et des salles de réunions.	Fonctionne sur base de prises de décisions collectives. Il n'y a pas de chef, mais des teams de travail. Chaque team rassemble des volontaires prêts à faire avancer une face du projet, que ce soit : l'aménagement, la communication, les événements, l'accueil ou l'administratif.	Ouverture sur le quartier forte avec de vraies synergies et plusieurs projets menés avec les habitants du voisinage.

RECHERCHE N°2 : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ÉMERGENTES · RAPPORT SCIENTIFIQUE

Comptoirs des ressources créatives	Initiative du monde culturel liégeois qui propose des services matériels et immatériels aux créateurs et créatrices afin de faciliter les processus de création, de partage des savoir et de diffusion à toutes les étapes d'un parcours professionnel.	Réseau d'ASBL indépendantes implantées à Liège, Namur, Charleroi, Mons, puis à Verviers. À Liège, les ateliers sont majoritairement localisés dans des quartiers défavorisés. Le projet entend participer à la revitalisation urbaine du territoire.	Mise à disposition d'espaces de travail ou de véhicules partagés et organisation de rencontres sectorielles.	Via un modèle participatif, le projet accompagne les créateurs à chaque étape de leur parcours et offre ainsi une stabilité dans la discontinuité de leur vie professionnelle. Tous les membres sont impliqués dans les comptoirs et toutes grandes décisions se décident à l'unanimité.	Mise en réseau des créateurs de toutes les disciplines, entre eux et avec leurs partenaires, participant ainsi au dynamisme du tissu social, économique et culturel de la région.
Ormeau Baths	Initiative d'un groupe d'entrepreneurs	Réhabilitation du bâtiment abritant les bains publics et deux piscines au cœur du centre-ville de Belfast	Espace de coworking, salles de réunions, salles événementielles, espaces de repos	Qu'il s'agisse de réunions ou de festivals, les espaces événementiels permettent aux gens de se rencontrer.	Espace physique et réseau numérique pour relier les entrepreneurs, investisseurs, organisations et institution entre eux et ainsi construire un meilleur avenir ensemble.
L'espace	Projet propulsé par APRÈS, le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire afin de créer un lieu modulable et immersif qui peut changer de forme pour accueillir des activités aux formats éclectiques.	Localisé au cœur de l'éco-quartier de la Jonction, la construction et l'aménagement du lieu ont été financés par la loterie Romande.	L'ESPACE propose quatre salles polyvalentes qui peuvent être combinées entre-elles selon différentes spécifications et services.	Formations, réunions de travail, séances de co-création, assemblées générales, concerts en petit format, soirées d'entreprises, journées au vert, forums, festivals, ciné-clubs, trocs, pop-up, événements culturels & espaces d'expérimentations.	Accessible à l'ensemble des actrices et acteurs de la transition, son modèle d'affaires a été conçu pour proposer une tarification adaptée aux moyens.
Hackuarium	<i>Laboratoire communautaire en Suisse destiné à favoriser la découverte de la biologie, la science et la technologie et encourager la recherche participative.</i>	<i>Le projet partage un espace coopératif à Ecublens, en Suisse, près de Lausanne. Cet espace provisoire est destiné à être détruit dans quelques années.</i>			<i>Laboratoire ouvert à toute personne. Le lieu collabore également avec des associations intéressées par le hacking et le making, quelques startups et une brasserie.</i>

Fiche 1 — Darwin, le laboratoire de transitions à Bordeaux

Darwin se veut un laboratoire de la transition. Il est établi dans une partie d'une ancienne caserne militaire rénovée. Il regroupe aujourd'hui sur son site 230 entreprises pour 560 emplois et accueille aussi des visiteurs extérieurs. Les activités y sont fortement diversifiées, avec la présence d'entreprises dans les domaines du numérique et du circulaire notamment, mais aussi dans l'immobilier, l'aide aux entreprises, l'environnement, la finance, le marketing. Son écosystème dépasse le strict cadre économique puisque de nombreuses activités récréatives et culturelles sont proposées. Le site héberge une quarantaine d'associations dans des domaines très divers.

Enseignements

- Transformation réussie d'une opportunité immobilière en un tiers-lieu par des acteurs locaux porteurs d'une vision commune
- Souci constant d'impliquer les usagers dans une gouvernance écologique collective
- Favorise les coopérations, mutualisations et entraides entre tous les acteurs de l'écosystème afin de créer des synergies propices à l'intelligence collective, au déploiement de nouveaux projets, à la créativité et à l'invention de nouvelles formes d'entrepreneuriat riches de sens.
- Contribue à redynamiser la partie de la rive droite de la Garonne sur laquelle le projet est installé, gommant peu à peu le déficit d'image qu'elle avait auprès des Bordelais.

Amorçage de l'initiative

- Face à la menace de destruction de la caserne, le groupe familial Darwin Evolution s'est mobilisé aux côtés des riverains et associations de quartier puis a négocié le rachat de 10 000 m² de bâtiments sur proposition de la Métropole et de la Ville de Bordeaux.

Gestion de l'espace

- Les visiteurs profitent d'une panoplie d'espaces : coworking, salles de réunion à la location, bureaux et un espace dédié aux entreprises en transition. Une série d'espaces HoReCa ainsi qu'une épicerie et une librairie sont également présents sur le site.

Animation de la communauté

- Gouvernance participative permettant d'associer le plus possible les occupants du lieu à son développement et à son animation. Plusieurs commissions permettent d'aborder l'ensemble des intérêts communs, écologiques, sociaux, culturels et économiques du projet.

**Figure 2 : Carte de localisation de Darwin****Figure 3 : Halle couverte qui relie les bâtiments de la Caserne Niel (darwin.camp)**

Fiche 2 — Comptoir des ressources créatives

Les Comptoirs des Ressources Créatives (CRC) sont des plateformes « Pour les créateurs, par les créateurs » qui proposent des outils et services facilitant les processus créatifs. Ils peuvent être vus comme des incubateurs pour artistes et artisans et, de ce fait, combinent dimension sociale et économique. Les CRC proposent des espaces de travail mutualisés pour les créateurs, des rencontres sectorielles, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation. Ils offrent à leurs utilisateurs « une stabilité dans la discontinuité de la vie », au sein d'un réseau structuré.

Enseignements

- Les besoins en espaces créatifs augmentent de manière exponentielle dans les villes en général
- Une plateforme d'aide aux créateurs permet de connecter les personnes, créer du lien et fournir des services
- L'idée de mutualisme est au cœur de la démarche car cela permet de créer une masse critique, des économies d'échelle, une neutralité (pas politisé)
- Tous les participants du projet sont impliqués dans les décisions. A Liège, le CA est composé de 200 personnes et toutes grandes décisions se décident à l'unanimité
- Plusieurs structures sont portées par le CRC de Liège dont Dynamo (coopérative immobilière) et Rhizhome (location de cellules vides afin d'y développer des ateliers avec une volonté de stabilité)
- Le CRC de Liège a des liens forts avec la régie foncière. Ils collaborent également avec la Ville de Liège pour les occupations de cellules vides.

Amorçage de l'initiative

- Le concept est né à Liège en 2012 à l'initiative du monde culturel local.
- Le CRC s'est progressivement développé dans plusieurs lieux de l'agglomération dense liégeoise

Gestion de l'espace

- Les ateliers liégeois sont majoritairement localisés dans des quartiers défavorisés, ils entendent participer à la revitalisation de certains de ces quartiers. Ceux-ci se retrouvent majoritairement en localisation périurbaine dans l'agglomération (Sainte-Marguerite, Saint-Léonard...).
- Cinq antennes autonomes à Liège, Namur, Charleroi, Mons et Verviers cohabitent aujourd'hui en Wallonie, celles-ci sont encadrées par une charte prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation

Animation de la communauté

- Événements, exposition, ateliers
- Principe d'équité : chacun paie en fonction de ses moyens.
- Conseil, gestion et accompagnement

Ancrage local du réseau

- Chaque antenne possède un ancrage local fort et participe au dynamisme du tissu social.



Figure 4 : Carte de localisation du CRC



Figure 5 : Repair café dans l'entrepôt mutualisés des Ateliers Dony (comptoirdesressourcescreatives.be)

Fiche 3 — TRAKK, le hub créatif namurois

Etabli dans un ancien hall omnisport en bord de Sambre, le TRAKK fait partie du réseau des Hubs créatifs wallons. Il comporte, en plus de bureaux, un Fab Lab, des salles de réunion, un incubateur étudiant, des résidences de chercheur, etc. en faisant un bel exemple de tiers-lieu hybride. Il s'est orienté notamment sur le secteur du numérique. L'une des originalités du TRAKK est d'avoir fait l'objet d'une phase de prototype, le « Petit TRAKK », pour affiner et valider le projet. Le TRAKK est fondé sur un partenariat entre l'Université de Namur, le BEP (intercommunale de développement économique de la province) et le KIKK (qui organise notamment le festival du même nom à Namur). Le BEP s'occupe de l'animation entrepreneuriale, le KIKK prend en charge l'animation du Fab Lab ainsi que des aspects culturels. Ce réseau apporte au Hub des visiteurs variés comme des indépendants, des PME, des étudiants, des chercheurs de l'Université, etc. Le cadre proposé par le TRAKK permet ainsi de créer des échanges et des synergies entre des acteurs locaux qui ne se seraient pas croisés ailleurs.

Enseignements

- Né de la combinaison d'un appel à projet prototype et de l'obtention de fonds FEDER (création du nouveau bâtiment)
- Les locataires sont tous issus du secteur des ICC (16 entreprises) mais l'objectif est de créer une synergie avec les acteurs des autres secteurs qui bénéficient du coworking ou de l'accompagnement du Hub.
- Pour créer un écosystème il faut partager des lieux. La cafétéria du TRAKK et les projets de co-création contribuent à cet objectif.
- Collabore avec des structures actives en dehors de ses murs. Soit dans le cadre de projets thématiques soit dans un rôle de relais vers d'autres structures namuroises (le NID, Technobel, Azimut, Job-in, etc.). Le but est de développer des complémentarités et des convergences porteuses d'innovation et créatrices d'emplois.

Amorçage de l'initiative

- Le TRAKK s'est installé dans un premier temps dans des bâtiments de l'UNamur (dans la même rue que les installations actuelles). Cette expérience du « Petit Trakk » a servi de prototype et disposait déjà d'un FabLab.

Gestion de l'espace

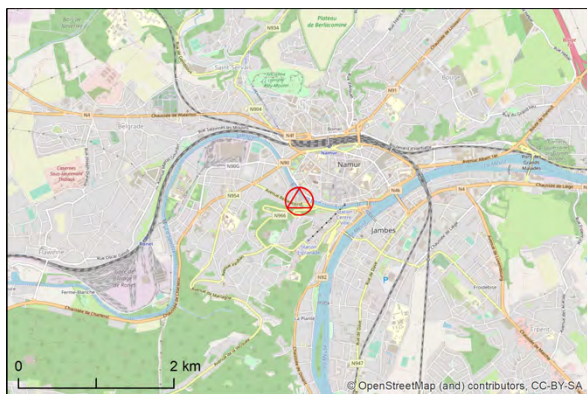
- La localisation du lieu, en centre-ville, permet un lien fort avec le territoire et une proximité avec les partenaires (BEP, KIKK, etc.)
- Sur les 3000 m² d'espace, le TRAKK accueille environ 5 à 60 personnes et dispose de 70 places de coworking

Animation de la communauté

- Fab Lab, coworking, accompagnement, projets thématiques, recherche
- Grande interconnexion entre les offres de service

Ancrage local du réseau

- Le BEP, le Kick et l'UNamur sont les trois opérateurs

**Figure 6 : Carte de localisation du TRAKK****Figure 7 : Créer un produit facilement et rapidement au sein du ProtoLab de Namur (trakk.be)**

Fiche 4 — Wap's Hub, le hub qui favorise l'émergence de projets créatifs à Tournai

Tournai a, tout au long de son histoire, été une ville à forte composante créative. La présence de Casterman jadis et d'un gros contingent de métiers créatifs et de plusieurs écoles d'art aujourd'hui, sont des marqueurs de ce tempérament. Inscrit dans ce contexte historique favorable, le Wap's Hub est conçu comme un instrument au service de la redynamisation du centre-ville et cristallise au sein d'un lieu, les coopérations menées par l'écosystème créatif local. Créée sous forme d'ASBL en 2014, il est hébergé dans la Technicité, bâtiment financé par le FEDER et dont l'activité doit permettre de redynamiser le quartier défavorisé de Saint-Pierre et les quais de l'Escaut. Cependant, l'objectif est également que le Hub rayonne sur la Wallonie Picarde, à travers Technicité mais aussi à travers des antennes telles que des ADL, des bâtiments de IDETA (centres d'entreprise, coworking, etc.), où sont organisés des événements (accompagnement, animations, sensibilisation).

Enseignements

- Le Wap's Hub s'intègre dans le cadre du Schéma de Développement Communal de Tournai adopté en 2017
- Il participe à la vision d'IDETA, l'intercommunale de la Wallonie Picarde, sur la revitalisation du centre-ville
- La localisation de Technicité a été choisie en raison de la mixité sociale et fonctionnelle, et pour accroître celle-ci. Le bâtiment est neuf, mais dans un quartier existant, exemple de reconstruction de « la ville sur la ville »
- Le Fab Lab crée un réel esprit de communauté, les gens se rencontrent spontanément, les animations sont en complément
- C'est une force d'être en ville pour toutes les interconnexions possibles. Il n'est pas utile d'être en périphérie, car les grandes entreprises n'ont pas besoin d'un Fab lab (sauf pour de la prestation).

Amorçage de l'initiative

- Initialement testé dans des containers
- Le Hub est hébergé dans la Technicité, lieu Totem (bâtiment financé par le FEDER).

Gestion de l'espace

- Le Fab Lab est voulu comme un lieu totem, dont l'objectif est que les métiers créatifs s'y installent, en leur offrant des services d'accompagnement à la création.
- 50 personnes occupent le centre d'entreprise, et 300 personnes utilisent le Fab Lab

Animation de la communauté

- Fablab, coworking, accompagnement, événements
- Accompagnement de porteur de projet en collaboration avec le CEEI (animation et mise en relation avec d'autres acteurs)

Ancrage local du réseau

- Tournai a toujours été une ville à composante créative. Le hub s'inscrit dans cet héritage.

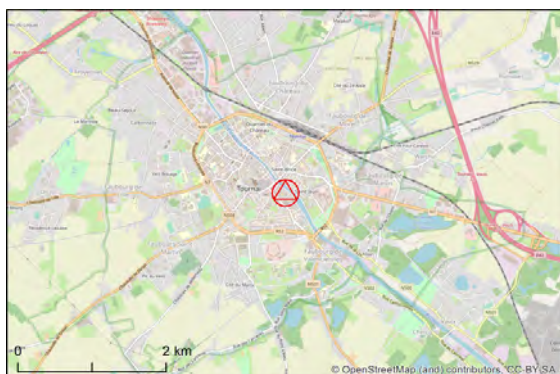


Figure 8 : Carte de localisation du Wap's Hub

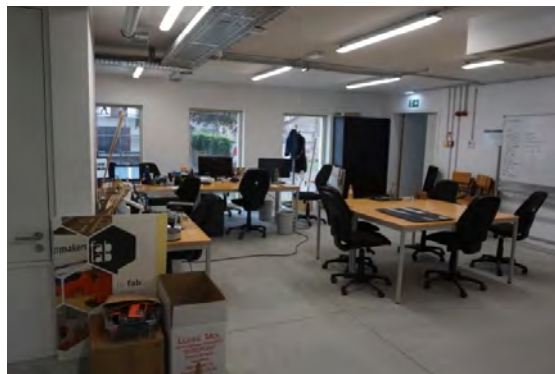


Figure 9 : Location d'espace partagé (wapshub.be)

Fiche 5 — Tropisme, le tiers-lieu culturel et créatif de Montpellier

La Halle Tropisme est un tiers-lieu culturel installé sur le site de l'ancienne École d'Application d'Infanterie de Montpellier. Ce site est habité par plus de 200 entrepreneurs des Industries Culturelles et Créatives et plus de 60 artistes. Tropisme accueille également au quotidien des professionnels, des familles, des curieux, des étudiants, des voisins. Le tiers-lieu propose une programmation artistique et culturelle pour tous, qui mêle musique et expérimentations culinaires, art contemporain et clubbing, débats d'idées et afterworks. Avec plus de 500 événements par an, elle est un lieu incontournable de la vie culturelle montpelliéraine.

Enseignements

- Véritable lieu de vie qui tient autant de la salle de spectacle, de projection ou d'exposition que de l'agora et accueille 100 000 visiteurs par an dans une ambiance inclusive et transgénérationnelle conviviale.
- Approfondit d'autres modèles d'entreprises et de rapports au travail tel que la gouvernance participative, l'innovation sociale, la co-construction et la coopération.
- Démarche transsectorielle (Industries Culturelles et Créatives, insertion, transmission...) à l'intersection des champs créatifs, économiques et sociaux.
- Démarche de sobriété donnant une seconde vie à une friche militaire au lieu de construire un autre bâtiment pour répondre à ce besoin.
- S'inscrit dans une vision plus globale d'implanter un cluster ICC (Industries Culturelles et Créatives) : la Cité Créative. Ce programme amorcé par Montpellier Méditerranée Métropole est prévu sur 10 ans, mêle structures pérennes et occupations temporaires et associe logements, lieux de vie et activités économiques.

Amorçage de l'initiative

- Tiers-lieu né d'un désir collectif de rapprocher économie sociale et solidaire ainsi que culture et innovation. Projet porté par la coopérative illusion & macadam, qui accompagne depuis près de 20 ans le développement du secteur culturel.
- Réaménagement d'une ancienne halle mécanique de l'armée mis à disposition par la ville.

Gestion de l'espace

- Site de 12 000 m² répartis entre deux bâtiments et un extérieur qui est divisé en différents espaces : bureaux, open space, ateliers d'artistes, scène, galerie, espace polyvalent sonorisé, jardin expérimental, aire de compostage pour tout le quartier, café/restaurant, atelier de construction, studio radio et espace dédié aux enfants.

Animation de la communauté

- Événements, exposition, ateliers et restauration
- Gestion de la paye et expertise comptable
- Formation, conseil, gestion et accompagnement

Ancrage local du réseau

- Point d'animation du quartier
- Symbiose avec les entreprises alentours qui offrent des prestations complémentaires et partagent les mêmes valeurs



Figure 10 : Carte de localisation de Tropisme

Figure 11 : Ancienne halle (<https://tropisme.coop>)

Fiche 6 — LaVallée, le lieu de création à Molenbeek

LaVallée accueille, produit ou coproduit des événements à caractère artistique, culturel, social et/ou festif : des expositions, des conférences, des concerts, des performances, des résidences, etc. Le site abrite les activités professionnelles d'environ 180 entrepreneurs créatifs. Parmi eux, des graphistes, plasticiens, stylistes, journalistes, architectes, artisans... En plus des espaces de travail, le site compte cinq salles totalisant 2000 m² pouvant accueillir des expositions, des workshops, des répétitions, des résidences, des conférences, des concerts, des formations, etc. Que ce soit de sa propre initiative ou en coproduction, LaVallée accueille chaque année une centaine d'événements à caractère culturel, artistique, festif ou social.

Enseignements

- Reconversion d'une friche industrielle en espaces partagés voués au travail créatif comme levier de développement territorial
- Cohabitation encourageant la synergie entre les résidents et favorisant les échanges en termes de compétences, de réseau, de matériel et de connaissances
- Les espaces collectifs favorisent l'individuation et le développement de pratiques qui peuvent à leur tour avoir un impact sur l'espace public et la convivialité qui s'y installe
- Afin d'accueillir la diversité d'activités, LaVallée propose plusieurs typologies d'espaces : ateliers, bureaux privatifs coworking, résidences

Amorçage de l'initiative

- En 2014, la coopérative Smart signe un bail de 27 ans pour l'occupation d'une ancienne blanchisserie industrielle de 6000 m² à Molenbeek

Animation de la communauté

- Le projet s'organise autour de trois pôles : la mise à disposition d'espaces de travail, la location de salles et la production d'événements. L'animation est en grande partie l'œuvre des résidents eux-mêmes sous forme d'auto-organisation et de prise en charge collective

Ancrage local du réseau

- Plusieurs tentatives ont été lancées pour susciter des interactions constructives avec le quartier : une association qui donne des cours d'arabe aux enfants dans un milieu laïque, l'accompagnement professionnel pour des femmes du quartier et un club de boxe

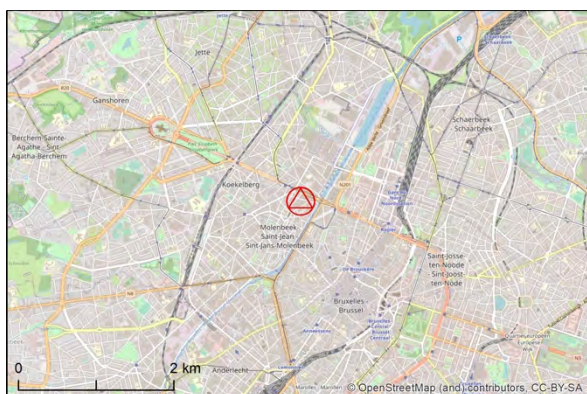


Figure 12 : Carte de localisation de LaVallée

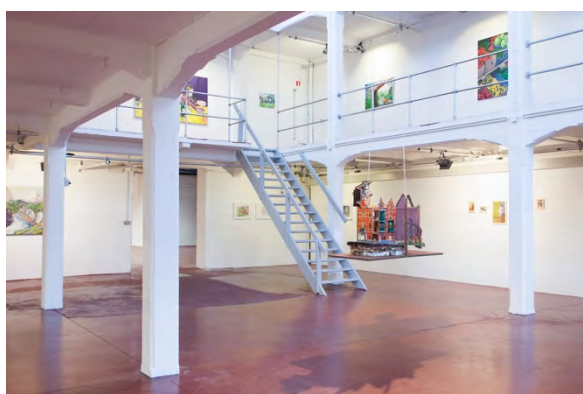


Figure 13 : Salle pouvant accueillir toutes sortes d'événement (lavallee.brussels)

Fiche 7 — Composite, les espaces créatifs partagés à Charleroi

Composite est une communauté de créateurs/créatifs et de métiers annexes à la création. Son objectif principal est de constituer un véritable réseau professionnel créatif sur Charleroi. Installé à dix minutes de la gare de Charleroi-Sud, le projet est hébergé dans un ensemble immobilier autrefois occupé par une menuiserie. La configuration de cet ensemble se prête particulièrement bien au dynamisme d'un tiers-lieu, avec une cour centrale entourée par une série d'espaces, chacun pouvant accueillir une fonction distincte (artisanat, entrepôts, bureaux, espaces récréatifs et/ou HoReCa...). A cela s'ajoutent des prestataires de services transversaux dont les valeurs font écho à celles de Composite : bureau d'assurances transparent, asbl de soutien à la création, coopérative de facturation, etc.

Enseignements

- Composite est un projet organique. Il évolue sans cesse en fonction de ses composantes (les lieux, les occupants, les énergies, les intentions, les surprises...).
- Fonctionne sur base de prises de décisions collectives. Il n'y a pas de chef, mais plutôt des teams de travail. Chaque team rassemble des volontaires prêts à faire avancer une face du projet, que ce soit l'aménagement, la communication, les événements, l'accueil ou l'administratif. Les teams exécutent les grandes décisions prises en assemblée générale et font valider leurs nouvelles propositions.
- La dimension humaine conjuguant aux talents est source de partenariats gagnants où partager son temps de travail mais aussi échanger sur ses savoirs, compétences, ressources et expériences permet d'être plus forts ensemble.

Amorçage de l'initiative

- Naissance du collectif en 2014 avec l'objectif de rassembler dans un même espace les indépendants issus des métiers de l'industrie créative carolo afin que chacun bénéficie des compétences complémentaires des autres

Gestion de l'espace

- La maison et les entrepôts de l'ancienne Menuiserie Sottiaux peuvent accueillir jusqu'à 50 personnes dans 1000 m² répartis en 12 espaces différents dont un atelier dédié aux métiers du bois et autres créations, une cour intérieure, des bureaux et des salles de réunions.

Animation de la communauté

- La team événement organise un apéro par mois, un marché « créateurs », mais aussi d'autre événement en fonction des opportunités (journée « entreprises ouvertes »). Partenaires culturels extérieurs (Eden, maison des jeunes, le Vecteur...) et organise les Fêtes de la Musique.

Ancrage local du réseau

- L'ouverture sur le quartier est forte, plusieurs projets sont menés avec les habitants du voisinage.

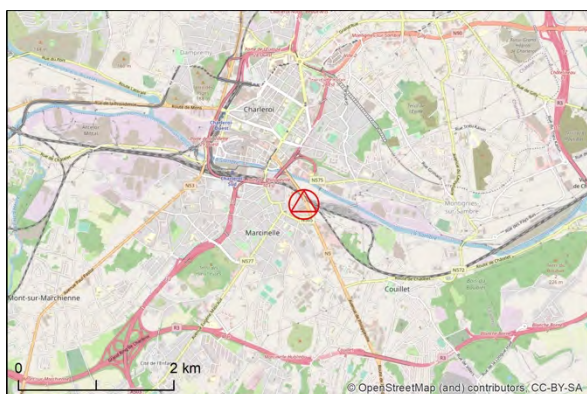


Figure 14 : Carte de localisation de Composite



Figure 15 : Atelier dédié aux métiers du bois, des métaux et autres créations manuelles (composite-charleroi.be)

Fiche 8 — Coworking Fernelmont, le coworking champêtre à Fernelmont

Au départ imaginé comme un espace de coworking à destination des ruraux namurois, une communauté s'est progressivement construite autour de l'initiative fernelmontoise, lui donnant aujourd'hui les caractéristiques d'un tiers-lieu. Ce dernier occupe les locaux d'une ancienne agence bancaire, rachetée par les autorités locales. Faisant face à la maison communale, les bâtiments sont désormais mis à disposition du tiers-lieu et gérés au quotidien par les porteurs du projet. Tant la proximité physique que relationnelle avec la commune ont été un facilitateur pour le développement du projet. Le siège du GAL Meuse-Campagne s'y est récemment installé.

Enseignements

- Exemple notable de développement d'un tiers-lieu en milieu rural, en se reposant sur une communauté locale et en jouant sur l'image de la campagne
- Avantage d'un soutien des autorités communales, proches tant au niveau des relations que physiquement
- Exemple intéressant de reconversion d'un lieu déserté par les services qui l'occupaient, à l'instar de ce qui s'observe depuis plusieurs décennies en milieu rural
- Possibilité d'y domicilier une activité/entreprise
- Volonté de jouer la complémentarité par rapport à d'autres offres (TRAKK et coworking à Namur, Fablab à Andenne...).

Amorçage de l'initiative

- Initiative de deux travailleurs indépendants souhaitant travailler ensemble dans leur commune, mais pas à leur domicile.
- Opportunité liée à la volonté de la commune de développer une initiative proche, axée sur le numérique.

Gestion de l'espace

- Rachat d'une ancienne agence bancaire par la commune, mise à la disposition du tiers-lieu.
- L'équipe du tiers-lieu prend à sa charge, via une asbl, les coûts liés à la vie quotidienne du bâtiment, ainsi que l'organisation physique du lieu.

Animation de la communauté

- « Auto-animation », mais aussi organisation d'événements réguliers, internes et externes.
- Développement progressif d'activités en-dehors des heures de travail.

Ancrage local du réseau

- Situé en face de la maison communale, donnant une certaine animation.
- Coworkers issus essentiellement de la région.

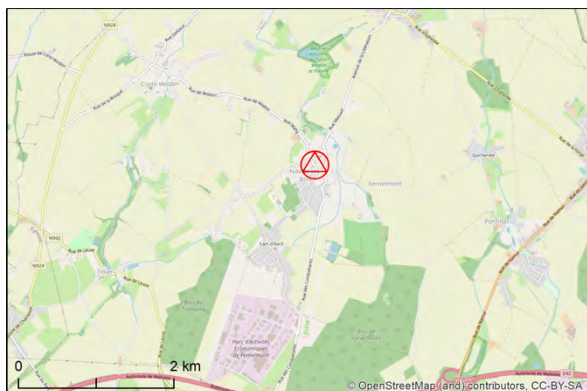


Figure 16 : Carte de localisation du Coworking



Figure 17 : Communauté et espaces de travail inspirants et accueillants (lecoworking.be)

Fiche 9 — Le plateau fertile, l'espace collectif dédié au textile et à la mode durable à Roubaix

Le plateau est le premier projet de tiers-lieux textile des Hauts-de-France ouvert en 2018, au sein de l'ancienne usine de Tissage Roussel à Roubaix. Ses utilisateurs travaillent sur l'innovation durable et les nouveaux modèles régénératifs. Les entreprises et porteurs de projets peuvent y travailler ensemble sur des sujets de transition, y utiliser des logiciels et des machines pour prototyper ou fabriquer en petite série vêtements et sacs, sélectionner des matières dans la tissuthèque circulaire, s'entraider au sein des CAFE FERTILE mensuels, se former, vendre grâce aux Pop-Up Fashion Green Room. Les porteurs de projets y trouvent des machines, des logiciels, de l'espace et la force du réseau pour avancer.

Enseignements

- Le plateau fait partie du Fashion Green Hub, un écosystème de 300 entreprises travaillant pour une mode plus durable, éthique, locale et innovante, créatrice d'emplois sur les territoires des Hauts-de-France.
- La structure est cofinancée par le fonds européen REACT, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, l'ADEME et l'ANCT.

Amorçage de l'initiative

- Répond aux besoins de ressources et compétences mutualisées des membres.

Gestion de l'espace

- Le projet propose à la fois des résidences, du coworking et une salle événementielle

Animation de la communauté

- Anime des projets sur le changement de modèle : écoconception, upcycling, fabrication à la demande, éradication du plastique...

Ancrage local du réseau

- L'ancrage territoriale est assuré par La Compagnie des Tiers-Lieux, une structure active sur l'ensemble de la Métropole européenne de Lille et Hauts-de-France.



Figure 18 : Carte de localisation du Fashion Green Hub



Figure 19 : Atelier dédié aux métiers mode de demain

3. VOLET 2 : « VADE-MECUM »

Le vade-mecum complet est présenté en tant qu'annexe n°1 du présent rapport scientifique.

Véritable « guide pratique », le vade-mecum est articulé de la manière suivante :

- Introduction ;
- Définition des concepts ;
- Montage de projet ;
- Conclusion ;
- Annexes ;
 - Glossaire ;
 - Index ;
 - Fiches tiers-lieux ;
 - Bibliographie.

Le vade-mecum présente dans un premier temps le concept de tiers-lieu, et son émergence en Wallonie pour ensuite dessiner les contours de l'objet auquel on s'intéresse ici : le tiers-lieu à vocation économique. Ensuite, le guide fournit les éléments essentiels aux porteurs de projet pour l'édification de leur projet de tiers-lieu. Des conseils, des outils, des exemples, des ressources, et références sont prodigués pour chacune des sept dimensions qui compose le montage de projet : la communauté porteuse, l'écosystème local les statuts de la structure, le modèle économique, les services proposés, le lieu, l'animation. Il s'accompagne ensuite d'un glossaire, d'un index ainsi que d'une série de fiches-exemples de tiers-lieux visités par nos soins ou ayant fait l'objet d'un entretien auprès de leurs concepteurs. Au cours de cette année de recherche, 8 tiers-lieux wallons ont été visités et 4 acteurs de l'accompagnements ont été rencontrés. Les hubs créatifs avaient quant à eux été visités l'année passées.

Tiers-lieux visités :

- Composite
- Le Monty
- Coworking Fernelmont
- LaVallée
- Le monde des possibles
- Le comptoir des ressources créatives de Liège
- La ruche à projets
- 11h22

Acteurs de l'accompagnements rencontrés :

- La Smart
- Crédal
- SOWALFIN
- Communa

4. VOLET 3 : MISE EN LIGNE DES RESSOURCES SUR LES TIERS-LIEUX

Le vade-mecum est également décliné sous une version « en ligne », accessible via Internet, ce qui permet d'amorcer la constitution d'un « centre de ressources » sur la thématique des tiers-lieux. Ce site, en construction, est accessible via le lien suivant : <https://wix.to/zix3Tzk>.

Ce site internet est hébergé sous le nom de domaine « Wallonie-tiers-lieux » et reprend l'essentiel des éléments du document vade-mecum, complété par d'autres documents et référence sur le sujet. L'arborescence du site sera dès lors semblable à celle de la publication. La possibilité est ainsi donnée aux utilisateurs de s'orienter facilement vers la section qui les intéresse en « deux clics » où à travers un outil de recherche par mots-clés. Sur la page d'accueil l'utilisateur pourra découvrir « en bref » ce qu'est un tiers-lieu et les différentes dimensions qui le compose.

Dans la section « A propos », des informations pourront être trouvées sur la genèse du site ainsi que sur le concept même de tiers-lieu. La branche « Montage de projet », quant à elle, offre à l'utilisateur, la possibilité de retrouver l'ensemble de l'information contenu dans le vade-mecum sur les sept dimensions du tiers-lieu. Cela offre, à ceux qui le souhaitent, une manière plus intuitive et directe de trouver l'information recherchée.

La page « Pour aller plus loin » recense de la documentation supplémentaire qui permettra de satisfaire les utilisateurs qui souhaitent enrichir encore davantage leur démarche. On y retrouvera ainsi des guides, appels à projet, infographies, etc. Le site internet reflète pour l'instant le contenu du vade-mecum, il pourra cependant être complété, mois après mois, notamment par les bonnes pratiques wallonnes observées en Wallonie.

Wallonie tiers-lieux

[Accueil](#) [À propos](#) [Montage de projet](#) [Pour aller plus loin](#) [Contact](#)

Les tiers-lieux à vocation économique

vecteurs d'activités au sein des tissus urbains des villes et villages en Wallonie



Qu'est ce qu'un tiers-lieu ?

Le tiers-lieu peut être défini comme un espace de proximité et de travail (nomade et à distance), partagé et collaboratif, où est mis à disposition du matériel, des services et un accompagnement de projet et où les compétences des différents acteurs sont mises à profit dans une perspective d'innovation.

Les dimensions à prendre en considération

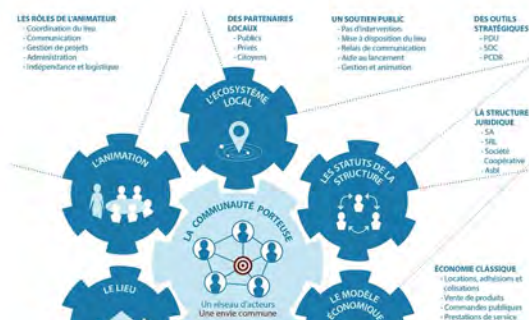


Figure 20 : Extrait de la page d'accueil du site

La communauté porteuse

Nos conseils

- Visiter d'autres projets de tiers-lieux pour avoir un référentiel commun, s'inspirer des bonnes pratiques et préciser ce qui est souhaité pour le propre projet. Ne pas hésiter à visiter également les tiers-lieux les plus éloignés des besoins et des premières réflexions pour limiter les angles morts.
- Définir collectivement les composantes du projet (sa vocation, ses finalités, ses valeurs, son éthique, ses ambitions) lors d'un atelier de type « world café » et amorcer la rédaction d'une charte.
- Se faire accompagner par une agence conseil en Économie Sociale, une SAACE, l'UCM, un Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation ou encore un hub créatif.

1 \ Vers une vision commune

La communauté initiale est le collectif qui va porter le projet de tiers-lieu et en définir l'orientation. Il est dès lors essentiel que tous les membres partagent une définition claire et commune des composantes du projet dès son origine. En effet, le tiers-lieu peut adopter de multiples formes et modalités d'organisation. Il est donc nécessaire de prendre le temps de vérifier que l'ensemble de la communauté partage la même vision.

Cette vision se co-construit en répondant à un ensemble de questionnements : pourquoi créer un tiers-lieu ensemble ? ; quels objectifs atteindre ? ; quels intérêts partager ? ; quelles valeurs cultiver ? Concrètement, le collectif peut se mobiliser autour :

- d'un déficit, que ce soit matériel (un espace de travail partagé, des équipements à mettre en commun...), ou immatériel (de partage de savoir, de formations dans le numérique, de compétences techniques...);
- d'un désir d'investir une thématique (la transition, le tourisme...), ou une filière (une production locale, un savoir-faire particulier, une tradition...);
- ou encore d'un lieu à promouvoir, à valoriser.

2 \ Qui compose la communauté ?

Le tiers-lieu est une concrétisation d'une forme d'attachement au territoire, la mobilisation d'un réseau d'acteurs sur un territoire qu'ils chérissent et sur lequel ils sont déjà investis. Selon le projet, la communauté porteuse sera constituée de représentants de structures privées, publiques, ou mixtes tel qu'un GAL, une ADL, une association de citoyens, un ensemble d'indépendants et/ou de PME, voire d'un mix de plusieurs de ces groupes d'acteurs. Quoi qu'il en soit, la présence d'un groupe porteur d'une vision, ancré sur son territoire et disposant d'une expérience de terrain et d'un passé commun est un atout majeur pour la réussite du projet.

« Il a été démontré qu'un facteur clé de succès d'un tiers-lieu réside dans la communauté qui se constitue afin de faire vivre le lieu en fonction de ses besoins »
Morel et al., 2018

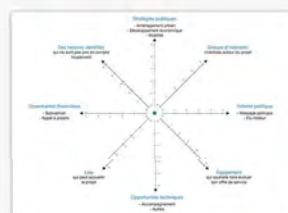
Identifier la communauté porteuse est un prérequis à toute autre démarche. En effet, disposer d'un seul espace physique équipé comme un coworking, voire outillé tel qu'un Fab Lab, n'est pas suffisant pour créer une dynamique vertueuse d'innovation. Il est nécessaire de construire une communauté autour de celui-ci, qui se fonde sur des pratiques de collaboration et de partage.

Bonnes pratiques et acteurs-ressources

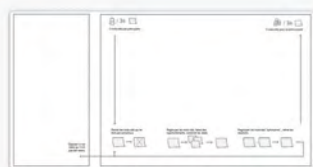
Les Agences Conseils en Économie Sociale

En Wallonie, les Agences Conseils sont les structures agréées pour accompagner les projets d'économie sociale.

[Lire plus >](#)



Fiche-Out : dynamiques territoriales, adaptée de La Compagnie des tiers-lieux, 2018



Fiche-Out : vos échanges vis-à-vis du tiers-lieu. Source : La Compagnie des tiers-lieux, 2018

Figure 21 : Extrait de la page dédiée à la dimension « communauté » du montage de projet

5. VOLET 4 : NOTE DE RECHERCHE

Une note de recherche a été rédigée sur base du volet 1 de la deuxième année de recherche R2. Ce volet 1 établissait une compilation des terminologies et des concepts associés aux différents types de lieux. Il a été retravaillé de manière à composer une note de recherche pédagogique sur ces différents termes. **La note de recherche mentionnée est présentée en tant qu'annexe n°2 du présent rapport.**

6. BIBLIOGRAPHIE

Castex, J. (2021). *L'Etat confirme son engagement en faveur des tiers-lieux*.
<https://www.gouvernement.fr/actualite/l-etat-confirme-son-engagement-en-faveur-des-tiers-lieux>

Gouvernement wallon (2019). *Déclaration de Politique Régionale 2019-2024*.
https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

Bibliographie reprise du vade-mecum

Agence du Numérique, SOWALFIN & SPW Economie (2019). *Evolution des plateformes d'innovation*.

Besançon, E., Nicolas Chochoy, & Thibault Guyon (2013). *L'innovation sociale. Principes et fondements d'un concept* (L'Harmattan, Ed.).

Bouchentouf, M. & Barès, F. (2015). Du modèle d'affaires à la création de valeur : comment s'y prendre ? *Gestion*, vol. 40(1), 73-78.

Burret, A. (2015). *Tiers-lieux ... et plus si affinités* (FYP).

EconomieSociale.be (nd.). *Se faire accompagner*. <https://economiesociale.be/entreprendre/accompagnement>, page consultée le 30 septembre 2022.

European Commission (2020). *New Leipzig Charter- The transformative power of cities for the common good*. https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/brochure/new_leipzig_charter/new_leipzig_charter_en.pdf

Familles Rurales & Coopérative des tiers-lieux (2020). *Comment créer un tiers-lieu rural ?*
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20201217/guide_portil_methodo_tierslieux-ruraux.pdf

Fashion Green Hub (nd.). *Le Plateau Fertile*. <https://www.fashiongreenhub.org/plateau-fertile/>, page consultée le 10 juin 2022.

Febecoop (nd.). *Le Business model canvas coopératif*. <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/notes-outils/le-business-model-canevas-cooperatif/>, page consultée le 30 septembre 2022.

France Tiers-Lieux (2021). *Rapport France Tiers-Lieux*. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

Illusion & macadam (2021). *Portrait du groupe coopératif illusion & macadam*. <https://www.illusion-macadam.coop/upload/files/0279f212c783e526dbf5b55e4e0c3173a1993d97/c8db4152e4c12f98feb9a886a2900cb517f03d6d.pdf>

La Compagnie des Tiers-Lieux (nd.). *La Compagnie, un tiers-lieu au service des tiers-lieux*.
<https://compagnie.tiers-lieux.org/>, page consultée le 10 juin 2022.

Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). *Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de middleground ?* *Innovations*, 1(61), 41–66. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>

Liefooghe, C. (2018). Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. *Geographie Economie Societe*, 20(1), 33–61. <https://doi.org/10.3166/GES.20.2017.0028>

Lorre, B. (2020). *Les tiers-lieux, des méta-dispositifs issus de l'information sociale* [Université Sorbonne Paris Cité]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01915552>

Morel, L., Dupont, L. & Boudarel, M-R. (2018). *Espace d'innovation : de nouveaux lieux pour l'intelligence collective ?* ISTE Ltd. London, UK. https://www.open-science.fr/IMG/pdf/iste_techinn18v3n2_4.pdf

OCDE (2021). *Building Local Ecosystems for Social Innovation*. https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/building-local-ecosystems-for-social-innovation_bef867cd-en, page consultée le 10 juin 2022.

Oldenburg, R. (1989). *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*. Paragon House. pp. 338.

Osterwalder, A., & Pigneur, Y. (2011). *Business Model Nouvelle Génération*. Paris : Pearson Education France

Smart (n.d.). *Smart, l'entreprise partagée*. [https:// smartbe.be/fr/](https://smartbe.be/fr/), page consultée le 30 septembre 2022.

SPF Economie (2021). *Les formes de sociétés*. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/les-formes-de-societes>, page consultée le 30 septembre 2022.

ANNEXE N°1 – VADE-MECUM



Les tiers-lieux à vocation économique

Les tiers-lieux à vocation économique



À chacun son tiers-lieu. Source : le Monty — Journée de rencontres et de débats «tiers-lieux en ruralité, espaces citoyens partagés du 29 novembre 2022. Auteur : Aude De Larivière ©crayon.agile

Responsable scientifique :

Bruno BIANCHET Lepur—ULiège

Chercheurs :

Réginald Fettweis Lepur—ULiège

Hubert Maldague Lepur—ULiège

Fabian Massart Lepur—ULiège

Mise en page :

Jimmy Havenith CREAT—UCLouvain

Ce vade-mecum s'inscrit dans la continuité de la recherche « Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux » (CPDT 2020—2022) à laquelle Bruno Bianchet, Dorian Clays, Réginald Fettweis, Henry-Jean Gathon, Hubert Maldague, Fabian Massart, Constance Uyttebroucq et Marie Veys ont participé.

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : PARLONS « TIERS-LIEUX »	8
POURQUOI UN VADE-MECUM SUR LES TIERS-LIEUX	8
OBJECTIFS ET PUBLIC CIBLE	8
UN TIERS-LIEU, QUESACO ?	12
LE TIERS-LIEU, UN CONCEPT GENERIQUE...	12
L'INNOVATION A TRAVERS LE COMMUN	14
UN CONCEPT ENCORE PEU CONNU EN WALLONIE...	15
LA VALEUR AJOUTEE TERRITORIALE DE L'ANCRAGE A L'ECOSYSTEME LOCAL	15
LE TIERS-LIEU, UN ESPACE NECESSAIREMENT HYBRIDE	16
LE TIERS-LIEU A VOCATION ECONOMIQUE : LE PERIMETRE RETENU	16
MONTAGE DE PROJET	22
LA COMMUNAUTE PORTEUSE	23
L'ECOSYSTEME LOCAL	25
LES STATUTS JURIDIQUES	27
LE MODELE ECONOMIQUE	29
LES SERVICES PROPOSES	32
LE LIEU	34
L'ANIMATION	37
CONCLUSION	40
LE BUSINESS MODEL CANVAS ADAPTE AUX PROJETS DE TIERS-LIEUX	40
LES QUESTIONS A SE POSER POUR ALLER PLUS LOIN...	42
GLOSSAIRE	46
INDEX	49
BIBLIOGRAPHIE	59



INTRODUCTION

PARLONS «TIERS-LIEUX»

INTRODUCTION

Pourquoi un vade-mecum sur les tiers-lieux

Le concept de tiers-lieux apparaît de plus en plus usité tant au niveau de la littérature scientifique relative au développement local qu'à celui des acteurs de l'animation économique. Il s'inscrit à la croisée de différents enjeux : la stimulation économique, la réhabilitation de sites et quartiers, l'animation des espaces, l'intégration des citoyens, *etc.* Ainsi, le tiers-lieu apparaît comme un vecteur de dynamisation territoriale et comme un outil susceptible de répondre aux nombreux défis de la gouvernance locale. C'est précisément cette transversalité : dynamisation économique locale – réhabilitation de lieux – cohésion sociale qui motive ce vade-mecum et qui explique aussi pourquoi le gouvernement français en a fait un mécanisme majeur de son action territoriale locale.

Ces espaces dédiés à la rencontre d'acteurs, au partage de connaissances, à la créativité, à la production de biens et services dans une perspective de valeur ajoutée collective favorisent la mixité fonctionnelle des territoires, villes, centralités, quartiers... et sont mis en exergue par la réorganisation du monde du travail, attisée par la crise sanitaire, et la hausse du coût des déplacements individuels. Les tiers-lieux sont aussi générateurs de proximités, qu'elles soient spatiale (au niveau des lieux et des territoires), relationnelle (entre « coworkers », « makers » et autres acteurs locaux) ou cognitive (à travers le partage de compétence) (Liefoghe, 2018). Cette dynamique résulte évidemment de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, outils au service d'une innovation ouverte et collaborative.

« We (the Ministers responsible for urban matters) point out that many cities are already taking over responsibility and leading the transformation towards just, green and productive societies. This requires good leadership, solid urban governance and resources. Cities need the full support of all governmental levels and all key actors, both governmental and non-governmental. »

European Commission, 2020

La nouvelle Charte de Leipzig met en évidence le « pouvoir transformateur des villes européennes », qu'elles soient grandes ou petites, et à contribuer à des « sociétés justes, vertes et productives ». Dans cette perspective, le tiers-lieu, intimement lié à ces trois dimensions, apparaît comme un levier de transformation à l'échelle de chaque territoire.

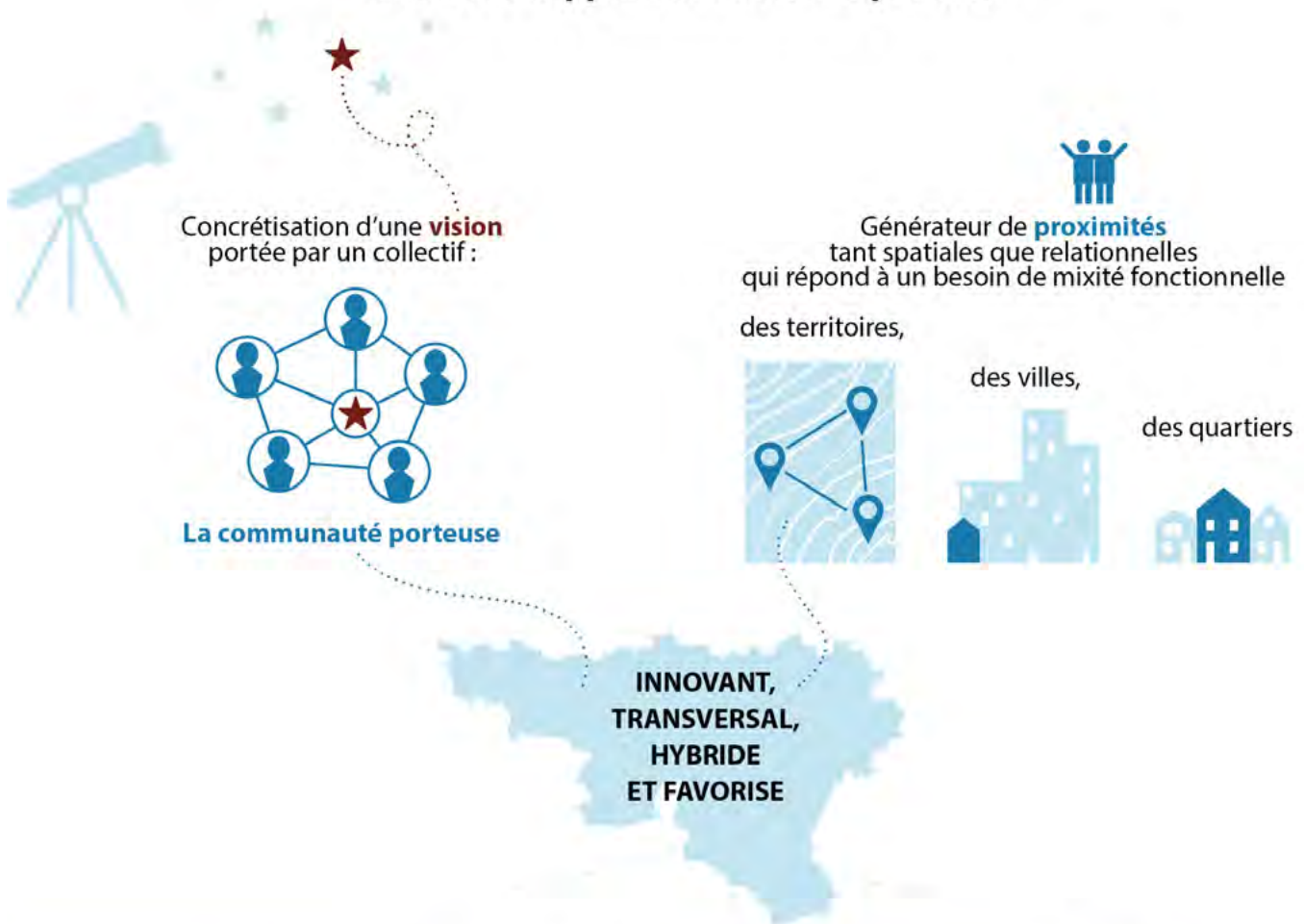
Objectifs et public cible

Le terme de tiers-lieu englobe des réalités assez larges et dont les finalités peuvent être diverses : sociales, culturelles, économiques... Dans le cadre de cette publication, nous envisageons le tiers-lieu comme un outil de soutien au développement (socio-)économique, vecteur d'activités au sein des tissus urbains des villes et villages. À travers ce guide, ce sont donc, en premier lieu, les tiers-lieux à vocation économique que nous souhaitons voir se multiplier en Wallonie.

Le vade-mecum s'adresse dès lors à toute personne intéressée par le développement d'un tiers-lieu à des fins de (re)dynamisation (socio-)économique, à commencer par les acteurs locaux, tant publics (élus, fonctionnaires communaux, agents et gestionnaires locaux ou supra communaux...) que privés (bureaux d'études, entreprises individuellement ou en réseaux, associations professionnelles...).

Chaque projet devant composer avec un territoire et des acteurs uniques, l'exercice de création d'un tiers-lieu peut se révéler complexe. En effet, il n'existe pas de « recette universelle » qui pourrait être appliquée sans considération du contexte local. Malgré cela, les nombreuses réflexions théoriques et empiriques permettent de baliser la mise en place d'un tiers-lieu. Dès lors, à défaut d'une recette « clés sur porte », ce vade-mecum délivre une liste de quelques ingrédients considérés comme primordiaux, voire indispensables.

Les tiers-lieux comme vecteur de dynamisation territoriale et de développement économique local



la **dynamisation économique locale** à travers

la rencontre d'acteurs,
le partage des connaissances,
la créativité,
la production de biens et services



dans une perspective de valeur ajoutée collective
grâce à

une **offre de services** construite pour

répondre aux besoins du territoire et
favoriser l'éclosion de projets innovants

l'**animateur** du tiers-lieu qui

oriente vers des projets communs,
garantit le décroisement et
veille à l'adéquation avec l'écosystème local

la **réhabilitation de lieux**

en espaces accueillants,
modulables,
accessibles



la **cohésion sociale**

ancrée sur son territoire
ouvert à l'écosystème local



le développement d'un tiers-lieu peut participer
au redéploiement de certains quartiers et
au dynamisme d'autres quartiers



UN TIERS-LIEU, QUESACO ?



Conférence Permanente
du Développement
Territorial

UN TIERS-LIEU, QUESACO ?

■ Aujourd'hui mis à toutes les sauces, le tiers-lieu véhicule de nombreuses représentations, dont certaines assez éloignées de notre objet d'étude. Des clarifications sont dès lors nécessaires quant au concept et au regard que nous portons sur ce dernier.

Le tiers-lieu, un concept générique

Le tiers-lieu, ou « third place », désigne originellement un espace intermédiaire entre le domicile et le lieu de travail d'un individu où s'entrecroisent convivialité, vie sociale et vie professionnelle. Ray Oldenburg, sociologue à l'origine du concept, les définissait en 1989 déjà comme « une maison loin de la maison » (« a home away from home »). Pour Antoine Burret (2015), le tiers-lieu est un espace intentionnellement conçu pour produire des solidarités sociales, qui se perpétuent grâce à celles-ci et qui n'existeraient pas sans. S'y produit une évolution du travail combinant culture du partage et coopération entrepreneuriale, en instituant un lieu ancré localement où s'échangent savoirs, concepts et idées. Il catalyse sur un point du territoire les opportunités de développement et de « mise en scène » de l'innovation potentiellement déjà présente, active dans les réseaux locaux, l'économie informelle et dans les pratiques sociales qui s'inventent en marge du champ de vision institutionnel.

Plus pratiquement, le tiers-lieu peut également être défini comme un espace de proximité et de travail (nomade et à distance), partagé et collaboratif, où est mis à disposition du matériel, des services et un accompagnement de projet et où les compétences des différents acteurs sont mises à profit dans une perspective d'innovation. Cette définition de tiers-lieu tend également à s'enrichir – mais pas systématiquement – de dimensions culturelle, sociale et récréative. De nombreuses initiatives de tiers-lieux proposent aujourd'hui des événements extra-professionnels, renforçant le pouvoir d'attraction auprès d'autres utilisateurs potentiels.

Ainsi, le tiers-lieu vient répondre à plusieurs enjeux majeurs. D'une part, il s'appuie et promeut le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui a eu un impact considérable sur le monde

professionnel en faisant émerger de nouvelles manières de travailler (New Ways of Working). Le télétravail a ainsi pris une place significative dans le monde professionnel. Il s'effectue majoritairement à domicile, mais aussi dans des lieux tiers qui ne sont ni le lieu de travail ni le domicile. D'autre part, le tiers-lieu rencontre un besoin d'échanges et d'expérimentations d'idées et de processus pour des tâches plus manuelles et matérielles. Ces besoins sont exprimés par des artisans, des indépendants, des startuppers, des personnes en reconversion professionnelle, etc. Ces différents publics forment la communauté du tiers-lieu.

En parallèle, le (re)développement économique des territoires appelle plus que jamais à la consolidation des réseaux, à l'accroissement des opportunités d'interactions et au soutien à l'entreprenariat local. Il existe, depuis longtemps déjà, un besoin de lieux destinés à catalyser ces rencontres et à les faire fructifier. Les tiers-lieux constituent dès lors un outil pour le déploiement des nouvelles formes d'économie au sein des territoires parmi lesquelles les économies numériques, créatives ou encore circulaires. Ils constituent le lien physique entre communauté locale, innovation, création de valeur et territoire.

Le terme générique de tiers-lieu recouvre un périmètre plus large que le centre d'intérêt du présent vade-mecum, l'attention se portant, ici, davantage sur l'économie et les liens réciproques avec le territoire. Ainsi, ce chapitre recentre le concept générique sur cette catégorie de tiers-lieux.

En synthèse, les finalités d'un tiers-lieu sont :

- Consolider, pérenniser et animer une (ou plusieurs) communauté(s) de confiance ;
- Mettre à disposition des équipements et ressources mutualisés ;
- Proposer des espaces de travail et de rencontre ;
- Organiser des services, des animations et des événements ;
- Faciliter le développement des projets des citoyens et entreprises ;
- Améliorer l'attractivité du territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale.

Un tiers-lieu emblématique : Darwin à Bordeaux

Les tiers-lieux fleurissent depuis plusieurs années déjà en France, parmi lesquels des initiatives parfois très abouties et diversifiées. Exemple emblématique établi dans une partie d'une ancienne caserne militaire, Darwin se veut un laboratoire de la transition. Il regroupe aujourd'hui sur son site 230 entreprises pour 560 emplois et accueille aussi des visiteurs extérieurs, pouvant profiter d'une panoplie d'espaces (coworking, salles de réunion à la location, bureaux, un espace dédié aux entreprises en transition...). Les activités y sont fortement diversifiées, avec la présence d'entreprises dans les domaines du numérique et du circulaire notamment, mais aussi dans l'immobilier, l'aide aux entreprises, l'environnement, la finance, le marketing... Une série d'espaces Horeca ainsi qu'une épicerie et une librairie sont également présents sur le site.

Son écosystème dépasse pourtant le strict cadre économique puisque de nombreuses activités récréatives et culturelles sont proposées. Le site héberge une quarantaine d'associations dans des domaines très divers, représentant 5000 adhérents.

Darwin est un exemple remarquable de transformation d'une opportunité immobilière en un tiers-lieu emblématique par des acteurs locaux porteurs d'une vision commune. Aujourd'hui, par son rayonnement, Darwin contribue à redynamiser la partie de la rive droite de la Garonne sur laquelle il est installé, gommant peu à peu le déficit d'image qu'elle avait auprès des Bordelais.



Espaces ouverts au grand public au sein du projet Darwin à Bordeaux. Source : Lepur – CPDT

L'innovation à travers le commun

L'essence même du tiers-lieu est de promouvoir la créativité à travers la mise en commun de compétences et expériences. Les tiers-lieux sont également considérés comme vecteurs d'innovation sociale qui se définit comme « toute nouveauté qui répond à un besoin individuel ou collectif et qui recrée des liens sociaux pour vivre en société » (Besançon *et al.*, 2013). Cette innovation sociale émerge d'une collaboration entre plusieurs acteurs, soit par interaction directe, soit par le biais d'un intermédiaire de confiance. Ces échanges aboutissent ainsi à la constitution d'un savoir collectif (OCDE, 2021).

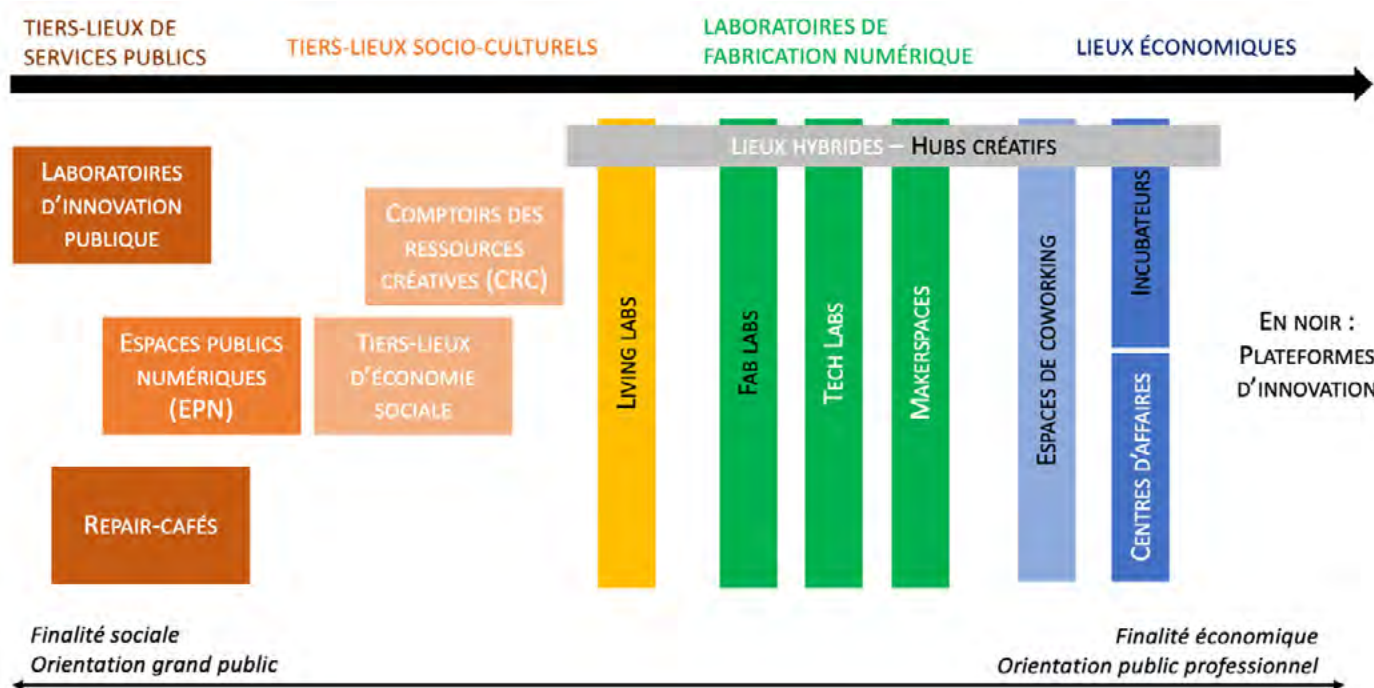
Véritables potentiels d'innovations locales, les tiers-lieux participent à l'expérimentation, à la formulation de nouvelles prestations de services et au développement de nouveaux modes de fabrication, pour une production plus locale, mais également plus responsable.

L'émergence de tiers-lieux constitue également une réponse locale, concrète, à la mondialisation, qui a montré ses limites, plus particulièrement durant la crise sa-

nitaire, et à la dynamique territoriale qui lui est souvent associée, à savoir la métropolisation, aujourd'hui démythifiée par différents analystes. L'éclosion de ces lieux visibles et accessibles permet à chacun de s'interroger sur le rapport à la transmission des savoirs, à la fabrication d'objets, à leur usage et à leur consommation. Il s'agit bien d'une autre facette de l'innovation sociale.

La présence d'un tiers-lieu permet ainsi un regroupement et une concentration, au sein d'un espace unique, de compétences particulièrement utiles, notamment au sein de territoires où ces compétences se font plus rares, ce qui peut se révéler extrêmement fécond vis-à-vis de l'écosystème local.

Une communauté vivante et dynamique, ancrée dans son territoire, apparaît non seulement comme une clé du succès majeure, mais également comme un facteur d'innovation sociale. À travers le triptyque « communauté - lieu - animation », le tiers-lieu apparaît comme un vecteur d'innovation territoriale. En effet, il peut s'inscrire dans les dynamiques et mécanismes relatifs au développement urbain et rural en y intégrant les dimensions animation et mixité.



Typologie des tiers-lieux et des plateformes d'innovation en Wallonie, adapté de Agence du Numérique et al, 2019

Un concept encore peu connu en Wallonie

En Wallonie, les tiers-lieux apparaissent encore peu développés, toutefois des initiatives s'en rapprochant se multiplient bel et bien. L'Agence du Numérique, la SOWALFIN et le SPW Économie Emploi Recherche proposent une typologie de ces lieux favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat, les usages numériques et la créativité. Ceux-ci sont appelés plateformes d'innovation.

Le Service Public de Wallonie distingue cinq types de plateformes d'innovation, à savoir :

- les hubs/néo-hubs créatifs ;
- les living labs ;
- les Fab Labs ;
- les espaces de coworking ;
- les incubateurs (centres d'entreprise et d'innovation).

Parmi ces structures, certaines sont davantage portées sur la dimension économique sans pour autant faire fi de la dimension « communauté », d'autres peuvent être caractérisées par la primauté de l'innovation dans leur raison d'être. Elles sont parfois installées au sein d'espaces emblématiques (« lieu totem ») et combinent le plus souvent une variété d'activités et de services pouvant inclure l'incubation, le prototypage, le coworking ou des activités comme l'expérimentation sur des usages et le conseil.

Ces plateformes d'innovation ont notamment vocation à quadriller le territoire (et, en ce sens, pas uniquement les centres-villes), promouvoir les pratiques collaboratives et en réseaux, impliquer les utilisateurs et citoyens et amener des projets à maturité.

Elles ne constituent qu'une partie d'un périmètre de lieux englobant d'autres types d'organisation tels que les repair-café, les espaces publics numériques (EPN), les Comptoirs des Ressources Créatives, les makerspaces... Tous ces lieux repris dans la typologie « wallonne » (figure 1) présentent globalement une série de caractéristiques communes :

- un lieu physique ou un espace identifiable ;
- une communauté d'utilisateurs ;

- une équipe d'animation ;
- un réseau d'accompagnateurs, d'experts, de mentors et/ou de consultants (public/privé) ;
- des dynamiques collaboratives (échanges entre résidents et parties prenantes présentes sur le lieu).

La valeur ajoutée territoriale de l'ancrage à l'écosystème local

Le tiers-lieu est à l'origine le « fruit de la ville créative », et fut initialement un processus essentiellement urbain. Cependant, durant la dernière décennie, il a été observé le développement d'initiatives extra-urbaines (Le Nadant & Marinos, 2020), qui s'inscrivent dans une volonté de redynamisation des bourgs et de rééquilibrage territorial,

Le Comptoir des Ressources Créatives, une dynamique qui a tous les attributs du tiers-lieu

Les Comptoirs des Ressources Créatives (CRC) sont des plateformes « Pour les créateurs, par les créateurs » qui proposent des outils et services facilitant les processus créatifs. Ils peuvent être vus comme des incubateurs pour artistes et artisans et, de ce fait, combinent dimension sociale et orientation économique.

Les CRC proposent des espaces de travail mutualisés pour les créateurs, des rencontres sectorielles, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation. Ils offrent à leurs utilisateurs « une stabilité dans la discontinuité de la vie », au sein d'un réseau structuré.

Le concept est né à Liège en 2012 à l'initiative du monde culturel local. Cinq antennes autonomes à Liège, Namur, Charleroi, Mons et Verviers cohabitent aujourd'hui en Wallonie, celles-ci sont encadrées par une charte prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation. Chaque antenne possède un ancrage local fort et participe au dynamisme du tissu social.

en y privilégiant des services de proximité, en tentant d'y maintenir l'emploi local et en conservant du lien social.

Les tiers-lieux ruraux semblent davantage s'appuyer sur un terroir local, composé de déterminants physiques du territoire, mais aussi de déterminants non physiques (communauté, réseaux, connaissances, savoir-faire...), pour leur réussite. La communauté d'usagers doit être pensée avant le lieu en tant qu'élément immobilier, car c'est elle qui exprime les besoins auxquels le lieu doit répondre. Il est cependant tentant pour l'action publique de privilégier des solutions « clés en main » qui n'intègrent pas pleinement les particularités des contextes territoriaux.

La « communauté » au départ du projet de tiers-lieu est une émanation du terreau socio-économique local avec ses savoirs, ses savoir-faire, ses réseaux et ses activités. Elle sera dès lors intrinsèquement ancrée à cet écosystème et œuvrera à la mobilisation de ces ressources locales dans une perspective de transversalité et d'effets démultiplicateurs.

Le tiers-lieu pourra dès lors devenir l'un des moyeux de l'écosystème local, y suscitant les rencontres et les échanges entre artisans, indépendants, startupers, salariés et autres visiteurs. À son échelle, il consolide et/ou renforce l'activité économique locale, permettant le développement de projets, de nouveaux produits, de partenariats et de coopérations...

« Les tiers-lieux génèrent ainsi une montée en compétences, diffusant de nouvelles pratiques, impulsant un véritable effet d'entraînement pour tout le territoire. C'est aussi ce qui amène les élus et les entreprises locales à se rapprocher des tiers-lieux. »

France Tiers-Lieux, 2021

Le tiers-lieu, un espace nécessairement hybride

Les tiers-lieux sont considérés comme vecteurs d'innovation. Que ce soit en Wallonie ou ailleurs, la complexification des besoins, la diversification de la demande et les spécificités locales entraînent l'émergence de différentes réponses, lesquelles se retrouvent parfois réunies sur un même site. Cette hybridation peut résulter d'un besoin d'équilibre fi-

nancier entre des activités plus ou moins rentables, mais aussi correspondre à une recherche de complémentarité et d'enrichissement entre différentes communautés pouvant potentiellement générer un ou des projet(s) en commun.

Ce regroupement accroît le potentiel d'attraction du site, renforce la communauté et entremêle les savoirs et savoir-faire. En Wallonie, les Hubs créatifs sont une des matérialisations tangibles de cette hybridation des solutions.

Lancés à l'origine en 2014 dans le cadre du programme Creative Wallonia, les Hubs sont progressivement passés du statut de plateformes centrées sur la transformation de l'économie traditionnelle en économie créative à celui de catalyseurs du développement économique au travers de l'innovation. Ces hubs proposent une diversité de solutions, services, matériels et espaces divers, le tout destiné à un public très large et varié (entrepreneurs, étudiants, artistes, chercheurs, représentants de services publics, asbl...).

Les Hubs créatifs sont amenés à évoluer vers les Neo-Hubs en jouant deux rôles majeurs : soutenir l'entrepreneuriat innovant et être un appui au développement des territoires en agissant à la fois sur l'attractivité et le maillage. Cette refonte doit notamment permettre de faire fructifier un nombre restreint d'espaces physiques et d'y concentrer une offre de services élargie, de développer un maillage entre ces néo-hubs en tant que têtes de réseau et des tiers-lieux ruraux ou de petites villes. Un cahier des charges bien précis les définit selon cinq dimensions (espace physique, offre de services, public cible et types de projets visés, entités partenaires et gouvernance ainsi que la localisation et la fonction de tête de réseau).

Le tiers-lieu à vocation économique : le périmètre retenu

Plateformes d'innovation et tiers-lieux englobent un certain nombre de réalités proches. Cependant, certains tiers-lieux ne peuvent être considérés comme des plateformes d'innovation, car ils n'ont pas vocation à appuyer fortement l'entrepreneuriat local. L'opposé est également vrai, ainsi, une plateforme d'innovation ne peut être considérée comme

tiers-lieu si elle ne génère pas suffisamment de solidarités sociales et la création d'une communauté. L'objet du présent vade-mecum se situe ainsi à la croisée de ces deux philosophies. Il concerne des initiatives et des espaces qui s'inscrivent sur leur territoire, en tenant compte du terroir socio-économique présent, des activités et des réseaux existants. Ces initiatives visent l'innovation territoriale via

l'activation de l'entrepreneuriat local, tout en créant un fort sentiment de communauté au sein des utilisateurs et visiteurs, de nature à renforcer les synergies de projets et d'idées.

Le présent vade-mecum vise dès lors tant le développement d'un lieu que celui de la communauté associée (entrepreneurs, artistes, PME, étudiants...).

TRAKK, le Hub créatif namurois

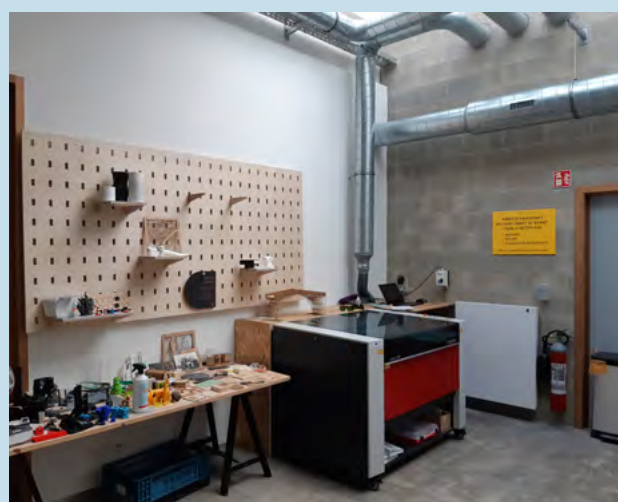
Établi dans un ancien hall omnisport en bord de Sambre, le TRAKK à Namur fait partie du réseau des Hubs créatifs wallons. Il comporte, en plus de bureaux, un Fab Lab, des salles de réunion, un incubateur étudiant, des résidences de chercheur, etc., en faisant un bel exemple de tiers-lieu hybride. Il s'est orienté notamment sur le secteur du numérique. L'une des originalités du TRAKK est d'avoir fait l'objet d'une phase de prototype, le « Petit TRAKK », pour affiner et valider le projet.

Le TRAKK est fondé sur un partenariat entre l'Université de Namur, le BEP (intercommunale de développement économique de la province) et le KIKK (qui organise notamment le festival du même nom à Namur). Le BEP s'occupe de l'animation entrepreneuriale, le KIKK prend en charge l'animation du Fab Lab ainsi que des aspects culturels. Ce réseau apporte au Hub des visiteurs variés comme des indépendants, des PME, des étudiants, des chercheurs de l'Université... Le cadre proposé par le TRAKK permet ainsi de créer des échanges et des synergies entre des acteurs locaux qui ne se seraient pas croisés ailleurs.

En outre, le TRAKK collabore également avec des structures actives en dehors de ses murs, que ce soit dans le cadre de projets thématiques ou encore dans un rôle de relais vers d'autres structures namuroises (le NID, Technobel, Azimut, Job-in, etc.). Le but n'est pas de créer des structures redondantes, mais de développer des complémentarités et des convergences porteuses d'innovation et créatrices d'emplois.



Espaces partagés et Fab lab du TRAKK. Source : Lepur – CPDT



La création de valeur est, singulièrement pour la Wallonie, une des clés de voûte de la réflexion. Le tiers-lieu a dès lors en ce sens une vocation économique et vise à dynamiser les activités et l'entrepreneuriat local.

Le lieu est pluriel, pensé avec différents types de biens et services mis à disposition de tout un chacun (Fab Lab, espace de coworking, point de rencontre, espace « machine à café », voire véritable point Horeca...). Des activités davantage récréatives et/ou culturelles peuvent également y être installées, mais sans toutefois occulter la dimension économique du lieu, propice au travail, à l'innovation et à la créativité.

Au-delà du strict contenu matériel, la dimension communauté y est assurée via différents axes. Le premier est constitué par les régulières activités de rencontre et événements non seulement destinés au public fréquentant le lieu, mais aussi ouverts sur l'extérieur, dans le but d'augmenter le rayonnement du tiers-lieu et de maximiser les synergies. Le second est celui du partage et de la transmission des savoirs. La seule proximité physique entre acteurs est en effet une condition nécessaire, mais non suffisante à la réussite d'un tiers-lieu ; cette proximité physique doit être convertie en proximité relationnelle au travers des différents partenariats et animations.

Sur le schéma de la typologie des tiers-lieux et des plateformes d'innovation, le tiers-lieu à vocation économique ne diffère pas fondamentalement de la sphère des plateformes d'innovation, tout en intégrant dans son périmètre des lieux comme le Comptoir des Ressources Créatives, la dimension économique de ce dernier s'affirmant au fil du temps. À l'inverse, des lieux de type repair-café, laboratoires d'innovation publique ou espaces publics numériques ne sont pas considérés dans le présent vade-mecum pour la faiblesse, voire l'absence, de leur dimension économique.



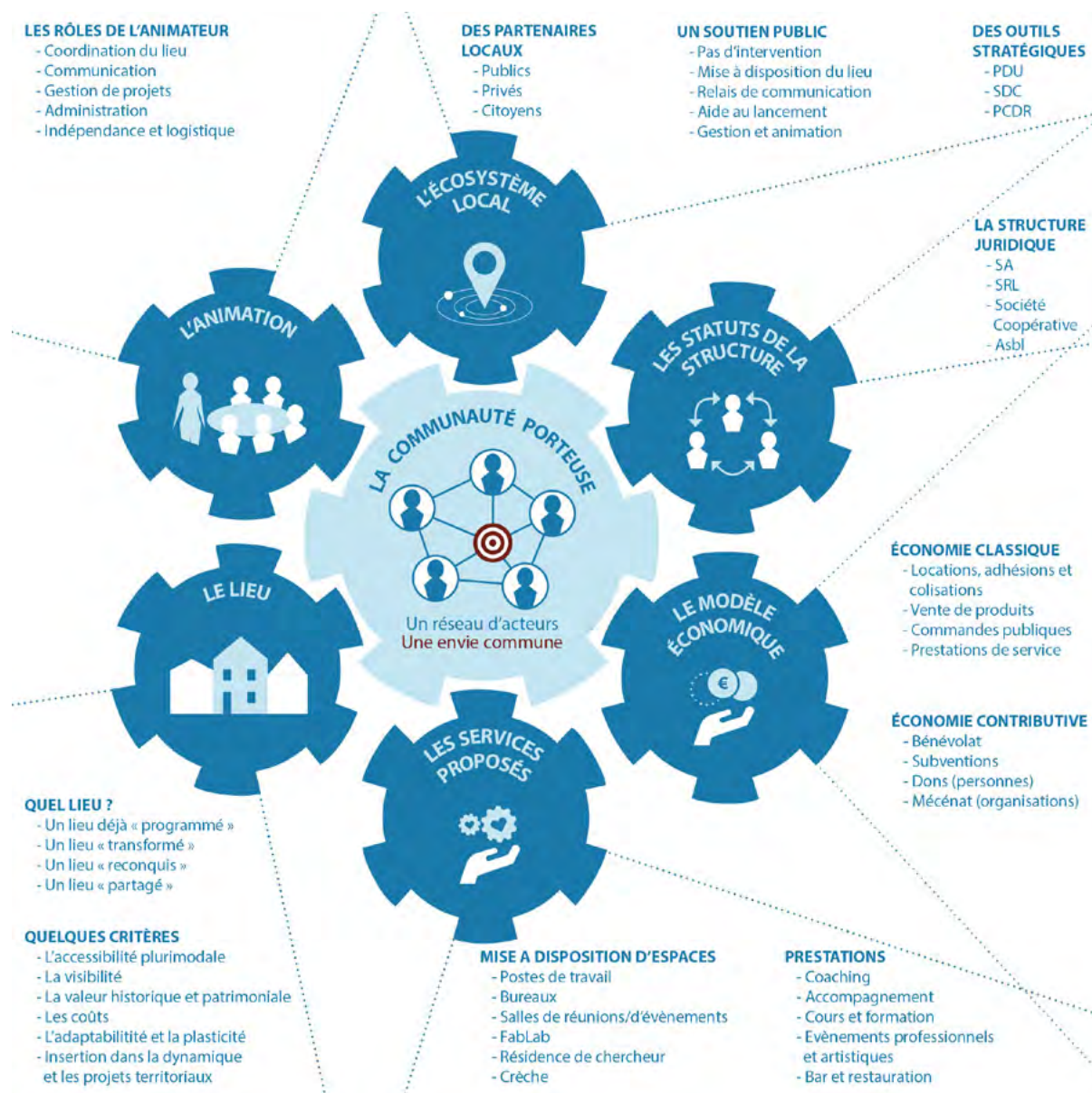
MONTAGE DE PROJET



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

MONTAGE DE PROJET

■ Ce chapitre propose une matrice qui, à la manière d'un Business plan, guide le porteur d'un projet de tiers-lieu tout au long de l'édification de son projet.



Les différentes dimensions du montage de projet

Créer un tiers-lieu est une machinerie complexe qui nécessite un engagement sur le long terme et une réflexion préalable sérieusement étayée. Nous proposons ici de l'articuler en sept dimensions. Celles-ci déclinent les outils et éléments essentiels de la conception d'un projet de tiers-lieu ancré sur son territoire. La figure ci-dessus donne un

aperçu des dimensions qui seront abordées dans ce chapitre. Dans les faits, l'émergence et la structuration du projet sont singulières et doivent se faire selon une méthode itérative, avec des allers-retours constants entre les différentes dimensions.

La communauté porteuse et sa vision

Vers une vision commune

La communauté initiale est le collectif qui va porter le projet de tiers-lieu et en définir l'orientation. Il est dès lors essentiel que tous les membres partagent une définition claire et commune des composantes du projet dès son origine. En effet, le tiers-lieu peut adopter de multiples formes et modalités d'organisation. Il est donc nécessaire de prendre le temps de vérifier que l'ensemble de la communauté partage la même vision.

Cette vision se co-construit en répondant à un ensemble de questionnements : pourquoi créer un tiers-lieu ensemble ? ; quels objectifs atteindre ? ; quels intérêts partager ? ; quelles valeurs cultiver ? Concrètement, le collectif peut se mobiliser autour :

- d'un déficit, que ce soit matériel (un espace de travail partagé, des équipements à mettre en commun...), ou immatériel (de partage de savoir, de formations dans le numérique, de compétences techniques...);
- d'un désir d'investir une thématique (la transition, le tourisme...), ou une filière (une production locale, un savoir-faire particulier, une tradition...);
- ou encore d'un lieu à promouvoir, à valoriser.

Qui compose la communauté ?

Le tiers-lieu est une concrétisation d'une forme d'attachement au territoire, la mobilisation d'un réseau d'acteurs sur un territoire qu'ils chérissent et sur lequel ils sont déjà investis. Selon le projet, la communauté porteuse sera constituée de représentants de structures privées, publiques, ou mixtes tel qu'un GAL, une ADL, une association de citoyens, un ensemble d'indépendants et/ou de PME, voire d'un mix de plusieurs de ces groupes d'acteurs. Quoi qu'il en soit, la présence d'un groupe porteur d'une vision, ancré sur son territoire et disposant d'une expérience de terrain et d'un passé commun est un atout majeur pour la réussite du projet.

« Il a été démontré qu'un facteur clé de succès d'un tiers-lieu réside dans la communauté qui se constitue afin de faire vivre le lieu en fonction de ses besoins »

Morel *et al.*, 2018

Identifier la communauté porteuse est un prérequis à toute autre démarche. En effet, disposer d'un seul espace physique équipé comme un coworking, voire outillé tel qu'un Fab Lab n'est pas suffisant pour créer une dynamique vertueuse d'innovation. Il est nécessaire de construire une communauté autour de celui-ci, qui se fonde sur des pratiques de collaboration et de partage.

Nos conseils

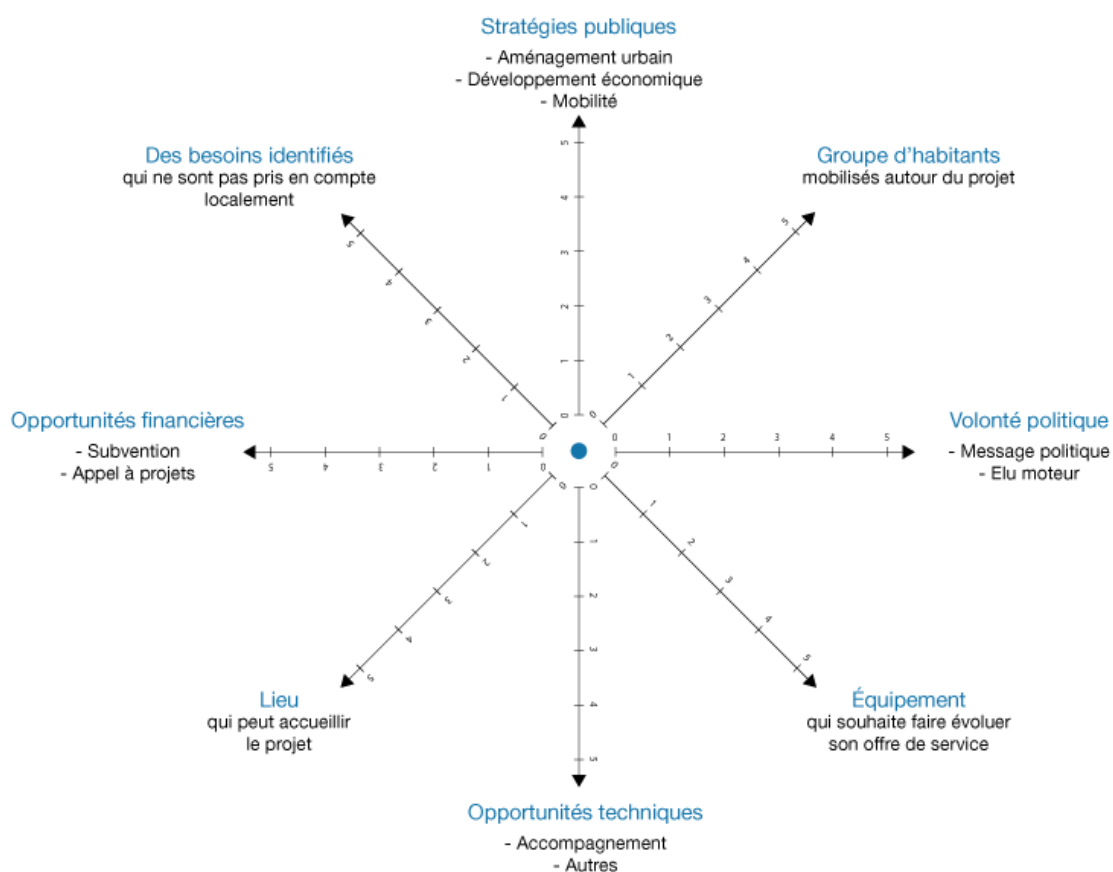
- Visiter d'autres projets de tiers-lieux pour avoir un référentiel commun, s'inspirer des bonnes pratiques et préciser ce qui est souhaité pour le propre projet. Ne pas hésiter à visiter également les tiers-lieux les plus éloignés des besoins et des premières réflexions pour limiter les angles morts.
- Définir collectivement les composantes du projet (sa vocation, ses finalités, ses valeurs, son éthique, ses ambitions) lors d'un atelier de type « world café » et amorcer la rédaction d'une charte.
- Se faire accompagner par une agence conseil en Économie Sociale, une SAACE, l'UCM, un Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation ou encore un hub créatif.

Les Agences Conseils en Economie Sociale

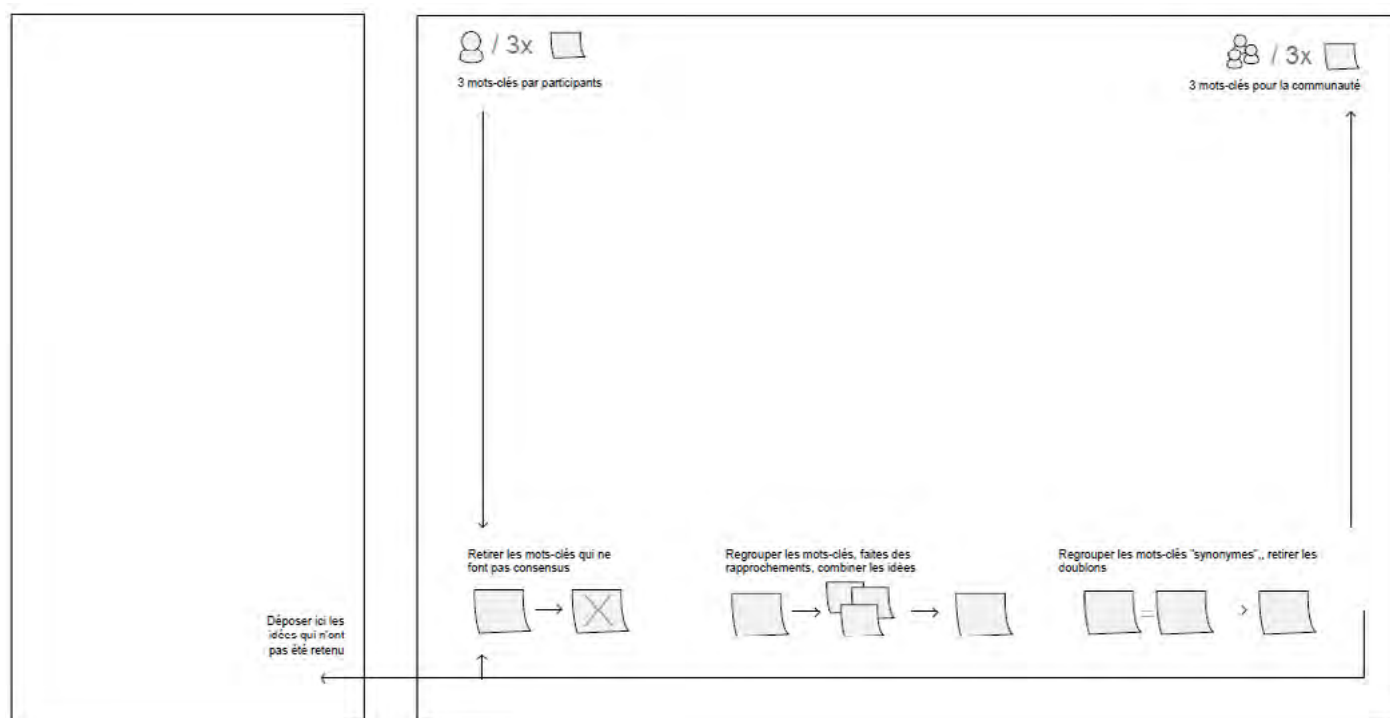
« En Wallonie, les Agences Conseils sont les structures agréées pour accompagner les projets d'économie sociale. Rédiger des statuts, trouver des investisseurs, développer des partenariats, mieux communiquer sur sa valeur ajoutée, définir une stratégie à long terme, réaliser une étude de marché, obtenir des aides publiques... autant de services auxquels vous pouvez faire appel à tous les stades de votre projet, alors n'hésitez pas ! » (EconomieSociale.be, 2022).

Les services proposés par ces agences peuvent apporter une assistance bienvenue en amont du montage d'un projet de tiers-lieu. Pour autant que ce tiers-lieu ait décidé de s'engager dans le cadre de l'économie sociale. Les 6 agences-conseils agréées sont :

- | | |
|------------------|---------------------|
| • CREDAL CONSEIL | • SAW-B |
| • FEBECOOP | • STEP ENTREPRENDRE |
| • PROPAGE-S ASBL | • SYNECO |



Fiche-Outil : dynamiques territoriales, adaptée de La Compagnie des tiers-lieux, 2018



Fiche-Outil : vos envies vis-à-vis du tiers-lieu. Source : La Compagnie des tiers-lieux, 2018

L'écosystème local

Une dynamique territoriale

Le tiers-lieu est un objet de redynamisation territoriale qui recrée du lien entre les citoyens. Il doit s'inscrire sur son territoire, et prendre en considération une palette d'éléments qui seront déterminants sur la viabilité du projet tel que son histoire, les dynamiques qui s'y déploient et les acteurs qui le font vivre.

L'attention pendant cette phase doit être portée à la fois sur les besoins non pourvus, la compréhension de l'existant et l'identification des potentialités. L'ancrage local du projet résultera de la réponse apportée à ces attentes, désirs et besoins territoriaux.

Afin d'intégrer au mieux ces aspects, le projet s'appuiera également sur les politiques publiques et les éventuelles stratégies de développement territorial, que ce soit sous la forme de Schéma de Développement communal (SDC), Perspective de Développement Urbain (PDU), Programme Communal de Développement Rural (PCDR), Master plan et autres projets de territoire. Il pourra même, dans certains cas, se fonder au départ de ces outils.

Les partenaires locaux

Les acteurs locaux qui vont se mobiliser autour du projet, l'accompagner et lui fournir des ressources (connaissances, savoir-faire, réseaux, financement, équipement, personnel, etc.) sont un support indispensable au développement de votre future tiers-lieu. Il est dès lors important de les identifier le plus en amont possible du processus. La contribution, de quelque nature qu'elle soit, doit être rapidement définie. Intégrer des acteurs qui connaissent finement le territoire, ses composantes et ses besoins renforce le potentiel de réussite du projet de tiers-lieu. C'est le cas par exemple des Hubs Créatifs qui jouent un rôle de tête de réseaux vis-à-vis d'antennes locales tels que les tiers-lieux. Les besoins ainsi que le volume et la diversité des acteurs varieront sensiblement selon la typologie du territoire où il s'ancore : métropolitain, urbain, périurbain ou rural. Le contexte local est dès lors déterminant

sur les modalités de développement du projet (choix d'une filière, services proposés, type d'animation, etc.).

Par ailleurs, si les partenaires sont essentiels pour le tiers-lieu, ce dernier représente également une opportunité pour l'entrepreneuriat local. En effet, il peut contribuer à renforcer une dynamique existante, révéler un potentiel latent, ou encore fournir des services d'accompagnement au bénéfice du développement et de l'innovation.



Le rôle des pouvoirs publics

Si le modèle type est bien celui de l'initiative communautaire locale, éventuellement d'inspiration libertaire dans la mesure où le tiers-lieu apparaît comme un espace d'émancipation individuelle et d'expérimentation collective (Lorre, 2020), l'intervention de l'autorité publique peut bousculer le principe de base, mais s'avérer généralement indispensable à l'équilibre financier.

Trois modalités d'intervention de l'autorité publique peuvent être distinguées (Liefoghe, 2018) :

- un soutien de la part des autorités publiques, généralement locales, aux acteurs privés et/ou associatifs à la base du projet qui en conservent la gestion et la maîtrise
- un soutien et une mobilisation des autorités publiques locales afin de favoriser l'émergence d'un tiers-lieu géré par l'autorité publique au départ de potentialités, dynamiques ou besoins latents, identifiés préalablement.
- un soutien d'une autorité publique supra-locale (régionale, fédérale ou européenne) sous la forme d'un principe d'appels à projets afin de stimuler et mobiliser les acteurs locaux, avec une gestion qui reste sous la tutelle supra-locale.

Le Wap's Hubs à Tournai

Tournai a, tout au long de son histoire, été une ville à forte composante créative. La présence de Casterman jadis et d'un gros contingent de métiers créatifs et de plusieurs écoles d'art aujourd'hui, sont des marqueurs de ce tempérament.

La commune s'est appuyée sur ce passé créatif pour établir la stratégie développée dans le cadre de son Schéma de Développement Communal adopté en 2017. Le Plan Stratégique Transversal joue également la carte du design international pour le quartier Saint-Piat dans lequel est installé le Wap's HUB, Hub créatif de Tournai. Par ailleurs, IDETA, l'intercommunale de la Wallonie Picarde, porte une vision claire sur la revitalisation du centre-ville qu'elle souhaite voir évoluer comme territoire d'expression créative.

Le Hub est donc un instrument au service de la redynamisation du centre-ville qui cristallise, au sein d'un lieu, les coopérations menées par l'écosystème créatif local.



Espaces de travail et de détente modernes offerts par le Wap's hub de Tournai. Source : Wap's hub de Tournai

Chaque formule présente ses avantages et inconvénients, cependant, pour favoriser l'implication de la communauté, le pouvoir public doit davantage être un centre d'incubation que le porteur du projet. Concrètement, l'intervention des pouvoirs publics peut aller de la simple mise à disposition de locaux à la gestion et animation complète du lieu, en passant par le relais de communication, l'aide au lancement (politique numérique, innovation, développement durable) et le soutien ponctuel (événements, partenariats).

Nos conseils

- Porter un regard panoramique sur le territoire, ses caractéristiques, sa dynamique, son pilotage politique,

son offre en termes d'équipements, de services et de structures d'accueil, son intégration dans les politiques et les dispositifs publics.

- Réaliser une cartographie des acteurs locaux susceptibles de devenir les parties prenantes du projet (collectivités, associations, citoyens, entreprises) et qualifier les liens qui les relient afin
- de savoir sur quoi ils agissent et le degré d'interdépendance.
- Observer les modes de vie et de consommation et les flux de populations sur le territoire (déplacements domicile-travail-commerces-services-loisirs).
- Informer, communiquer et mobiliser les parties prenantes dès le démarrage du projet.

Les statuts juridiques

La structure juridique

Il est important de choisir la structure juridique la plus appropriée au projet. En effet, le choix aura une réelle incidence sur l'avenir de l'organisation, tant sur le plan économique, que social et administratif (Febe-coop, 2021), chacune des formes juridiques ayant ses contraintes et modalités légales de fonctionnement.

Le choix dépendra de l'objectif principal de l'entreprise, de la nature des partenariats et des modalités de financement. Quatre cas de figure sont possibles (SPF Economie, 2021) :

- si l'objectif est de faire du business, réaliser des bénéfices et que le financement de départ est privé (apport en

capital, y compris d'investis) et conséquent (ce qui n'empêche pas des aides publiques sur certaines prestations) avec, par exemple, un investissement immobilier, c'est la Société Anonyme qui sera privilégiée ;

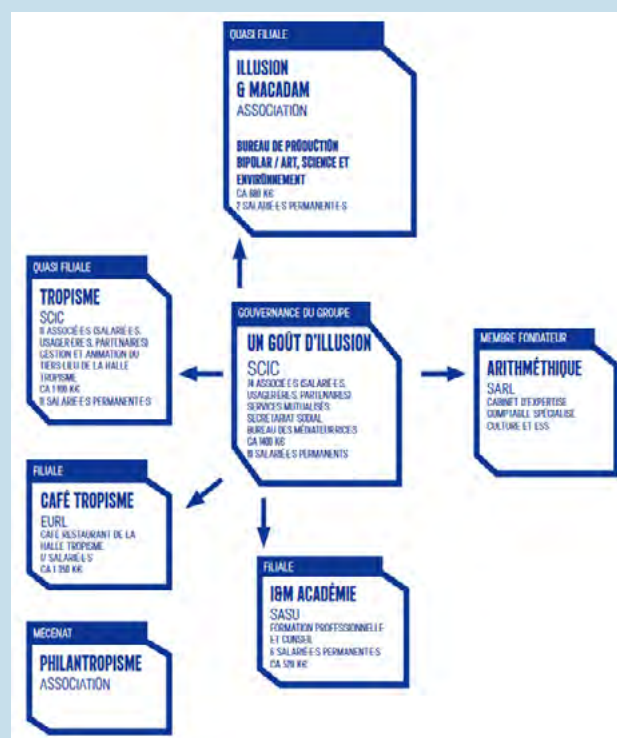
- si la mise en capital de départ est limitée, car le projet peut bénéficier d'autres ressources, mais que le partenariat est essentiellement, voire exclusivement, privé, c'est la Société à Responsabilité Limitée qui sera privilégiée ;
- si, par contre, l'objectif est d'offrir à vos usagers les biens et services dont ils ont besoin, que le financement de départ recourt à l'épargne privée (citoyenne ou d'entreprises) et que la volonté est de pouvoir mobiliser ces donateurs et développer une vision commune, c'est la Société Coopérative qui sera privilégiée ;
- si, enfin, le projet n'a pas fonction de satisfaire les besoins

La Halle Tropisme à Montpellier

La Halle Tropisme est un tiers-lieu culturel et créatif situé à Montpellier sur le site de l'ancienne École d'Application d'Infanterie. Le projet s'inscrit dans la dynamique d'un projet de Cité Créative qui sera dédiée aux Industries Culturelles et Créatives.

C'est en 2017 qu'est créée la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Tropisme, société d'exploitation des 4 000 m² de la Halle Tropisme. Cette structure s'intègre alors dans un groupe coopératif initié par l'association « illusion & macadam », créée en 2001. Association centrée sur une activité d'accompagnement administratif des acteurs culturels.

Le groupe coopératif est aujourd'hui constitué de deux associations, deux SCIC, une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle), une SARL (société à responsabilité limitée) et une EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), chaque structure ayant adopté le statut juridique le plus adapté à sa fonction. La Halle Tropisme bénéficie dès lors du soutien de cet écosystème économique ancré sur son territoire pour accomplir ses missions.



Les différentes structures juridiques du groupe Illusion & macadam.
Source : Illusion & macadam, 2021

de ses membres, poursuit un but désintéressé et que le financement est essentiellement d'origine publique, voire l'impulsion fondatrice, c'est l'Association Sans But Lucratif qui sera privilégiée (c'est notamment le cas des Hubs créatifs).

« Si vous voulez clairement partager avec d'autres un objectif déterminé, si vous voulez satisfaire des besoins économiques, sociaux ou culturels communs, vous choisirez la Société Coopérative »

Febecoop, 2021

Le choix final dépend essentiellement des acteurs impliqués dans le montage du projet et de la finalité de celui-ci. Cependant, la Société Coopérative et l'ASBL semblent être les plus à même à répondre aux enjeux que soulèvent les tiers-lieux.

Les statuts, l'acte constitutif et leur dépôt et publication

L'acte constitutif est l'élément clé pour créer la société qui gèrera le tiers-lieu. L'acte en question doit être un acte notarié. L'intervention d'un notaire est donc obligatoire. L'acte constitutif comprend notamment les statuts de la société. Ceux-ci formalisent les caractéristiques principales du projet et les modalités de fonctionnement : que fera votre société ? Dans quels buts ? Que faire des profits dégagés ? Comment prendre les décisions la concernant ? *etc.*

Leur contenu est évidemment conditionné par la forme juridique de la structure, mais ils comprennent a minima :

- la forme légale et l'objet, y compris les valeurs et objectifs poursuivis ;
- les modalités d'apports en capital avec les éventuels appels de fonds et modalités de participation ;
- les modalités de gestion à la fois au niveau de l'admission (actionnaires) et de l'administration (le « qui fait quoi ») ;
- les organes de décision : l'assemblée générale et, par exemple, les éventuels collèges (collectifs annexes participant à la gestion).

Éventuellement, les statuts peuvent être accompagnés d'une charte qui vise à préciser les valeurs et principes de fonctionnement. Cet « engagement moral » entre les usagers et le tiers-lieu peut-être le résultat d'une co-rédaction et exprime la vision de la communauté. Celle-ci accompagne le règlement d'ordre intérieur.

En pratique, les notaires connaissent parfaitement toutes les obligations à respecter dans la rédaction d'un acte constitutif et les dépôts nécessaires suite à la création de la société se font notamment par leur intermédiaire tandis que le greffe se charge de publier les statuts dans les Annexes du Moniteur belge (Febecoop, 2021).

Nos conseils

- Se faire accompagner par des conseillers qui maîtrisent la technique juridique du droit des sociétés (agence conseil en Economie Sociale, SAACE, la Smart, le CRÉDAL, *etc.*).

Smart

Smart est une coopérative qui accompagne les travailleurs dans le développement de projets autonomes. Elle propose des services tels que de la gestion administrative, de la formation, des espaces de travail, de l'assistance de l'hébergement, *etc.* et offre la possibilité aux porteurs de projet d'obtenir un statut de salarié, soit une garantie pour développer leurs activités en toute sérénité. Smart, c'est donc « le choix de la protection sociale des salarié-es alliée à la liberté d'entreprendre. » (Smart, 2022).

Dans la mise en œuvre de tiers-lieux, la Smart peut intervenir au niveau des aspects techniques, juridiques, financiers, *etc.* plutôt en aval du processus. Elle s'associe donc à des projets et des communautés déjà matures.

Le modèle économique

Viser la pérennité dès le montage

Le développement d'un tiers-lieu exige des capitaux propres qui peuvent être extrêmement variables en fonction des caractéristiques du projet. À ce titre, il est indispensable de réaliser un plan financier tenant compte des recettes et des dépenses. Ce plan veillera à la pérennité économique, avec un équilibre financier à atteindre à plus ou moins court terme.

« À ce stade, beaucoup de sources de financement sont encore hypothétiques. On ne prend en considération que celles sur lesquelles on peut raisonnablement compter »

Febecoop, 2022

1	2 Avec quels objectifs ?	
	En contrepartie d'un service	Sans contrepartie d'un service
Qui apporte les ressources ?		
Les utilisateurs	- Locations, adhésions et cotisations - Vente de produits	Bénévolat
Les acteurs publics	Commandes publiques	Subventions
Les acteurs privés	Prescriptions de service	Dons (personnes) Mécénat (organisations)

Les différentes sources de financements, adapté de Familles Rurales & Coopérative des tiers-lieux, 2020

Les besoins en capitaux concernent, d'une part, la mise en place du projet (investissements pour le développement ou l'aménagement d'infrastructures, les frais de personnel, les frais de constitutions et d'étude du projet, l'investissement dans des équipements, etc.), et d'autre part, les coûts d'exploitation du bâtiment (impôts, taxes, services, charges, frais d'entretien et de réparation). Notez que même pour fonctionner en autogestion bénévole, un tiers-lieu a des charges liées à sa consommation d'eau et d'énergie, et doit aussi compter des charges liées à la maintenance, au ménage, aux assurances et aux télécommunications.

La pérennité du tiers-lieu n'est pas uniquement liée à la rentabilité de ses activités. Il faut certes s'assurer que les coûts sont inférieurs aux revenus mais également

que le tiers-lieu dispose suffisamment de trésorerie, qu'il sera capable de faire face à des imprévus et qu'il pourra trouver les moyens financiers pour se développer.

Les différentes sources de financement

Un tiers-lieu peut se financer suivant trois modalités complémentaires. Il s'agit, *primo*, des revenus tirés de ses propres activités, *secundo*, des financements publics que la structure est susceptible de capter et, *tertio*, des fonds résultant de donations privées que ce soit par des particuliers, des entreprises ou des fondations.

Les ressources financières proviennent majoritairement de la vente de services auprès des utilisateurs. Ces revenus sont la voie la plus classique, la plus sécurisante et souvent la plus importante pour définir un modèle économique viable. Trois types de ressources se distinguent :

- les revenus issus des droits d'usage des infrastructures, éventuellement sous la forme d'abonnements à la suite de la mise à disposition d'espace de travail (dimension co-working) et d'équipements informatiques, audiovisuels et techniques (dimension Fab Lab) ;
- les revenus issus de la vente de produits. Différents axes peuvent être identifiés : la transmission de connaissances, c'est-à-dire la formation ; l'accompagnement, c'est-à-dire le coaching ou le tutorat ; la prestation pour compte de tiers ; et la vente de boissons ou la restauration ;
- les contributions bénévoles sont également nombreuses et méritent d'être valorisées. Elles peuvent porter aussi bien sur la gestion quotidienne que sur la mise en œuvre d'un pro-programme d'animation ou de formation de pair à pair.

L'aide des acteurs publics pèse dans la balance pour de nombreux tiers-lieux à l'amorçage du projet. Il existe plusieurs voies de subventionnement possibles en fonction des niveaux de pouvoirs :

- au niveau européen, outre le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen

(FSE), il existe de nombreux appels à projets dans le cadre de programmes et actions comme Horizon Europe ;

- Au niveau régional, un projet de tiers-lieu peut s'inscrire dans différents mécanismes financiers tel que la Politique Intégrée de la Ville (PIV), le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), les projets Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) soutenant les GAL, le Site à Réaménager (SAR), voire des appels à projets spécifiques. Différentes prestations susceptibles d'être proposées par un tiers-lieu peuvent par ailleurs bénéficier du soutien de programmes comme Digital Wallonia et Circular Wallonia ;
- au niveau local, le soutien peut prendre différentes formes comme la mise à disposition d'un lieu propriété du pouvoir public, un soutien à l'entretien et à l'investissement du lieu, la promotion locale, la mise à disposition de ressources humaines.

Au-delà des ressources classiques (prestations de services, bénévolat, subventions), des alliances avec les acteurs privés de l'écosystème local sont des leviers très puissants pour équilibrer le modèle économique que ce soit à travers des prestations de service (formations, événements, ateliers, etc.), des dons ou du mécénat.

Nos conseils

- Définir une ambition réaliste pour l'évolution du modèle économique et identifier les leviers d'action permettant d'atteindre la pérennité.
- Privilégier un suivi budgétaire analytique, anticiper sur 3 à 5 ans et préférer une montée en charge progressive et une dégressivité des financements publics pour pérenniser le projet.
- Se renseigner sur les différentes aides financières offertes par les Invest, les communes, W.alter, le CREDAL.
- Ne pas sous-estimer la ressource bénévole nécessaire à la réussite d'un tiers-lieu et ceci tout au long du projet. Il y a sans cesse de nouvelles idées à expérimenter.

W.ALTER

W.Alter est une entreprise publique au service des projets d'économie sociale et coopérative basée en Wallonie. Elle propose des solutions financières adaptées aux besoins des entrepreneurs de la pré-crédation à la croissance. Elle est fondée en 1995 par S.R.I.W. (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) en collaboration avec le Gouvernement de la Région wallonne et les organisations syndicales avec pour objectif de créer un outil de financement spécifique au modèle entrepreneurial de l'économie sociale.

L'entreprise soutient les projets via des fonds propres et/ou via l'octroi de prêts (ordinaires, subordonnés). Les fonds propres peuvent monter jusqu'à 200 000 € par projet, voire 500 000 € si le projet s'inscrit dans la transition énergétique. Elle fournit également un service de conseil financier et de la mise en réseau.

CREDAL

Crédal est une coopérative de finance solidaire. Depuis 1984, des investisseurs/coopérateurs ont choisi de placer de l'argent chez Crédal qui, en toute transparence, l'utilise pour financer des projets collectifs et citoyens.

Avec ces fonds, Crédal octroie du crédit alternatif. Elle finance des associations et entreprises à plus-value sociale, sociétale, culturelle ou environnementale, des (futurs) entrepreneurs exclus bancaires et des particuliers aux revenus modestes. En parallèle, Crédal est engagée dans des activités d'accompagnement durable (conseil en économie sociale et accompagnent des candidats entrepreneurs).

LaVallée à Molenbeek

Le projet de LaVallée est né à la suite d'un constat réalisé par des acteurs du milieu urbain bruxellois : peu d'artistes n'ont pas la possibilité de séparer leur vie professionnelle de leur vie privée car ceux-ci ne sont pas en capacité de payer un deuxième loyer pour avoir un espace de travail séparé de leur domicile. Il y a donc une importante demande d'espaces de travail.

Avec le soutien de la Smart, les porteurs de projets ont donc investi un bâtiment avec pour ambition d'offrir des espaces de travail accessibles aux artistes. En 2014, La Smart signe un bail emphytéotique de 27 ans pour l'occupation d'une ancienne blanchisserie industrielle de 6 000 m² à Molenbeek. Le lieu s'est rapidement développé et accueille aujourd'hui une communauté d'artistes et d'entrepreneurs créatifs de plus de 200 personnes.

Les trois pôles qui composent le projet (la mise à disposition d'espaces de travail, la location de salles et la co-production d'événements) permettent de générer des recettes qui couvrent 85 % du budget annuel. La différence est pour l'instant comblée par la Smart, qui s'y retrouve en se servant du lieu comme vitrine et en proposant des services aux utilisateurs de LaVallée. La récente constitution du projet en ASBL, devrait permettre de prétendre à des subsides régionaux, ce qui assurerait davantage d'autonomie financière.



Hall permettant d'accéder à une partie des espaces de travail de LaVallée. Source : Lepur – CPDT

Les services proposés

Une offre qui sert la vision du lieu

Un tiers-lieu peut accueillir une multitude d'usages et de services. Il est cependant primordial que l'offre proposée réponde à des demandes ou désirs exprimés sur le territoire qu'il occupe. Elle est définie par les porteurs de projet en concertation avec les parties prenantes de manière à favoriser l'éclosion de projets innovants et à engager les acteurs du territoire vers une vision partagée. Cette réflexion doit être menée en amont du projet car les usages et les services proposés auront des répercussions sur le dimensionnement des espaces, les normes à respecter ainsi que sur les équipements à installer.

Une offre flexible

L'offre est amenée à évoluer en fonction de la communauté et de sa maturité. Les choix posés lors du montage du projet ne sont donc pas immuables. De plus, la dynamique collaborative du tiers-lieu incite les membres de la communauté à s'échanger des services en fonction de leurs compétences respectives. Ces prestations, qui s'ajoutent à la stratégie initiale du projet, peuvent cependant être temporaires puisqu'elles fluctuent selon la composition de la communauté.

Favoriser la créativité

Les tiers-lieux sont aujourd'hui reconnus en tant que vecteur de créativité et d'innovation. Cette dimension est centrale dans un projet de tiers-lieu à vocation économique. Porteurs de projet, entreprises et autres occupants sont ainsi accompagnés vers leur plein potentiel. Des services tels que des FabLabs, du coaching, des formations, *etc.* fournissent à la communauté les outils pour exprimer cette créativité.

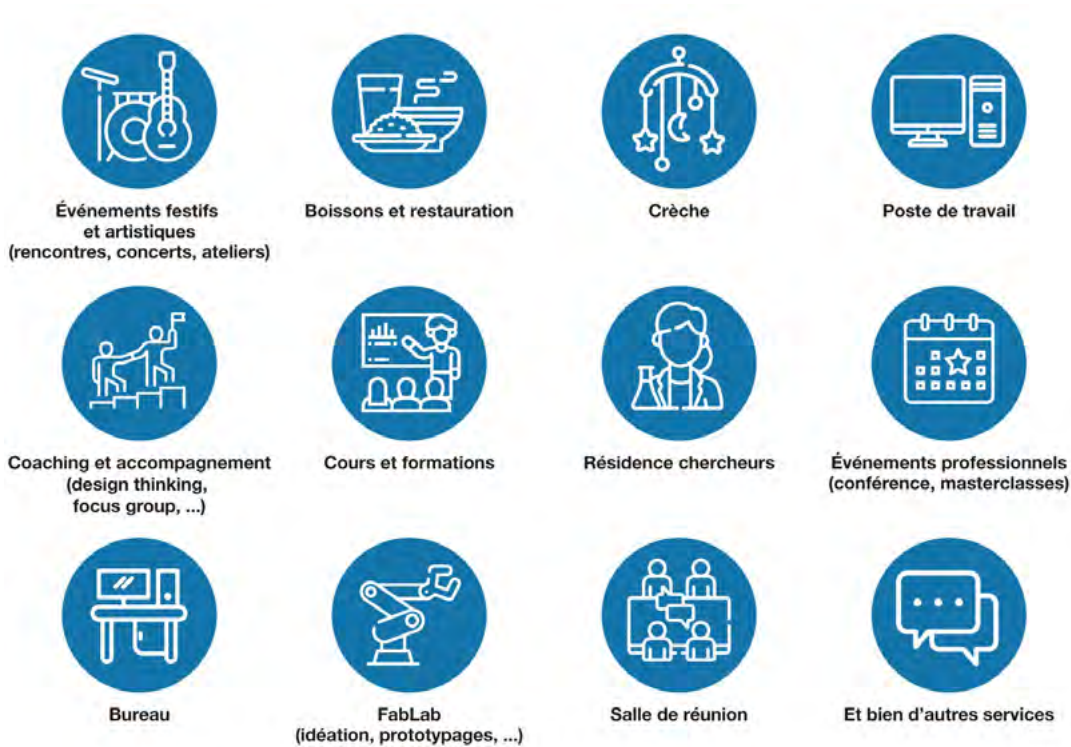
La recherche de complémentarité

L'offre de services doit être complémentaire avec celles proposées par les tiers-lieux et acteurs voisins, et notamment, les Hubs créatifs. Le choix des services offerts est discuté avec les partenaires de l'écosystème économique local afin d'éviter de la redondance et un manque d'efficacité.

En effet, il est nécessaire de rassembler une masse critique suffisante d'utilisateurs afin de fournir un service optimal.

Nos conseils

- Réaliser un atelier de co-construction pour appréhender les besoins, les envies, les capacités des futurs utilisateurs et identifier les personnes ressources. Ne pas hésiter à y associer les acteurs de l'écosystème économique local afin d'engager les acteurs du territoire.
- Éviter les concurrences et susciter les coopérations.
- Capitaliser sur l'expérience des utilisateurs du tiers-lieu et partager les bonnes pratiques au sein de la communauté.



Services pouvant être proposés par un tiers-lieu

Matériels

L'équipement de votre lieu : mobilier, fourniture, matériel informatique, ustensile de cuisine...

	J'AI !	JE SAIS OU TROUVER
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	

Humains

Les compétences au service de votre projet : du développement informatique, un architecte, un facilitateur...

	J'AI !	JE SAIS OU TROUVER
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	
.....	☐	

Fiche-Outil : Les services et compétences dont disposent le tiers-lieu. Source : La Compagnie des tiers-lieux, 2018

Le lieu

Le lieu est le support à travers lequel va s'exprimer la vision de la communauté, il catalyse les énergies créatrices et symbolise le projet. Le lieu est donc la matérialisation des valeurs du tiers-lieu et une vitrine pour la communauté qui l'habite. Il influence la vie du territoire, et rayonne sur son environnement.

Dès le début des réflexions, il est possible d'avoir en tête des idées d'ensemble immobilier à investir. Il est cependant important de garder à l'esprit qu'il doit y avoir une cohérence entre le type d'environnement offert par le lieu, le type d'activités qui y sera développé et la vision de la communauté. C'est pourquoi le choix du lieu est déterminant sur la réussite du projet.

Dans quel lieu ?

Un tiers-lieu est un espace intermédiaire entre le lieu de vie et de travail, où se rejoignent des individus qui expriment un sentiment d'appartenance à une communauté locale dans une perspective d'échange de connaissances et savoir-faire. De ce fait, le lieu investi doit offrir des espaces à la fois accueillants, modulables et accessibles.

Parmi les lieux vacants, parfois présents en nombre sur le territoire de la communauté, identifier la bonne opportunité est une étape cruciale. Quelques critères sont à prendre en considération pour choisir le lieu :

- l'accessibilité plurimodale (modes actifs, transport en commun et voiture individuelle) ;
- la visibilité ;
- la valeur historique et patrimoniale ;
- les coûts (acquisition, location, aménagements, fonctionnement... et les subsides) ;
- l'adaptabilité et la plasticité ;
- insertion dans la dynamique et les projets territoriaux.

Ces opportunités peuvent être de plusieurs natures : un lieu déjà « programmé » (bureaux, ateliers, etc.), un lieu « transformé » (cyber cafés, maisons d'habitation, cellules commerciales, bars, cinémas...), un lieu « reconquis » (friches économiques, anciens guichet de gare SNCB, etc.) ou un lieu « partagé » (gares SNCB, bureaux de poste...).



Les différents types de lieux

Lieu temporaire vs lieu pérenne

Un lieu de préfiguration (occupation temporaire, occupation d'une partie des locaux déjà disponibles...), plus rapide à aménager, peut permettre à la fois d'héberger des structures en recherche urgente de locaux et de tester les activités et les usages pour contribuer à la conception, plus longue, du lieu pérenne. Il est cependant indispensable, dans un second temps, de s'établir durablement afin d'ancrer la communauté et de s'inscrire dans l'écosystème économique local. La stabilité est une condition à la montée en compétence et à la professionnalisation. Un lieu pérenne favorise une communauté plus mature et davantage investie dans la vie de celui-ci.

Des opportunités latentes

Le paysage wallon est marqué par un héritage important de friches ou de bâtiments à vocation économique (entrepôts, ateliers, commerces, dépendances diverses) aujourd'hui délaissés qui, pour certains, présentent un potentiel intéressant pour l'établissement d'un tiers-lieu car la plupart des friches ont l'avantage d'être localisées historiquement dans les zones urbanisées du territoire. Elles peuvent ainsi fonctionner en synergie avec le quartier dans lequel elles se trouvent et sont pour certaines bien desservies en transports en commun. De plus, certains ensembles immobiliers offrent des espaces diversifiés pouvant ainsi accueillir une variété d'activités.

Dans le même ordre d'idée et à la suite de la fermeture de leurs guichets, bon nombre de bâtiments de gare sont aujourd'hui inoccupés. Certains d'entre eux sont mis en vente par la SNCB ou sont d'ores et déjà repris par des communes ou des investisseurs privés. L'installation d'un tiers-lieu dans ce type de bâtiment peut permettre de pérenniser un patrimoine en lui assurant une occupation régulière, à coupler avec sa fonction première liée au transport (maintien d'un espace d'attente, voire d'un point de vente de titres de transport) tout en profitant d'une très bonne accessibilité. Ainsi, le développement d'un tiers-lieu sur ces sites à reconquérir peut participer au redéploiement de ces quartiers perçus négativement.

Tout site ou bâtiment vide n'a, cependant, pas vocation à devenir obligatoirement un tiers-lieu, notamment s'il n'existe pas de réelle demande et/ou une communauté susceptible de l'occuper et d'en assurer le fonctionnement et l'animation.

En milieu rural, de telles opportunités apparaissent également à la suite d'un mouvement de fermeture de différents services de proximité et administratifs au cours des dernières décennies, à l'heure où l'on parle désormais du besoin de relancer de l'activité et de l'animation au cœur des villages.

Par ailleurs, la Wallonie ambitionne de mettre en place des Mobipôles, pôles d'échanges multimodaux. Cette vocation d'interface pourrait utilement se combiner à des développements de tiers-lieux.

Nos conseils

- Recenser les espaces sous-utilisés ou vacants dans le périmètre d'implantation du projet en lien avec les acteurs publics et privés tel qu'un bibliothèque municipale ou les locaux d'autres associations. Penser notamment à contacter Communa, la Smart, les intercommunales et les communes.
- Délimiter les zones favorables pour implanter le tiers-lieu selon les critères prioritaires du projet. Par exemple : la proximité avec une ligne de transport, la proximité avec les futurs usagers ou la localisation dans un quartier en renouvellement urbain.

- Faire des visites collectives avec les futurs utilisateurs et évaluer ensemble les points forts et les points faibles des espaces pouvant accueillir le tiers-lieu.
- Définir les espaces en fonction des usages pressentis tout en maintenant l'aspect modulable et multifonctions du projet. Ne pas perdre de vue que les usages seront variés et que l'enveloppe financière est limitée.

Composite à Charleroi

Installé à dix minutes de la gare de Charleroi-Sud, Composite est un tiers-lieu hébergé dans un ensemble immobilier autrefois occupé par une menuiserie. La configuration de cet ensemble se prête particulièrement bien au dynamisme d'un tiers-lieu, avec une cour centrale entourée par une série d'espaces divers, chacun pouvant accueillir une fonction différente (artisanat, entrepôts, bureaux, espaces récréatifs et/ou Horeca...). Elle facilite les échanges en créant une réelle proximité physique, en ce compris avec l'extérieur, la cour étant accessible directement depuis la rue.

Composite est actuellement locataire de l'ensemble et met à son tour à disposition, via la location, ces espaces diversifiés. Certains services (société d'assurance dédiée à l'économie sociale, la Smart) se sont également installés à Composite, constituant ainsi une plus-value pour le tiers-lieu.



*La cour centrale accueille fréquemment des événements.
Source : Composite*

Coworking à Fernelmont

Au départ imaginé comme un espace de coworking à destination des ruraux namurois, une communauté s'est progressivement construite autour de l'initiative fernelmontoise, lui donnant aujourd'hui les caractéristiques d'un tiers-lieu.

Ce dernier occupe les locaux d'une ancienne agence bancaire, rachetée par les autorités locales. Faisant face à la maison communale, les bâtiments sont désormais mis à disposition du tiers-lieu et gérés au quotidien par les porteurs du projet. Tant la proximité physique que relationnelle avec la commune ont été un facilitateur pour le développement du projet. Le siège du GAL Meuse-Campagne s'y est récemment installé.



Le lieu est ouvert sur son environnement et organise régulièrement des événements. Source : Coworking de Fernelmont

Communa

Communa est une ASBL qui s'engage pour une ville plus abordable, plus démocratique, plus résiliente et plus créative. Elle travaille à l'émergence de lieux accueillant des projets sociaux, culturels et d'économie sociale et solidaire. Pour réaliser ces objectifs, Communa propose à la fois de créer et coordonner des lieux transitoires, mais aussi d'accompagner la mise en place de projets similaires portés par d'autres structures.

L'accompagnement par l'ASBL peut se faire pour une, plusieurs ou pour l'ensemble des nombreuses étapes qu'impliquent la mise en place de projets (audit technique, juridique ou territorial, accompagnement de gouvernance, élaboration de scénarios d'occupation...).



Par son logo, le coworking de Fernelmont affirme son caractère rural. Source : Coworking de Fernelmont

L'animation

L'animation constitue la vie au quotidien du tiers-lieu, elle s'incarne à travers une personne : l'animateur. Son rôle est de permettre à chacun des utilisateurs d'exprimer son plein potentiel, de maximiser la plus-value collective et les effets démultiplicateurs. L'animateur oriente le tiers-lieu vers des projets communs, garantit le décloisonnement et veille à l'adéquation avec l'écosystème local. Il fabrique en quelque sorte les conditions de la coopération. En effet, l'ambiance dans un tiers-lieu se doit d'être conviviale, les discussions se réalisant toujours dans le respect l'un de l'autre, sur un ton amical invitant le nouveau venu à participer. Il s'agit du cœur de métier de l'animateur.

Selon le projet, on lui attribue des missions variées, parmi 5 rôles :

- coordinateur de l'espace : faciliter la mise en relation en interne et externe, déployer des partenariats locaux et nationaux, inscrire le tiers-lieu dans les réseaux existants ;
- communication : coordonner la communication externe et interne et construire des outils de communication ;
- gestion de projets : participer à l'élaboration et la conception d'un projet de structure ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie de développement et de pérennisation économique (répondre à des appels d'offre, aller chercher des subventions, etc.) ;
- administrateur : assurer la gestion administrative et financière ;
- intendance et logistique : concevoir un programme et organiser le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et des relations extérieures.

« Un tiers-lieu ne se définit pas parce qu'on en dit, mais parce que l'on en fait. »

Proverbe d'animateur

Bien que l'animation soit le cœur du tiers-lieu, cette activité, qui ne rapporte pas directement des rentrées financières, est parfois négligée. Elle est pourtant indispensable et rendue possible par le recours à des ressources humaines salariées,

professionnelles-amateurs ou bénévoles, ce qui peut représenter un coût à prendre en compte dans le plan financier.

Nos conseils

- Dès les premières étapes du projet, identifier l'animateur, définir son rôle et, si nécessaire, le former aux pratiques d'animation et de facilitation.
- Au lancement, proposer des activités régulières (rituels) pour constituer et fidéliser le collectif autour de moments de convivialité et d'échange.
- Ne pas faire les choses à la place des autres. Animer et gérer le collectif en transmettant les responsabilités. L'animateur est un chef d'orchestre.
- Réinterroger la pertinence de l'animation au cours du temps et l'adapter, en fonction des besoins et des opportunités.



Cour centrale autour de laquelle s'organise les activités de Composite.
Source : Lepur – CPDT



CONCLUSION

RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*



Espace de travail du Plateau Fertile à Roubaix. Source : Delphine Chenu

Chacune devra être étudiée spécifiquement et dans ses interactions avec les autres domaines. Le BMC revêt trois grandes fonctions : « *primo* : conceptualiser et communiquer les enjeux et dimensions du projet, *secundo* : fédérer et aligner les parties prenantes avec l'équipe vers des objectifs communs et, *tertio* : évaluer la faisabilité, la viabilité et la rentabilité du projet » (Bouchentouf & Barès, 2015). Ce modèle est aujourd'hui largement utilisé, tant au niveau de l'enseignement qu'à celui de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Dans la perspective de disposer d'une formalisation visuelle et transversale d'un projet de tiers-lieu, nous proposons une adaptation du Business Model Canvas. Cette vision dynamique, qui distingue les « inputs » et « outputs » du projet, recoupe évidemment les différentes dimensions du montage de projets, déjà présentées.

Au centre du modèle, nous positionnons la communauté au départ du projet, avec ses objectifs et ses spécificités. Les partenaires sont, à la fois, les acteurs privés et publics avec lesquels la structure interagira de manière privilégiée afin d'atteindre ses objectifs. Les services re-

groupent l'ensemble des prestations possibles au sein du tiers-lieu et constitueront sa propre valeur ajoutée. Les ressources sont à la fois immatérielles (connaissances, savoir-faire...) et matérielles (équipement et infrastructures), à commencer par le lieu. Les coûts sont évidemment liés aux ressources, tant au niveau de l'investissement qu'à celui du fonctionnement. Le modèle d'organisation, à adapter au contexte local, sera conditionné tant par les différents inputs que par les valeurs du projet.

Les valeurs fournies par le tiers-lieu sont à la fois collectives et individuelles, au niveau des usagers, tant matérielles (activités, emplois...) qu'immatérielles (cohésion sociale, formation...). C'est évidemment à ce niveau que l'impact territorial prend tout son sens et qu'il s'agira de s'interroger sur les interactions et retombées sur l'écosystème économique local, mais aussi sur la dynamique du territoire, sa notoriété... Si dans l'approche classique d'un BMC, on évoque évidemment le client, ici, nous privilégions le terme d'usagers, y compris dans le cadre d'une relation commerciale. Les revenus seront composés, à la fois, de la rémunération des prestations, mais aussi des différentes aides et mises de fonds.

Les questions à se poser pour aller plus loin...

La communauté porteuse et sa vision

- Quelle vision et quelles envies porte la communauté ?
- Quelles sont les composantes du projet (sa vocation, ses finalités, ses valeurs, son éthique, ses ambitions) et comment sont-elles formalisées (schéma d'intentions, charte) ?
- Qui compose la communauté (diversité des acteurs, ancrage local, spécificités) ?
- Quelles démarches ou approches de co-construction sont mobilisées (world café) ?

L'écosystème local

- Quelles sont les spécificités du territoire, son image de marque, ses atouts, ses faiblesses ?
- Quels équipements, services, structures d'accueil sont présents sur le territoire ?
- Quels réseaux d'acteurs sont déjà présents sur le territoire ?
- Quels partenaires et structures de développement économique local (RCA, ADL, Gestion centre-ville, GAL, Hubs créatifs, etc.) peuvent être sollicités ?
- Quels documents stratégiques (SDC, PDU, PCDR, Master plan, etc.), diagnostics et études peuvent être mobilisés et comment les valoriser ?
- Quel est le rôle des pouvoirs publics locaux (élus et administration) au sein du projet ?
- Quels moyens pour informer, communiquer et mobiliser les parties prenantes sont entrepris ?

Les statuts juridiques

- Quelle est la finalité du tiers-lieu ?
- Quelles sont les modalités de financement ?
- Quelle est la nature des partenariats ?
- Qui rédige les statuts et prend en charge le processus de rédaction/publication ?
- Quelle structure solliciter pour se faire accompagner ?

Le modèle économique

- Quels investissements sont nécessaires pour l'acquisition, la location et les aménagements du tiers-lieu ?
- Quels revenus sont générés par les activités du tiers-lieu ?
- Quels financements publics sont susceptibles d'être captés ?
- Quels fonds résultant de donations privées peuvent être alloués ?
- Quelles contributions bénévoles sont valorisables ?
- Quelle temporalité est réaliste pour atteindre l'équilibre financier ?

Les services proposés

- Comment répondre aux attentes de la communauté ?
- Comment satisfaire les besoins latents du territoire ?
- Quelle valeur ajoutée les services proposent-ils ?
- Comment capitaliser sur l'expérience et les compétences des utilisateurs ?

Le lieu

- Quelles opportunités sont présentes sur le territoire ?
- Quels sont les critères prioritaires du projet (accessibilité, visibilité, centralité, adaptabilité, plasticité...) ?
- Quelle est la valeur historique et patrimoniale du lieu et comment la valoriser ?
- Est-il pertinent d'envisager une phase de test (occupation temporaire, occupation d'une partie des locaux déjà disponibles) ?

L'animation

- Quelle est la fonction/le rôle de l'animateur ?
- Quels moyens de communications internes et externes mettre en place ?
- Quels rôles sont affectés aux membres de la communauté et aux usagers ?
- Pour qui le lieu est-il accessible ?
- Le lieu participe-t-il à la vie locale ?



ANNEXES



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (France). L'Agence contribue à la mise en place de politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.
- ADL : Agence de développement local. Organisme agréé par la Wallonie chargé de mettre en réseau des partenaires locaux issus des secteurs publics, privés et associatifs dans le but de stimuler l'économie et l'emploi par la création de projets.
- ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (France). Établissement public dont l'action vise prioritairement les territoires concernés par des contraintes géographiques significatives, des difficultés socio-économiques, démographiques et/ou environnementales ou encore un déficit en services publics.
- CEEI : Organisme labellisé de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants. Sa mission principale est d'aider les (nouvelles) entreprises à diversifier leurs activités de manière à contribuer au développement local et régional. Si la dimension communauté y devient forte, elles peuvent prendre les caractéristiques d'un tiers-lieu. La Wallonie compte actuellement huit CEEI.
- Charte de Leipzig : Document politique-cadre pour le développement urbain durable en Europe. En lien avec la Politique de Cohésion, la charte engage les villes européennes à mettre en œuvre des stratégies de développement urbain intégrées et durables.
- Circular Wallonia : Stratégie de la Wallonie destinée à coordonner, renforcer et amplifier la dynamique en économie circulaire sur son territoire.
- Espace de coworking : lieu dédié à la production économique conçu pour encourager la collaboration et la créativité et aussi permettre à ses membres de partager leurs idées, savoirs et pratiques. Outre des espaces de travail et/ou des salles de réunion, ils mettent fréquemment à disposition des usagers du matériel de bureau (imprimante...), des espaces Horeca et/ou cuisine ainsi que des lieux communs intérieurs et extérieurs.
- Digital Wallonia : Stratégie numérique de la Wallonie, elle a pour but principal de mettre en place un cadre régional structurant pour les politiques numériques. La plateforme Digital Wallonia est la vitrine des écosystèmes numériques pour le territoire.
- EPN : Espaces publics numériques. Structure de proximité dotée d'une connexion internet et équipée en matériel numérique ouverte au grand public. Elle propose une offre de services en accès, en formation et en accompagnement en matière d'informatique, de culture numérique et d'Internet.
- Fab Lab : laboratoire de fabrication, parfois numérique, où est mis à disposition du public un éventail de services et équipements permettant l'expérimentation et le prototypage.
- FEDER : Fonds européen de développement régional à destination des organismes publics et privés et visant à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales.
- FSE : Fonds social européen destiné au développement du capital humain. Il apporte une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences.
- Gestion centre-ville : Cellule chargée de monitorer l'évolution d'un centre-ville, mais aussi d'en promouvoir un développement durable et d'en renforcer l'animation et la promotion.

- GAL : Groupe d'action local. Association de partenaires issus des sphères publiques et privées s'associant dans le cadre d'un programme de développement local.
- Horizon Europe : principal programme de financement de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation.
- Hubs Créatifs : À l'origine lancés dans le cadre du programme Creative Wallonia, les Hubs créatifs sont des espaces destinés à catalyser le développement économique sur leur territoire au travers de l'innovation. Ils proposent dans ce but une série de services diversifiés (coworking, Fab Lab, espaces divers, ateliers...) pour permettre à un public diversifié d'expérimenter et de développer de nouvelles activités (matérielles ou immatérielles).
- Incubateur : espace où les entrepreneurs désireux de créer une entreprise innovante sont accompagnés et/ou hébergés.
- Invest : Société d'investissement et de financement à capital public et privé œuvrant en Wallonie et proposant un panel de solutions diversifiées à destination des entreprises.
- Laboratoire d'innovation publique : Espace destiné à concevoir et tester de nouvelles formes de l'action publique et disposant de compétences en matière de design de services, en science sociale et en innovation collaborative.
- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. Programme d'initiative européenne destiné au développement rural et à aider et inciter les acteurs ruraux à mettre en exergue le potentiel de leur territoire.
- Living Lab : laboratoire de co-création, d'innovation et de développement de nouveaux outils, procédés, équipements et applications. L'utilisateur, citoyen ou usager, est placé au centre du dispositif afin d'imaginer et développer en communauté des services et des outils innovants, dans des conditions de vie réelles. La spécificité des living labs est ainsi d'orienter la réflexion sur les besoins des usagers et/ou de la société, et non plus uniquement au travers des compétences individuelles des membres.
- Makerspace : espace de travail collaboratif, éventuellement au sein d'une structure publique ou privée, destiné à la fabrication, à l'apprentissage, à l'exploration et au partage de process. À la différence du Fab Lab, il n'est pas labellisé et n'est pas régi par une charte.
- Master plan : programme spatialisé mis en place par une autorité publique, régulièrement en association avec des partenaires privés, visant au (re)développement urbanistique, socio-économique et environnemental d'un périmètre défini de territoire plus ou moins important, mais présentant des forces, faiblesses et enjeux communs. En Wallonie, à la différence d'autres plans et schémas tels le SDC, le SDT, le SOL... Le Master plan et son contenu ne sont pas régis par le Code de développement territorial.
- Métropolisation : phénomène de concentration des populations et des activités économiques dans et à proximité des grands pôles urbains.
- PDU : Perspective de Développement Urbain. Outil de gouvernance stratégique territorialisé mis en place pour les communes urbaines.
- PME : Petite et Moyenne Entreprise. Établissement ne comptant qu'un, quelques salariés ou quelques dizaines tout au plus.
- PCDR : Programme Communal de Développement Rural. Programme visant à définir les objectifs de dévelop

- pement d'une commune en matière de ruralité et de protection de la nature et de l'environnement. Il décrit ainsi l'opération de développement rural de cette commune.
- PIV : Politique Intégrée de la Ville. Plan visant à soutenir financièrement les communes de plus de 50 000 habitants en Wallonie dans l'objectif d'un redéploiement économique local et régional s'appuyant sur les grandes agglomérations considérées comme vecteurs de l'activité économique.
- RCA : Régie Communale Autonome. Structure autonome dotée d'une personnalité juridique propre et créée dans le but de gérer, pour le compte de la commune, des compétences et des actions en matière de développement urbain, économique, industriel...
- Recyclerie : espace communautaire du réemploi et de la récupération, réutilisant des produits en fin de vie et/ou d'objets ayant le statut de déchets.
- Repair-café : Lieux de rencontre dédiés à la réparation d'appareils et de biens divers dont l'organisation ne retire pas de bénéfices financiers particuliers.
- SAACE : Structure d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi. ASBL financées par la Région wallonne et le Fonds Social européen dont la mission est l'accompagnement à la création d'entreprise via des formations (réalisation du business plan).
- SDC : Schéma de Développement Communal. Anciennement SSC (Schéma de Structure Communal). Document stratégique établi à l'initiative du pouvoir communal et établissant les enjeux pour le territoire de la commune et les actions à mener en matière d'aménagement et de développement territorial (social, économie, environnement, urbanisme...). Son contenu et sa mise en place sont régis par le Code du Développement Territorial de Wallonie.
- SAR : Site à Réaménager. Périmètre légal défini par le Code de Développement Territorial de Wallonie et comprenant un ensemble immobilier (à l'exception de la seule fonction résidentielle) et dont l'état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou engendre une déstructuration du tissu urbanisé. La reconnaissance dudit périmètre ouvre la voie à la possible obtention de subsides pour sa réaffectation. Par extension de langage commun, tout espace, souvent anciennement économique, laissé à l'état de friche (souvent désigné comme « SAR de fait » par opposition à la première définition légale concernant les « SAR de droit »).
- TIC : Technologies de l'information et de la communication.
- World café : Processus créatif de conversation structuré visant à faciliter un dialogue constructif et de partage des connaissances.

INDEX

- Agence du Numérique : <https://www.adn.be>
- Agences Conseils en Economie Sociale : <https://economiesociale.be/entreprendre/accompagnement>
- Communa : <https://communa.be/>
- Comptoirs des ressources créatives : <https://www.comptoirdesressourcescreatives.be/>
- Circular Wallonia : <https://economiecirculaire.wallonie.be/>
- CRÉDAL : <https://www.credal.be/>
- Darwin à Bordeaux : <https://darwin.camp/>
- Digital Wallonia : <https://www.digitalwallonia.be/fr/>
- Fashion Green Hub : <https://www.fashiongreenhub.org/>
- Halle Tropisme : <https://www.tropisme.coop/>
- La Vallée : <https://lavallee.brussels/>
- SAACE : <https://emploi.wallonie.be/home/creation-demploi/saace.html>
- Smart : <https://smartbe.be/en/>
- SOWALFIN : <https://www.sowalfin.be/>
- TRAKK : <https://www.trakk.be/>
- UCM : <https://www.ucm.be/>
- W.alter : <https://www.w-alter.be/>
- Wap's Hub : <https://www.wapshub.be/>

FICHES

Darwin, le laboratoire de transitions à Bordeaux

Darwin se veut un laboratoire de la transition. Il est établi dans une partie d'une ancienne caserne militaire rénovée. Il regroupe aujourd'hui sur son site 230 entreprises pour 560 emplois et accueille aussi des visiteurs extérieurs. Les activités y sont fortement diversifiées, avec la présence d'entreprises dans les domaines du numérique et du circulaire notamment, mais aussi dans l'immobilier, l'aide aux entreprises, l'environnement, la finance, le marketing. Son écosystème dépasse le strict cadre économique puisque de nombreuses activités récréatives et culturelles sont proposées. Le site héberge une quarantaine d'associations dans des domaines très divers.

Enseignements

- Transformation réussie d'une opportunité immobilière en un tiers-lieu par des acteurs locaux porteurs d'une vision commune.
- Souci constant d'impliquer les usagers dans une gouvernance écologique collective.
- Favorise les coopérations, mutualisations et entraides entre tous les acteurs de l'écosystème afin de créer des synergies propices à l'intelligence collective, au déploiement de nouveaux projets, à la créativité et à l'invention de nouvelles formes d'entrepreneuriat riches de sens.
- Contribue à redynamiser la partie de la rive droite de la Garonne sur laquelle le projet est installé, gommant peu à peu le déficit d'image qu'elle avait auprès des Bordelais.

Amorçage de l'initiative

- Face à la menace de destruction de la caserne, le groupe familial Darwin Evolution s'est mobilisé aux côtés des riverains et associations de quartier puis a négocié le rachat de 10 000 m² de bâtiments sur proposition de la Métropole et de la Ville de Bordeaux.

Gestion de l'espace

- Les visiteurs profitent d'une panoplie d'espaces : coworking, salles de réunion à la location, bureaux et un espace dédié aux entreprises en transition. Une série d'espaces HoReCa ainsi qu'une épicerie et une librairie sont également présents sur le site.

Animation de la communauté

- Gouvernance participative permettant d'associer le plus possible les occupants du lieu à son développement et à son animation. Plusieurs commissions permettent d'aborder l'ensemble des intérêts communs, écologiques, sociaux, culturels et économiques du projet.
- Symbiose avec les entreprises alentours.



Carte de localisation de Darwin



Halle couverte qui relie les bâtiments de la Caserne Niel (darwin.camp)

Comptoir des ressources créatives

Les Comptoirs des Ressources Créatives (CRC) sont des plateformes « Pour les créateurs, par les créateurs » qui proposent des outils et services facilitant les processus créatifs. Ils peuvent être vus comme des incubateurs pour artistes et artisans et, de ce fait, combinent dimension sociale et économique. Les CRC proposent des espaces de travail mutualisés pour les créateurs, des rencontres sectorielles, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation. Ils offrent à leurs utilisateurs « une stabilité dans la discontinuité de la vie », au sein d'un réseau structuré.

Enseignements

- Les besoins en espaces créatifs augmentent de manière exponentielle dans les villes en général.
- Une plateforme d'aide aux créateurs permet de connecter les personnes, créer du lien et fournir des services.
- L'idée de mutualisme est au cœur de la démarche car cela permet de créer une masse critique, des économies d'échelle, une neutralité (pas politisé).
- Tous les participants du projet sont impliqués dans les décisions. A Liège, le CA est composé de 200 personnes et toutes grandes décisions se décident à l'unanimité.
- Plusieurs structures sont portées par le CRC de Liège dont Dynamo (coopérative immobilière) et Rhizhome (location de cellules vides afin d'y développer des ateliers avec une volonté de stabilité).
- Le CRC de Liège a des liens forts avec la régie foncière. Ils collaborent également avec la Ville de Liège pour les occupations de cellules vides.

Gestion de l'espace

- Les ateliers liégeois sont majoritairement localisés dans des quartiers défavorisés, ils entendent participer à la revitalisation de certains de ces quartiers. Ceux-ci se retrouvent majoritairement en localisation péricentrale dans l'agglomération (Sainte-Marguerite, Saint-Léonard...).
- Cinq antennes autonomes à Liège, Namur, Charleroi, Mons et Verviers cohabitent aujourd'hui en Wallonie, celles-ci sont encadrées par une charte prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation.

Animation de la communauté

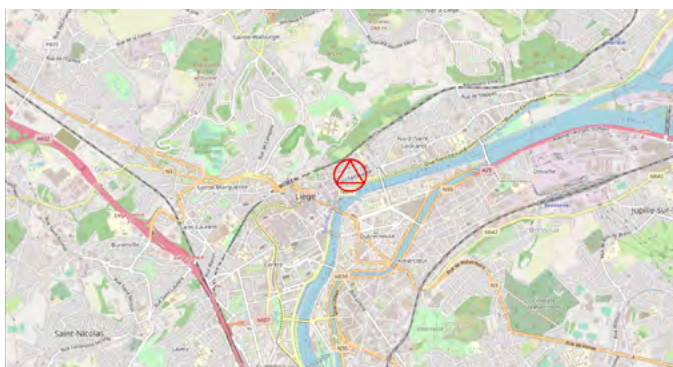
- Évènements, exposition, ateliers.
- Principe d'équité : chacun paie en fonction de ses moyens.
- Conseil, gestion et accompagnement.

Ancrage local du réseau

- Chaque antenne possède un ancrage local fort et participe au dynamisme du tissu social.

Amorçage de l'initiative

- Le concept est né à Liège en 2012 à l'initiative du monde culturel local.
- Le CRC s'est progressivement développé dans plusieurs lieux de l'agglomération dense liégeoise.



Carte de localisation du CRC



Repair café dans l'entrepôt mutualisés des Ateliers Dony (comptoirdes-ressourcescreatives.be)

TRAKK, le hub créatif namurois

Etabli dans un ancien hall omnisport en bord de Sambre, le TRAKK fait partie du réseau des Hubs créatifs wallons. Il comporte, en plus de bureaux, un Fab Lab, des salles de réunion, un incubateur étudiant, des résidences de chercheur, etc. en faisant un bel exemple de tiers-lieu hybride. Il s'est orienté notamment sur le secteur du numérique. L'une des originalités du TRAKK est d'avoir fait l'objet d'une phase de prototype, le « Petit TRAKK », pour affiner et valider le projet. Le TRAKK est fondé sur un partenariat entre l'Université de Namur, le BEP (intercommunale de développement économique de la province) et le KIKK (qui organise notamment le festival du même nom à Namur). Le BEP s'occupe de l'animation entrepreneuriale, le KIKK prend en charge l'animation du Fab Lab ainsi que des aspects culturels. Ce réseau apporte au Hub des visiteurs variés comme des indépendants, des PME, des étudiants, des chercheurs de l'Université, etc. Le cadre proposé par le TRAKK permet ainsi de créer des échanges et des synergies entre des acteurs locaux qui ne se seraient pas croisés ailleurs.

Enseignements

- Né de la combinaison d'un appel à projet prototype et de l'obtention de fonds FEDER (création du nouveau bâtiment).
- Les locataires sont tous issus du secteur des ICC (16 entreprises) mais l'objectif est de créer une synergie avec les acteurs des autres secteurs qui bénéficient du coworking ou de l'accompagnement du Hub.
- Pour créer un écosystème il faut partager des lieux. La cafétéria du TRAKK et les projets de co-création contribuent à cet objectif.
- Collabore avec des structures actives en dehors de ses murs. Soit dans le cadre de projets thématiques soit dans un rôle de relais vers d'autres structures namuroises (le NID, Technobel, Azimut, Job-in, etc.). Le but est de développer des complémentarités et des convergences porteuses d'innovation et créatrices d'emplois.

Amorçage de l'initiative

- Le TRAKK s'est installé dans un premier temps dans des bâtiments de l'UNamur (dans la même rue que les installations actuelles). Cette expérience du « Petit Trakk » a servi de prototype et disposait déjà d'un FabLab.

Gestion de l'espace

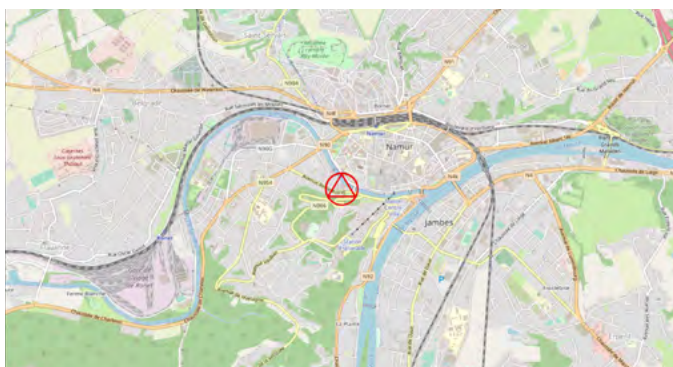
- La localisation du lieu, en centre-ville, permet un lien fort avec le territoire et une proximité avec les partenaires (BEP, KIKK, etc.).
- Sur les 3000 m² d'espace, le TRAKK accueille environ 5 à 60 personnes et dispose de 70 places de coworking.

Animation de la communauté

- Fab Lab, coworking, accompagnement, projets thématiques, recherche.
- Grande interconnexion entre les offres de service.

Ancrage local du réseau

- Le BEP, le Kick et l'UNamur sont les trois opérateurs.



Carte de localisation du CRC



Repair café dans l'entrepôt mutualisés des Ateliers Dony (comptoirdes-ressourcescreatives.be)

Wap's Hub, le hub qui favorise l'émergence de projets créatifs à Tournai

Tournai a, tout au long de son histoire, été une ville à forte composante créative. La présence de Casterman jadis et d'un gros contingent de métiers créatifs et de plusieurs écoles d'art aujourd'hui, sont des marqueurs de ce tempérament. Inscrit dans ce contexte historique favorable, le Wap's Hub est conçu comme un instrument au service de la redynamisation du centre-ville et cristallise au sein d'un lieu, les coopérations menées par l'écosystème créatif local. Créée sous forme d'ASBL en 2014, il est hébergé dans la Technicité, bâtiment financé par le FEDER et dont l'activité doit permettre de redynamiser le quartier défavorisé de Saint-Pierre et les quais de l'Escaut. Cependant, l'objectif est également que le Hub rayonne sur la Wallonie Picarde, à travers la technicité mais aussi à travers des antennes telles que des ADL, des bâtiments de IDETA (centres d'entreprise, coworking, etc.), où sont organisés des événements (accompagnement, animations, sensibilisation).

Enseignements

- Le Wap's Hub s'intègre dans le cadre du Schéma de Développement Communal de Tournai adopté en 2017.
- Participe à la vision d'IDETA, l'intercommunale de la Wallonie Picarde, sur la revitalisation du centre-ville.
- La localisation de la Technicité a été choisie en raison de la mixité sociale et fonctionnelle, et pour accroître celle-ci. Le bâtiment est neuf, mais dans un quartier existant, construction de "la ville sur la ville".
- Le Fab Lab crée un réel esprit de communauté, les gens se rencontrent spontanément, les animations sont en complément.
- C'est une force d'être en ville pour toutes les interconnexions possibles. Il n'est pas utile d'être en périphérie, car les grandes entreprises n'ont pas besoin d'un Fablab (sauf pour de la prestation).

Amorçage de l'initiative

- Fab Lab initialement testé dans des containers.
- Le Hub est hébergé dans la Technicité, lieu Totem (bâtiment financé par le FEDER).

Gestion de l'espace

- Le Fab Lab est voulu comme un lieu totem, dont l'objectif est que les métiers créatifs s'y installent, en leur offrant des services d'accompagnement à la création.
- 50 personnes occupent le centre d'entreprise, et 300 personnes utilisent régulièrement le Fab Lab.

Animation de la communauté

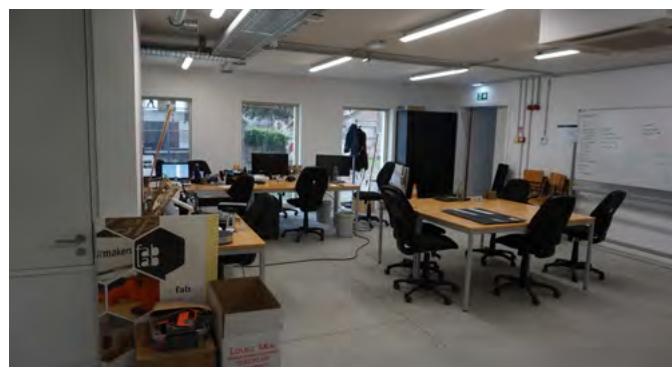
- Fab Lab, coworking, accompagnement, événements.
- L'accompagnement « contenu » de porteur de projet se fait en collaboration avec le CEEI, ensemble ils animent et mettent en relation avec d'autres acteurs.

Ancrage local du réseau

- Tournai a, tout au long de son histoire, été une ville à forte composante créative. Le Wap's Hub s'inscrit dans cet héritage.



Carte de localisation du Wap's Hub



Location d'espace partagé (wapshub.be)

TROPISME, le tiers-lieu culturel et créatif de Montpellier

La Halle Tropisme est un tiers-lieu culturel installé sur le site de l'ancienne École d'Application d'Infanterie de Montpellier. Ce site est habité par plus de 200 entrepreneurs des Industries Culturelles et Créatives et plus de 60 artistes. Tropisme accueille également au quotidien des professionnels, des familles, des curieux, des étudiants, des voisins. Tropisme propose une programmation artistique et culturelle pour tous, qui mêle musique et expérimentations culinaires, art contemporain et clubbing, débats d'idées et afterworks. Avec plus de 500 événements par an, elle est un lieu incontournable de la vie culturelle montpelliéraine.

Enseignements

- Véritable lieu de vie qui tient autant de la salle de spectacle, de projection ou d'exposition que de l'agora et accueille 100 000 visiteurs par an dans une ambiance inclusive et transgénérationnelle conviviale.
- Approfondit d'autres modèles d'entreprises et de rapports au travail tel que la gouvernance participative, l'innovation sociale, la co-construction et la coopération.
- Démarche transsectorielle (Industries Culturelles et Créatives, insertion, transmission...) à l'intersection des champs créatifs, économiques et sociaux.
- Démarche de sobriété donnant une seconde vie à une friche militaire au lieu de construire un autre bâtiment pour répondre à ce besoin.
- S'inscrit dans une vision plus globale d'implanter un cluster ICC (Industries Culturelles et Créatives) : la Cité Créative. Ce programme amorcé par Montpellier Méditerranée Métropole est prévu sur 10 ans et mêle structures pérennes et occupations temporaires et associe logements, lieux de vie et activités économiques.

Amorçage de l'initiative

- Tiers-lieu née d'un désir collectif de rapprocher économie sociale et solidaire ainsi que culture et innovation. Projet porté par la coopérative illusion & macadam, qui accompagne depuis près de 20 ans le développement du secteur culturel.
- Réaménagement d'une ancienne halle mécanique de l'armée mis à disposition par la ville.

Gestion de l'espace

- Site de 12 000 m² répartis entre deux bâtiments et un extérieur qui est divisé en différents espaces : bureaux, open space, ateliers d'artistes, scène, galerie, espace polyvalent sonorisé, jardin expérimental, aire de compostage pour tout le quartier, café/restaurant, atelier de construction, studio radio et espace dédié aux enfants.

Animation de la communauté

- Événements, exposition, ateliers et restauration.
- Gestion de la paye et expertise comptable.
- Formation, conseil, gestion et accompagnement.

Ancrage local du réseau

- Point d'animation du quartier.
- Symbiose avec les entreprises alentours qui offrent des prestations complémentaires et partagent les mêmes valeurs.



Carte de localisation de Tropisme



Ancienne halle (<https://tropisme.coop>)

LaVallée, le lieu de création à Molenbeek

LaVallée accueille, produit ou coproduit des événements à caractère artistique, culturel, social et/ou festif : des expositions, des conférences, des concerts, des performances, des résidences, etc. Le site abrite les activités professionnelles d'environ 180 entrepreneurs créatifs. Parmi eux, des graphistes, plasticiens, stylistes, journalistes, architectes, artisans... En plus des espaces de travail, le site compte cinq salles totalisant 2000 m² pouvant accueillir des expositions, des workshops, des répétitions, des résidences, des conférences, des concerts, des formations, etc. Que ce soit de sa propre initiative ou en coproduction, LaVallée accueille chaque année une centaine d'événements à caractère culturel, artistique, festif ou social.

Enseignements

- Reconversion d'une friche industrielle en espaces partagés voués au travail créatif comme levier de développement territorial.
- Cohabitation encourageant la synergie entre les résidents et favorisant les échanges en termes de compétences, de réseau, de matériel et de connaissances.
- Les espaces collectifs favorisent l'individuation et le développement de pratiques qui peuvent à leur tour avoir un impact sur l'espace public et la convivialité qui s'y installe.
- Afin d'accueillir la diversité d'activités, LaVallée propose plusieurs typologies d'espaces : ateliers, bureaux privés coworking, résidences.

Amorçage de l'initiative

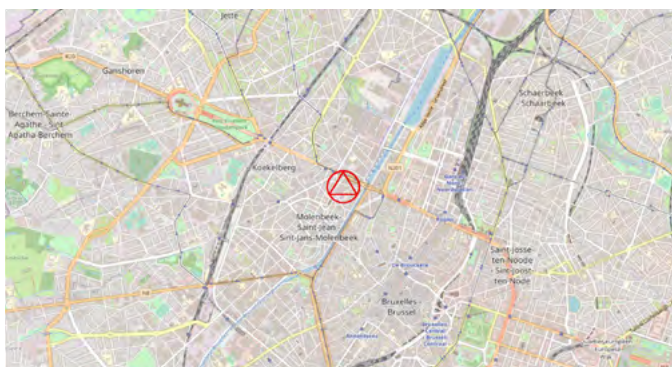
- En 2014, la coopérative Smart signe un bail de 27 ans pour l'occupation d'une ancienne blanchisserie industrielle de 6000 m² à Molenbeek.

Gestion de l'espace

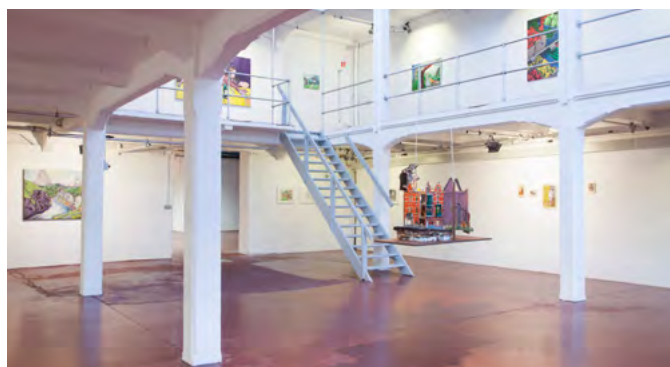
- Le projet s'organise autour de trois pôles : la mise à disposition d'espaces de travail, la location de salles et la production d'événements. L'animation est en grande partie l'œuvre des résidents eux-mêmes sous forme d'auto-organisation et de prise en charge collective.

Animation de la communauté

- Plusieurs tentatives ont été lancées pour susciter des interactions constructives avec le quartier : une association qui donne des cours d'arabe aux enfants dans un milieu laïque, l'accompagnement professionnel pour des femmes du quartier et un club de boxe.



Carte de localisation de LaVallée



Salle pouvant accueillir toutes sortes d'évènement (lavallee.brussels)

Composite, les espaces créatifs partagés à Charleroi

Composite est une communauté de créateurs/créatifs et de métiers annexes à la création. Son objectif principal est de constituer un véritable réseau professionnel créatif sur Charleroi. Installé à dix minutes de la gare de Charleroi-Sud, le projet est hébergé dans un ensemble immobilier autrefois occupé par une menuiserie. La configuration de cet ensemble se prête particulièrement bien au dynamisme d'un tiers-lieu, avec une cour centrale entourée par une série d'espaces, chacun pouvant accueillir une fonction distincte (artisanat, entrepôts, bureaux, espaces récréatifs et/ou HoReCa...). A cela s'ajoutent des prestataires de services transversaux dont les valeurs font écho à celles de Composite : bureau d'assurances transparent, asbl de soutien à la création, coopérative de facturation, etc.

Enseignements

- Composite est un projet organique. Il évolue sans cesse en fonction de ses composantes (les lieux, les occupants, les énergies, les intentions, les surprises...).
- Fonctionne sur base de prises de décisions collectives. Il n'y a pas de chef, mais plutôt des teams de travail. Chaque team rassemble des volontaires prêts à faire avancer une face du projet, que ce soit : l'aménagement, la communication, les événements, l'accueil ou l'administratif. Les teams exécutent les grandes décisions prises en assemblée générale et font valider leurs nouvelles propositions.
- La dimension humaine conjuguée aux talents est source de partenariats gagnants où partager son temps de travail mais aussi échanger sur ses savoirs, compétences, ressources et expériences permet d'être plus forts ensemble.

Amorçage de l'initiative

- Naissance du collectif en 2014 avec l'objectif de rassembler dans un même espace les indépendants issus des métiers de l'industrie créative carolo afin que chacun bénéficie des compétences complémentaires des autres.

Gestion de l'espace

- La maison et les entrepôts de l'ancienne Menuiserie Sottiaux peut accueillir jusqu'à 50 personnes dans 1000 m2 répartis en 12 espaces différents dont un atelier dédié aux métiers du bois et autres créations plutôt amples et techniques, une cour intérieure, des bureaux et des salles de réunions.

Animation de la communauté

- La team événement organise un apéro par mois, un marché « créateurs », mais aussi d'autre événement en fonction des opportunités (journée « entreprises ouvertes »). Ils ont des partenaires culturels extérieurs également (Eden, maison des jeunes, le Vecteur...) et organise les Fêtes de la Musique.

Ancrage local du réseau

- L'ouverture sur le quartier est forte, il y a une vraie synergie et plusieurs projets ont été menés avec les habitants du voisinage.



Carte de localisation de Composite



Atelier dédié aux métiers du bois, des métaux et autres créations manuelles (composite-charleroi.be)

Coworking Fernelmont, le coworking champêtre à Fernelmont

Au départ imaginé comme un espace de coworking à destination des ruraux namurois, une communauté s'est progressivement construite autour de l'initiative fernelmontoise, lui donnant aujourd'hui les caractéristiques d'un tiers-lieu. Ce dernier occupe les locaux d'une ancienne agence bancaire, rachetée par les autorités locales. Faisant face à la maison communale, les bâtiments sont désormais mis à disposition du tiers-lieu et gérés au quotidien par les porteurs du projet. Tant la proximité physique que relationnelle avec la commune ont été un facilitateur pour le développement du projet. Le siège du GAL Meuse-Campagne s'y est récemment installé.

Enseignements

- Exemple notable de développement d'un tiers-lieu en milieu rural, en se reposant sur une communauté locale et en jouant sur l'image de la campagne.
- Avantage d'un soutien des autorités communales, proches tant au niveau des relations que physiquement
- Exemple intéressant de reconversion d'un lieu déserté par les services qui l'occupaient, à l'instar de ce qui s'observe depuis plusieurs décennies en milieu rural.
- Possibilité d'y domicilier une activité/entreprise
- Volonté de jouer la complémentarité par rapport à d'autres offres (TRAKK et coworking à Namur, Fablab à Andenne...).

Amorçage de l'initiative

- Initiative de deux travailleurs indépendants souhaitant travailler ensemble dans leur commune, mais pas à leur domicile.
- Opportunité liée à la volonté de la commune de développer une initiative proche, axée sur le numérique.

Gestion de l'espace

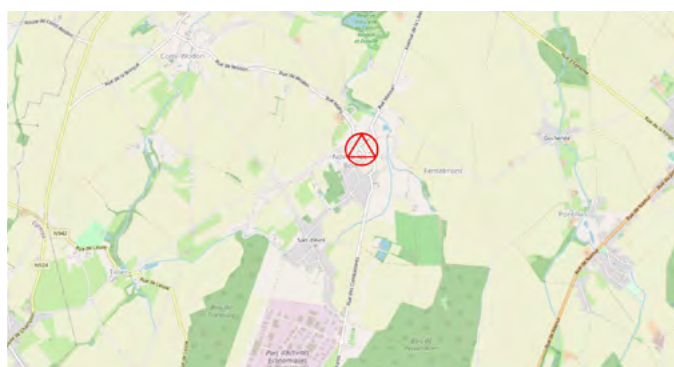
- Rachat d'une ancienne agence bancaire par la commune, mise à la disposition du tiers-lieu.
- L'équipe du tiers-lieu prend à sa charge, via une asbl, les coûts liés à la vie quotidienne du bâtiment, ainsi que l'organisation physique du lieu.

Animation de la communauté

- « Auto-animation », mais aussi organisation d'événements réguliers, internes et externes.
- Développement progressif d'activités en-dehors des heures de travail.

Ancrage local du réseau

- Situé en face de la maison communale, donnant une certaine animation.
- Coworkers issus essentiellement de la région.



Carte de localisation du Coworking



Communauté et espaces de travail inspirants et accueillants (lecoworking.be)

Le plateau fertile, l'espace collectif dédié au textile et à la mode durable à Roubaix

Le plateau est le premier projet de tiers-lieux textile des Hauts-de-France ouvert en 2018, au sein de l'ancienne usine de Tissage Roussel à Roubaix. Ses utilisateurs travaillent sur l'innovation durable et les nouveaux modèles régénératifs. Les entreprises et porteurs de projets peuvent y travailler ensemble sur des sujets de transition, y utiliser des logiciels et des machines pour prototyper ou fabriquer en petite série vêtements et sacs, sélectionner des matières dans la tissuthèque circulaire, s'entraider au sein des CAFE FERTILE mensuels, se former, vendre grâce aux Pop-Up Fashion Green Room. Les porteurs de projets y trouvent des machines, des logiciels, de l'espace et la force du réseau pour avancer.

Enseignements

- Le plateau fait partie du Fashion Green Hub, un écosystème de 300 entreprises travaillant pour une mode plus durable, éthique, locale et innovante, créatrice d'emplois sur les territoires des Hauts-de-France.
- la structure est cofinancée par le fonds européen REACT, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, l'ADEME et l'ANCT.

Amorçage de l'initiative

- Répond aux besoins de ressources et compétences mutualisées des membres.

Gestion de l'espace

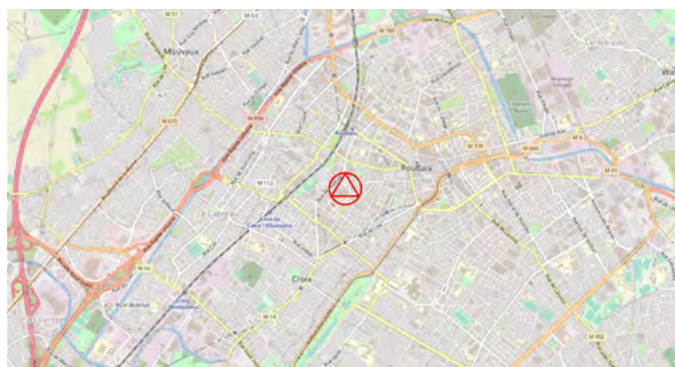
- Le projet propose à la fois des résidences, du coworking et une salle événementielle.

Animation de la communauté

- Anime des projets sur le changement de modèle : éco-conception, upcycling, fabrication à la demande, éradication du plastique...

Ancrage local du réseau

- L'ancrage territoriale est assuré par La Compagnie des Tiers-Lieux, une structure active sur l'ensemble de la Métropole européenne de Lille et Hauts-de-France.



Carte de localisation du Fashion Green Hub



Campus de formation aux métiers mode de demain (fashiongreenhub.org)

BIBLIOGRAPHIE

- Agence du Numérique, SOWALFIN & SPW Economie. (2019). Evolution des plateformes d'innovation.
- Besançon, E., Nicolas Chochoy, & Thibault Guyon. (2013). L'innovation sociale. Principes et fondements d'un concept (L'Harmattan, Ed.).
- Bouchentouf, M. & Barès, F. (2015). Du modèle d'affaires à la création de valeur : comment s'y prendre ? Gestion, vol. 40(1), 73-78.
- Burret, A. (2015). Tiers-lieux ... et plus si affinités (FYP).
- EconomieSociale.be. (nd.). Se faire accompagner. <https://economiesociale.be/entreprendre/accompagnement>, page consultée le 30 septembre 2022.
- European Commission. (2020). New Leipzig Charter- The transformative power of cities for the common good. https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/brochure/new_leipzig_charter/new_leipzig_charter_en.pdf
- Familles Rurales & Coopérative des tiers-lieux. (2020). Comment créer un tiers-lieu rural ? https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20201217/guide_portil_methodo_tierslieux-ruraux.pdf
- Fashion Green Hub. (nd.). Le Plateau Fertile. <https://www.fashiongreenhub.org/plateau-fertile/>, page consultée le 10 juin 2022.
- Febecoop. (nd.). Le Business model canvas coopératif. <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/notes-outils/le-business-model-canevas-cooperatif>, page consultée le 30 septembre 2022.
- France Tiers-Lieux. (2021). Rapport France Tiers-Lieux. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>
- Illusion & macadam. (2021). Portrait du groupe coopératif illusion & macadam. <https://www.illusion-macadam.coop/upload/files/0279f212c783e-526dbf5b55e4e0c3173a1993d97/c8db4152e4c12f-98feb9a886a2900cb517f03d6d.pdf>
- La Compagnie des Tiers-Lieux. (nd.). La Compagnie, un tiers-lieu au service des tiers-lieux. <https://compagnie.tiers-lieux.org/>, page consultée le 10 juin 2022.
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de middleground ? Innovations, 1(61), 41–66. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>
- Liefoghe, C. (2018). Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. Geographie Economie Societe, 20(1), 33–61. <https://doi.org/10.3166/GES.20.2017.0028>
- Lorre, B. (2020). Les tiers-lieux, des méta-dispositifs issus de l'information sociale [Université Sorbonne Paris Cité]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01915552>
- Morel, L., Dupont, L. & Boudarel, M-R.(2018). Espace d'innovation : de nouveaux lieux pour l'intelligence collective ? ISTE Ltd. London, UK. https://www.openscience.fr/IMG/pdf/iste_techinn18v3n2_4.pdf
- OCDE. (2021). Building Local Ecosystems for Social Innovation. https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/building-local-ecosystems-for-social-innovation_bef867cd-en, page consultée le 10 juin 2022.
- Oldenburg, R. (1989). The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community. Paragon House. pp. 338.
- Osterwalder, A., & Pigneur, Y. (2011). Business Model Nouvelle Génération. Paris : Pearson Education France
- Smart. (nd.). Smart, l'entreprise partagée. <https://smartbe.be/fr/>, page consultée le 30 septembre 2022.
- SPF Economie. (2021). Les formes de sociétés. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/les-formes-de-societes>, page consultée le 30 septembre 2022.



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

ANNEXE N°2 – NOTE DE RECHERCHE



NOTES DE RECHERCHE

DES TIERS-LIEUX AUX PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALES ...

DÉFINITIONS ET CLARIFICATION DE CONCEPTS

Pilote :

Bruno BIANCHET (Lepur-ULiège)

Chercheurs :

Dorian CLAEYS (Lepur-ULiège)

Réginald FETTWEIS (Lepur-ULiège)

Hubert MALDAGUE (Lepur-ULiège)

Fabian MASSART (Lepur-ULiège)

Marie VEYS (Lepur-ULiège)

Photo de couverture : Hubert MALDAGUE, 2022, La Plaine Images, Tourcoing

Éditeur :

Thibaut Croughs (Lepur-ULiège)

NOTES DE RECHERCHE

DES TIERS-LIEUX AUX PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALES ...

DÉFINITIONS ET CLARIFICATION DE CONCEPTS

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	4
RÉSUMÉ	6
INTRODUCTION.....	7
1 Tiers-lieux.....	8
1.1 Présentation générale.....	8
1.2 Une géographie des tiers-lieux en évolution	10
1.3 Tiers lieux et développement territorial : l'exemple de stratégies menées en France.....	10
1.4 Tiers-lieux en Wallonie : aux origines de la réflexion.....	11
2 Des tiers-lieux aux plateformes d'innovation wallonnes	12
3 Les autres types de lieux relevant de l'innovation territoriale.....	15
3.1 Espaces de coworking (ECW)	18
3.2 Espaces publics numériques (EPN)	22
3.3 Living labs.....	23
3.4 Laboratoires de fabrication numérique : Fablabs et concepts similaires	23
3.4.1 Hackerspaces ou hacklabs.....	25
3.4.2 Makerspaces	25
3.4.3 Techshops	25
3.5 Comptoirs des ressources créatives.....	25
3.6 Recycleries / ressourceries	26
3.7 Repair-café.....	26
4 Hubs créatifs wallons	28
4.1 Présentation générale.....	28
4.2 Évolution des Hubs Créatifs wallons	31
4.2.1 Évaluations des hubs créatifs	31
4.2.2 Contexte	32
4.2.3 Refonte du modèle « hub créatif » : les « néo-hubs »	33
4.2.4 Cahier des charges	33
4.2.5 Bilan et principes directeurs de la réforme des plateformes d'innovation.....	34
5 Centres d'entreprise et d'innovation (CEI).....	34
5.1 Présentation générale.....	34
5.2 Incubateurs, pépinières, accélérateurs.....	35
5.3 Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI).....	35
Conclusions	37
Bibliographie	39
Liens utiles et références sur les tiers-lieux	41

RÉSUMÉ

Depuis de nombreuses années déjà, les domaines du numérique, du circulaire et du créatif sont sur le devant de la scène, que ce soit dans l'actualité ou dans les stratégies et politiques mises en place par les niveaux de pouvoir compétents, de l'Union européenne aux villes et communes, en passant par la Wallonie. Ils participent au renouveau du tissu économique de ce début du XXI^e siècle. Les récentes annonces et perspectives en matière de réindustrialisation de l'Europe, de Green Deal ou de stratégie européenne circulaire renforcent l'intérêt pour ces thématiques souvent désignées comme porteuses pour le renouveau du tissu économique et vertueuse du point de vue environnemental. La Wallonie s'est également inscrite, de longue date, dans cette mouvance, faisant des trois dimensions citées l'objet d'une série de stratégies, de politiques et d'initiatives durant la dernière décennie. De manière générale, ces thématiques sont l'objet de nombreuses initiatives politiques, avec par exemple et selon les différents niveaux de pouvoir, les programmes Horizon 2020 et, récemment, Horizon Europe, la Stratégie régionale de Spécialisation intelligente S3 ou le plan de relance de la Wallonie.

Une série de lieux proposant une multitude de services destinés à catalyser des idées, de l'innovation et de la création en biens, produits et services divers sont apparus comme de puissants leviers pour activer et renforcer les écosystèmes locaux tout en stimulant la collaboration et un solide esprit de communauté. La littérature francophone attribue à ces espaces le terme de « tiers lieu », ou troisième lieu, cadre intermédiaire entre le domicile et le lieu de travail. Ils découlent de la notion de *third place* émise par Oldenburg (1989), premier auteur à avoir défini ce concept.

Le terme de « tiers lieu » est toutefois générique, et regroupe une série de réalités différentes. Il est apparu, en Wallonie, le besoin de définir et d'expliquer de manière plus approfondie non seulement le terme en lui-même, mais aussi les différentes réalités qu'il recouvre, en s'inspirant d'une série de travaux, parmi lesquels une réalisation de la Sowalfin, du SPW Economie et de l'Agence wallonne du Numérique. L'objectif de cette note est avant tout un essai de clarification de concepts, et correspond à l'un des volets de l'année 2021 de la recherche sur les dynamiques économiques émergentes et le territoire.

INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie maintenant, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que de nouvelles économies (notamment numérique) a eu un impact considérable sur le monde professionnel, en ce compris l'organisation du temps et des lieux de travail, faisant émerger de nouvelles manières de travailler (New Ways of Working). Le télétravail a ainsi pris une place significative dans le monde professionnel, celui-ci s'effectuant majoritairement à domicile, mais aussi dans des lieux qui ne sont ni ce domicile ni le lieu de travail. Ces tendances s'adressent avant tout au travail « immatériel » du secteur tertiaire, toutefois ce phénomène émerge aussi pour des tâches manuelles et de production, avec une volonté d'expérimenter une idée, un processus... en-dehors du domicile. Elles furent boostées par la crise sanitaire (Bianchet et Al., 2021)

D'autre part, la formation de réseaux, les opportunités d'interactions et, dès lors, les lieux de rencontre apparaissent fondamentaux, de manière à décroquer des connaissances qui sont aujourd'hui séparées et compartimentées. Les relier ne se fait cependant pas sans l'exigence de la contextualisation (Moreno, 2020). Ces besoins s'appliquent singulièrement, mais sans exclusivité, aux domaines des économies numérique, circulaire et créative dont le comportement territorial a été étudié en 2020 et 2021 dans le cadre d'une recherche menée par la CPDT et de laquelle découle plus particulièrement la présente note.

Transcrit au territoire, ce constat implique de comprendre le fonctionnement de ce dernier, de la ville/du village dans sa région, son pays, voire étendre la réflexion à l'échelle mondiale. Il s'agit aussi de dépasser la vision physique du territoire qui ne peut se résumer à son aménagement, son urbanisme, sa mobilité, mais qui comprend aussi les interactions et rétroactions qui s'y déroulent entre acteurs (Moreno, 2020).

Aujourd'hui, l'émergence de lieux en lien avec l'implémentation locale de ces dynamiques économiques, de leur forme d'organisation et de leur chaîne de valeur s'apparente au champ de ce qu'on qualifie aujourd'hui d'« **innovation territoriale** ». Celle-ci est définie comme : « une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement sur un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable. Son caractère proprement « innovant » repose notamment sur :

- Une adaptation fine à un contexte territorial donné ;
- Une mobilisation des ressources et des atouts locaux ;
- Un modèle économique durable ;
- Une capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les citoyens dans une logique de coconstruction ou coproduction : l'innovation se fait ainsi par tous les acteurs du territoire. » (Oural, 2015).

L'innovation territoriale, entendue dans un sens large, recouvre toutes les modifications novatrices dans la production de biens et services, dans les activités et les interactions sociopolitiques qui transforment un milieu (Divay, 2020). Selon Klein, elle peut être catégorisée selon quatre approches : productive, technologique, politique et sociale (Klein, 2009).

Territorialement, l'émergence de « **tiers-lieux** » où peuvent être échangées, testées et validées les idées innovantes répond à cette nécessité.

Le « tiers-lieu », ou « troisième lieu », de « third place » en anglais, est un concept introduit en 1989 par le sociologue Ray Oldenburg. Il désigne un espace physique intermédiaire entre le domicile et le travail d'un individu, une solution hybride entre convivialité et concentration (Oldenburg, 1999). Le tiers-lieu est un espace de proximité et de travail favorisant la mixité sociale et le brassage des idées (innovantes), où la **communauté** est au centre de son fonctionnement.

Le tiers-lieu apparaît toutefois comme un objet à la définition et au périmètre particulièrement flous, et pouvant être confondu et/ou assimilé avec d'autres types de lieux dont la définition est elle-même pas toujours univoque. La littérature regorge pourtant de définitions des concepts de tiers-lieu, d'espace de coworking, de fablab... celles-ci variant d'un cas d'étude à l'autre ou d'un contexte à l'autre. La présente note de recherche tente, au départ de la recherche effectuée par la CPDT sur les relations entre le territoires et les trois dynamiques économiques émergentes que sont le numérique, le créatif et le circulaire, une définition de ces lieux dont l'universalité ne peut être formellement établie, mais qui prend notamment en compte le contexte et les initiatives passées et existantes du territoire wallon.

1 Tiers-lieux

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le « tiers-lieu », ou « troisième lieu », de « third place » en anglais, désigne un espace intermédiaire entre le domicile et le travail d'un individu, une solution hybride entre convivialité et concentration, où se déploierait une partie de la vie sociale et communautaire. Ray Oldenburg les désigne également comme étant « a home away from home ». Sous cet angle, il peut être désigné comme étant un « second foyer ». En bref, le tiers-lieu c'est l'espace physique au sein duquel s'épanouit l'individu, intégré à une communauté qui caractérise ce lieu et le fait vivre, favorisant la mixité sociale et le brassage des idées. Selon Antoine Burret (2015), un tiers-lieu désigne un espace **intentionnellement conçu pour produire des solidarités sociales**, qui se perpétue grâce à celles-ci et n'existerait pas sans. La présence d'usages partagés entre des pratiques amateurs et professionnelles entraîne une évolution du travail combinant culture du partage et coopération entrepreneuriale.

Le tiers lieu est « un ancrage localisé où les savoirs, les idées, les concepts rencontrent ceux qui les font vivre et évoluer au quotidien. Approche marchande et non marchande, ascendante et descendante, au-delà des barrières cognitives, il s'agit de se donner de l'avenir. Et cela passe par la **mutualisation des ressources matérielles, le partage d'information et la création collective de commun** » (Burret, 2015).

Les tiers-lieux sont, en résumé, des **espaces de proximité et de travail (nomade et à distance), partagés et collaboratifs, des lieux ressources où sont mis à disposition du matériel et un accompagnement de projet et où les compétences des différents acteurs sont mises à profit dans la perspective d'innovation**. Ils mettent en exergue le « patrimoine informationnel » dans lequel les membres de la communauté puisent pour développer leurs propres produits ou services.

Depuis la fin des années 2000, des initiatives territorialement localisées structurées autour des principes de communauté, solidarité et citoyenneté (potagers associatifs, ateliers de réparation de vélo, fablabs et hackerspaces, etc.), fleurissent à travers le monde (Stokking & Leturcq, 2017 ; Lombardi, 2018).



Figure 1. Caractéristiques d'un tiers-lieu : connaissances, compétences, création d'innovation, communauté (Collet et al., 2017).

Dans la théorie des écosystèmes créatifs de Patrick Cohendet, David Grandadam et Laurent Simon (2010), les tiers-lieux appartiennent au **middleground**, lequel est un bien commun, co-créé par les membres de la communauté qui se déploient au sein de réseaux informels (l'underground) et les organisations qui l'entourent (l'upperground). Le middleground est caractérisé par quatre composantes complémentaires : des *spaces* (espaces cognitifs) où se développent des échanges construits d'idées, des *places* (lieux physiques voire virtuels) qui permettent aux individus de se rencontrer et de socialiser les expériences, des *événements* qui ouvrent le monde local aux influences extérieures, et des *projets* qui amènent les communautés à interagir et travailler ensemble (Sarazin et al., 2017). Les tiers-lieux offrent ainsi **une opportunité de développement et de mise en scène de l'innovation potentiellement déjà présentes**, active dans les réseaux, dans l'économie informelle, dans des pratiques sociales qui s'inventent hors du champ de vision institutionnel, et souvent contre lui (Burton, 2016).

Les pouvoirs publics désireux de mettre en œuvre des tiers-lieux, ont tout intérêt à prendre d'emblée en compte la nécessaire informalité du concept, son **polymorphisme**, ses identités plurielles. La grande diversité des tiers-lieux peut être répartie selon deux axes typologiques liés à leur perméabilité et leur **degré d'ouverture** (ouverture vs clôture) : un axe lié à la dimension spatiale et un autre lié à la dimension sociale de la perméabilité. La plus ou moins grande ouverture (tolérance) d'un tiers-lieu à la diversité et au polymorphisme des compétences est au centre de la plupart des projets et de leur

règlement interne : un fablab, un espace de coworking, des ateliers d'artistes partagés, un potager collectif, un repair-café, etc. Tous se préoccupent de, plus ou moins, ouvrir ou fermer le partage d'un lieu et d'un projet sur une triple base : utilitaire (besoin d'un lieu de travail, d'une machine coûteuse, etc.), affinitaire (intérêt pour un sujet particulier : économie circulaire, do-it-yourself, etc.) et identitaire (se reconnaître comme une communauté : « geeks », voisins autour d'un potager, etc.). L'**équilibre** ainsi trouvé, qui peut évoluer au cours du temps, est un facteur constituant du projet et de sa dynamique (Burton, 2016).

De surcroît, les tiers-lieux ont aujourd'hui une certaine tendance à l'**hybridation** : de plus en plus, l'on retrouve des lieux combinant espace de coworking, fablab, makerspace, incubateur de startups, etc. Cela s'explique d'une part, par une volonté d'équilibre financier entre des activités plus ou moins rentables, et une recherche de performance économique liée à une forme d'opportunisme face à des incitations publiques très ciblées, notamment vers le coworking. D'autre part, cela résulte aussi de la recherche d'une complémentarité et d'un enrichissement entre les différentes communautés, susceptibles de développer des projets communs. Ainsi, un fablab, un hackerspace ou un makerspace sont la continuité logique d'un incubateur puisqu'ils permettent aux porteurs de projets de développer rapidement des prototypes (Collet et al., 2017). La présente note de recherche revient ultérieurement sur ces différents concepts.

Ainsi, la réussite d'un tiers-lieu tient notamment à sa **capacité à créer de la valeur**. La manière avec laquelle cette valeur sera capitalisée et mise en circulation dépend en partie d'un autre équilibre, celui que le tiers-lieu trouve entre les trois types d'échanges économiques : l'échange marchand, l'échange redistribué (mutualisation des moyens et des équipements) et l'échange réciproque (horizontal, qui fait communauté). Cet équilibre lui est propre et participe à l'esprit du lieu (Burton, 2016).

Il est aussi à noter que les tiers-lieux ne sont pas foncièrement éloignés des sphères de l'économie numérique, mais aussi créative voire circulaire. Une bonne part des usagers des tiers-lieux se présentent comme une classe créative qui participe à une dynamique de mutualisation d'idées et de synergies, renforcées par la présence et l'utilisation de plateforme de réseautage virtuel à partir d'outils numériques (réseaux sociaux, messagerie instantanée) (Lorre, 2018).

Les tiers-lieux apparaissent à l'origine un processus urbain, « fruit de la ville créative ». La plupart des recherches sur ces espaces privilégient les métropoles en négligeant les autres tissus urbanisés. Pourtant, on assiste, depuis les années 2010, à une **diffusion des pratiques en dehors des zones les plus denses** (Le Nadant & Marinos, 2020).

Afin de promouvoir l'émergence de tiers-lieux, différents modèles d'intervention des pouvoirs publics sont identifiables :

- S'appuyer sur les besoins latents de divers acteurs locaux (associatifs, institutionnels ou privés) pour concevoir un ou des tiers-lieux financés et pilotés par les pouvoirs publics au nom d'une politique de développement économique ;
- Accompagner un ou des acteurs privés et/ou associatifs qui restent à l'initiative de la création du tiers-lieu ;
- Lancer un appel à projets ou, plus en amont, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de tiers-lieux. Cet appel n'est pas toujours adressé aux seules communautés de coworkers ou de makers déjà constituées, mais peut avoir pour ambition de faire émerger un marché du coworking qui permette la viabilité économique de ces lieux de travail partagés.

Dans un contexte d'injonction à l'efficacité économique des investissements publics, la tentation est forte pour ces collectivités d'opter pour des solutions « clés-en main » pour travailleurs nomades et entrepreneurs isolés, d'autant que les règles de la comptabilité publique, qui privilégient l'investissement dans les bâtiments et les équipements au détriment de l'embauche d'animateurs et d'un soutien aux animations événementielles, ne garantissent en rien l'émergence et la structuration de communautés collaboratives de coworkers ou de makers (Liefoghe, 2018).

Un certain nombre de chercheurs ont montré que les limites des politiques publiques ne tenaient pas seulement à ce flou dans les objectifs et les moyens, mais aussi à la **contradiction intrinsèque entre une logique d'institutionnalisation bureaucratique et un mouvement des tiers-lieux qui repose fondamentalement sur l'initiative individuelle et communautaire** (Liefoghe, 2018).

1.2 UNE GÉOGRAPHIE DES TIERS-LIEUX EN ÉVOLUTION

Durant deux décennies, les tiers-lieux furent avant tout le fruit de la « ville créative ». Ils sont en effet apparus de manière nettement privilégiée dans les grandes agglomérations urbaines, mais le recul opéré depuis lors a mis en exergue que les premières initiatives ont été davantage des éléments de façade que de véritables leviers du développement économique local. En effet, les tiers-lieux ont longtemps constitué des ressources pour la mise en discours de l'action métropolitaine, mais peu pour sa mise en projet, tant ils apparaissent **faiblement en lien avec leur environnement urbain et social**, en termes de localisation comme de production. Les particularités des contextes territoriaux, sur les plans institutionnel et politique, économique et urbain, concourent à inscrire chaque dispositif dans des configurations territoriales différenciées. Cela se lit dans leur localisation, la programmation de leurs activités ou leur modèle économique. Cette empreinte du territoire sur les dispositifs ne démontre pas pour autant l'ancrage urbain de ces dispositifs (Ferchaud, 2018).

La dernière décennie a vu une progressive diffusion du modèle se mettre en place, avec des développements se faisant en-dehors des grandes agglomérations. Ces tiers-lieux « hors métropolitains » sont souvent créés dans le cadre d'une ambition politique de **revitalisation des centres-bourgs**, de **rééquilibrage territorial** (amélioration de l'attractivité du territoire) ou de lien intergénérationnel. Ils rejoignent ainsi des problématiques, par ailleurs identifiées de longue date, de maillage du territoire par les services de proximité, de maintien de l'emploi local, mais aussi du lien social. L'enjeu est alors d'y retenir, voire d'attirer des télétravailleurs, des néo-ruraux et des « jeunes pousses » des filières innovantes, participant à la dynamisation de l'économie locale et au rapprochement entre emploi et habitat (Besson, 2017 ; Le Hars, 2019).

La **dimension multifonctionnelle et sociale** revêt une importance particulière dans le cas des tiers-lieux ruraux. Ces tiers-lieux ne se limitent pas à la fonction entrepreneuriale des espaces de coworking, mais offrent un ensemble d'aménités et de services mutualisés : connexions très haut débit, centres de ressources et de formations, pépinières d'entreprises, médiathèques, plateaux de création artistique, services publics, espaces café, etc. (Besson, 2017). Cette dimension multifonctionnelle participe à la viabilité économique du tiers-lieu du fait de sa plus grande visibilité par la présence de différents services et donc de différents publics (Le Hars, 2019).

En outre, il est important de penser la communauté d'utilisateurs avant de penser le tiers-lieu d'un point de vue strictement immobilier. La **préexistence d'un collectif d'utilisateurs**, appelé la « cellule souche » (groupe d'actifs mobilisés par la création d'un lieu sur leur territoire), va permettre à la communauté fédérée autour du lieu de grossir, attirant d'autres acteurs économiques qui vont venir s'agréger autour de la démarche. Or, cette co-construction du projet de tiers-lieu est encore difficilement entendue et pratiquée par les pouvoirs publics (Le Hars, 2019), sans doute vu la difficulté intrinsèque de dupliquer un patrimoine commun endogène.

1.3 TIERS LIEUX ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'EXEMPLE DE STRATÉGIES MENÉES EN FRANCE

En France, le développement des tiers-lieux est encouragé par les acteurs de la sphère publique qui trouvent dans ces espaces, un moyen de stimuler le développement économique local et l'innovation en exploitant les possibilités offertes par le numérique. C'est, par exemple, l'action menée par le Laboratoire du travail de demain (LBMG) qui met en place des initiatives originales, intelligentes et collaboratives dans le but de vivre notamment le travail autrement.

Peut aussi être cité le Programme interministériel « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** » déployé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dont les grands axes sont (ANCT, 2020) :

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

Six formes d'accompagnement sont proposées :

- Amorçage (via l'appel à manifestation « Fabriques de Territoire ») ;
- Soutien à l'investissement (via des subventions d'investissement gérées par les préfets) ;

- Fonds propres (via un fonds d'investissement faiblement rémunéré – ISR), pour les tiers-lieux privés ;
- Recettes d'exploitation ;
- Locaux (via une bourse aux locaux) ;
- Outils communs, pour ceux qui participent déjà à un tiers-lieu.

Épinglons également l'appel à manifestation d'intérêt permanent « **Fabriques de territoire** », qui s'inscrit dans le du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». Cet appel à manifestation d'intérêt a été lancé par sept membres du Gouvernement en juillet 2019 à la Cité Fertile de Pantin (93) à la suite du rapport de la « mission coworking » pilotée par Patrick Levy-Waitz, Président de la fondation Travailler autrement, visant à soutenir le développement des tiers-lieux et la structuration et professionnalisation du réseau de ces lieux hybrides. Ces lieux qu'ils soient tiers-lieux, fablabs, friches industrielles ou culturelles, espaces publics numériques ont démontré leur utilité incontournable pendant le confinement et la crise sanitaire qui ont accéléré leur consolidation. Doté de 45 millions d'euros, l'appel identifiera d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 150 dans les territoires non métropolitains. Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation (Gouvernement français, 2020).

En corollaire, citons également le programme « **Fabriques numériques de territoire** » qui vise à favoriser l'accès à la culture et aux savoirs, accès aux droits et aux services publics numériques, formation, apprentissage du code, création, fabrication, participation citoyenne, entrepreneuriat... Ces fabriques proposent de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels du territoire. Ces Fabriques numériques de territoire sont soutenues, en 2019, par un bonus financier de 100 000 euros par tiers-lieu. La première sélection des Fabriques de territoire, organisée fin 2019, a repris 32 Fabriques numériques de territoire, situées au sein des quartiers de la politique de la ville. Elles sont actuellement 80 (ANCT, 2020b).

1.4 TIERS-LIEUX EN WALLONIE : AUX ORIGINES DE LA REFLEXION

Il est à noter que ce n'est pas la première fois que la CDPT s'intéresse à la problématique des tiers-lieux. Bien qu'ils n'en constituent pas l'objet principal d'attention, ces lieux ont été abordés dans le cadre de la recherche « Défis des espaces ruraux » opérée en 2014 et 2015 (CPDT, 2015). L'étude pointait déjà une série d'arguments positifs en faveur des tiers-lieux en milieu rural :

- Créateurs d'innovation ;
- Outils pour capter les flux de déplacement ;
- Espaces connectés et multi-services ;
- Facteurs d'attractivité territoriale.

De même, une série de moteurs et de freins pour le développement de ces tiers-lieux ruraux étaient particulièrement mis en avant :

- L'existence d'une communauté locale initiatrice et porteuse de projet, représentée par le potentiel à s'insérer dans des projets collaboratifs (supra-communaux) et l'importance du secteur des NTIC dont les travailleurs sont relativement bien sensibilisés aux opportunités que représentent les espaces de tiers-lieux ;
- Le potentiel quantitatif d'utilisation des tiers-lieux, illustré par la densité de population sur le territoire et sur les projections d'augmentation de la population ;
- Les zones de difficultés en lien avec les trajets pendulaires domicile-travail, en considérant que ces zones sont des zones comptant un nombre élevé d'utilisateurs potentiels, mais également où la création de tiers-lieux est stratégique vis-à-vis des problèmes de transports et de déplacements ;
- La connexion au haut-débit et très haut-débit, à la fois via le réseau de fibres optiques, et via les réseaux mobiles ;
- La présence de structures existantes sur lesquelles s'appuyer, tels que les espaces publics numériques et les ateliers ruraux.

Enfin, une série de recommandations et de leviers d'action étaient énoncés :

- Identifier et soutenir les communautés potentiellement porteuses d'un tiers-lieu rural ;
- Équiper les espaces ruraux les moins densément peuplés en fibre optique ;
- Prendre en compte les enjeux spécifiques aux territoires ;
- Explorer les opportunités de coworking dans le monde agricole.

2 Des tiers-lieux aux plateformes d'innovation wallonnes

Le terme de tiers-lieux est un concept générique et la littérature fait état d'un objet qui recouvre une série de réalités différentes selon ses objectifs, l'offre de biens et services qu'il propose ou encore le public visé. Plusieurs auteurs, francophones ou internationaux, ont proposé des typologies permettant de préciser l'objet d'étude. Parmi ces classifications, la typologie des tiers-lieux en fonction des activités et des finalités et proposée par Raphaël Besslon, Docteur en Science du territoire à l'Université de Grenoble, est particulièrement intéressante. Il distingue ainsi (Le Hars, 2019) :

- Les **tiers-lieux de travail / d'activités** : espaces de coworking. Le développement de tiers-lieux de travail s'inscrit dans la différenciation et la flexibilisation des espaces de travail, en ce compris l'utilisation flexible du logement pour le télétravail, la flexibilisation des espaces de bureau et le développement du travail mobile entre ces espaces. Ces espaces de travail « tiers » ne sont pas toujours considérés comme des aménités de travail bien définies et reconnues, ce qui impacte leur intégration aux pratiques de travail quotidiennes des usagers.
- Les **tiers-lieux numériques / d'innovation** : fablabs, makerspaces, hackerspaces, techshops, living labs réunissant une grande diversité d'acteurs.
- Les **tiers-lieux sociaux** : participation citoyenne, empowerment, entrepreneuriat social.
- Les **tiers-lieux culturels** : friches culturelles, bibliothèques troisième lieu, living labs ou learning labs.
- Les **tiers-lieux de service et d'innovation publique** : conciergeries solidaires, commerces multiservices, maisons de services au public (France), laboratoires d'innovation publique (France), créés à l'initiative des collectivités et souvent localisés dans les territoires peu attractifs.

D'autres essais ont tenté de restreindre le champ d'étude à quelques objets particuliers, en se focalisant sur une dimension plus productive voire, à l'extrême, économique. Ainsi, le rapport Mission Coworking de Patrick Lévy-Waitz, qui a recensé les tiers-lieux français en 2018, n'en a distingué que deux types : ceux à **dominante coworking** et ceux à **dominante fablab**. La principale différence repose sur la nature de la production : alors que les premiers impliquent une production plutôt immatérielle, les seconds intègrent une dimension de production matérielle sur des machines, le plus souvent numériques. On utilise d'ailleurs le terme d'« **atelier de fabrication numérique** » (AFN) pour tenir compte de la diversité des tiers-lieux à dominante fablab : fablabs, makerspaces, hackerspaces et techshops.

La complexité de la définition des tiers-lieux est à double tranchant pour leur développement, car elle peut rendre difficile la compréhension de leur existence auprès des citoyens et des institutions comme l'illustre la figure ci-après. Cependant, ce caractère modulable a l'avantage d'apporter une réponse qui s'adapte aux besoins de la communauté qui l'anime et/ou à un certain nombre d'enjeux territoriaux (Le Hars, 2019).

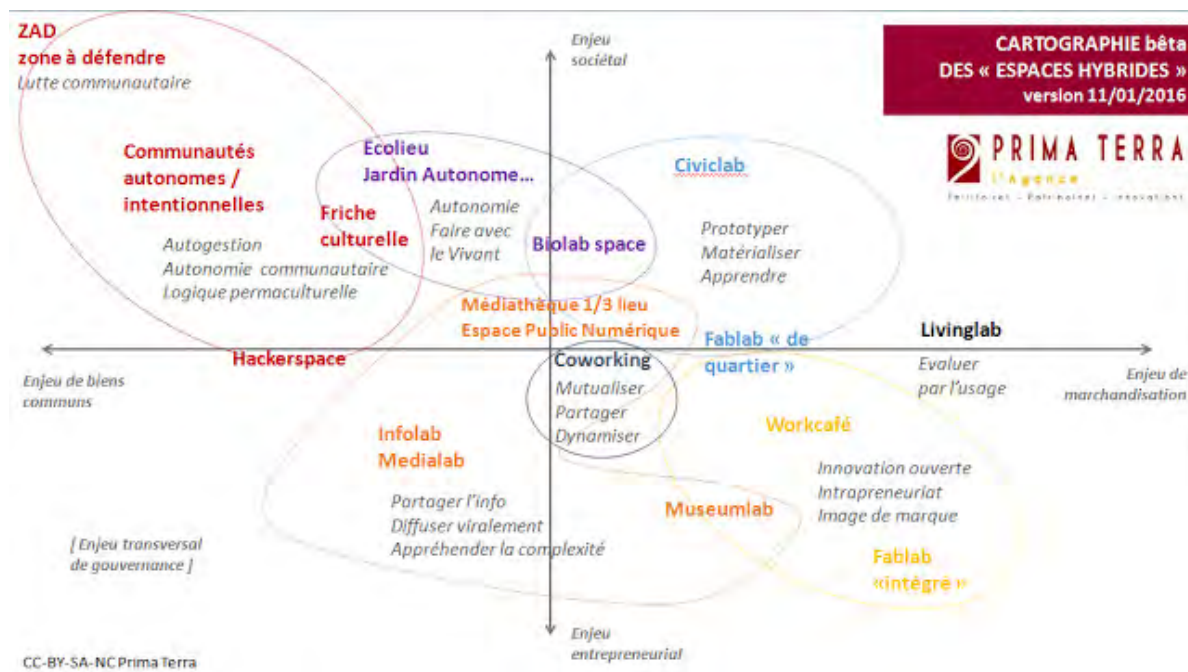


Figure 2. Cartographie bêta des « espaces hybrides », version 11/01/2016 (Fondation Travailler autrement, 2018).

En Wallonie, le rapport réalisé par l'Agence du Numérique, la SOWALFIN et le SPW Economie en 2019 propose une **typologie des tiers-lieux** dont la mission est de favoriser l'**innovation, l'entrepreneuriat, les usages numériques et la créativité**. Parmi ceux-ci, on compte les centres d'entreprises, les incubateurs et les accélérateurs, les espaces de coworking, les ateliers de fabrication numérique (fab labs, techshops, makerspaces, plateformes technologiques), les living labs, les hubs créatifs, les comptoirs des ressources créatives, les espaces publics numériques (EPN), etc. Ces tiers-lieux présentent globalement les caractéristiques communes suivantes (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Un lieu physique ou un espace identifiable ;
- Une communauté d'usagers ;
- Une équipe d'animation ;
- Un réseau d'accompagnateurs, d'experts, de mentors et/ou de consultants (public/privé) ;
- Des dynamiques collaboratives (échanges entre pairs résidents et avec les parties prenantes présentes sur le lieu).

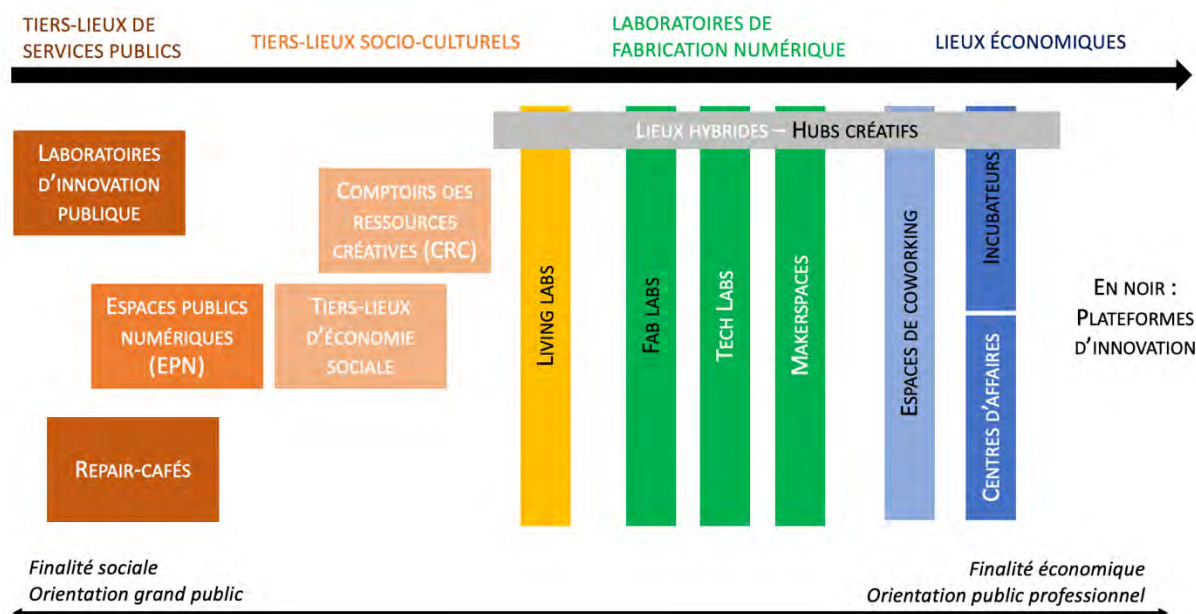


Figure 3. Typologie des tiers-lieux et des plateformes d'innovation en Wallonie (Agence du Numérique / SOWALFIN / SPW Economie, 2019). Schéma inspiré des travaux d'Ocalia et adapté aux spécificités du paysage wallon.

Les tiers-lieux peuvent constituer des espaces où l'innovation est l'objectif recherché principal. Cette catégorie de tiers-lieux, marquée par une présence importante des TIC, semble la plus courante (Lorre, 2018). En Wallonie, ces tiers-lieux sont dénommés « **plateformes d'innovation** ». Une plateforme d'innovation combine le plus **souvent une variété d'activités et de services** qui peuvent inclure l'incubation, le prototypage, le coworking ou des activités comme l'expérimentation sur des usages et le conseil. Ces espaces sont également caractérisés par la mise en place d'un **lieu totem** ou one-stop-shop (endroit facilement identifiable où rencontrer les acteurs clés de l'écosystème) et d'une communauté qui vise à développer de liens de collaboration. Le développement de ces plateformes d'innovation accompagne l'évolution des modes de travail et l'introduction de nouveaux modèles d'innovation.

Le SPW distingue les plateformes d'innovation wallonnes selon 5 types repris à la figure ci-après (REID Consulting, 2020) :

- Les hubs créatifs ;
- Les living labs ;
- Les fab labs ;
- Les espaces de coworking ;
- Les incubateurs (centres d'entreprise et d'innovation - CEI).

Ces plateformes présentent les caractéristiques communes suivantes :

- L'orientation professionnelle de leur offre de services ;
- La composition de leurs publics cibles (large proportion de porteurs de projets, startupper, indépendants, TPE/PME) ;
- Leur caractère inclusif et « ouvert » (>< logique de sélectivité à l'entrée) ;
- Une fonction de catalyseur de l'innovation (relais pour se diversifier) ;
- Des sources de financement public européennes et/ou régionales couvrant (en tout ou en partie) les dépenses liées aux équipements, aux infrastructures et aux ressources humaines (équipes d'animation, réseaux d'accompagnateurs et d'experts).

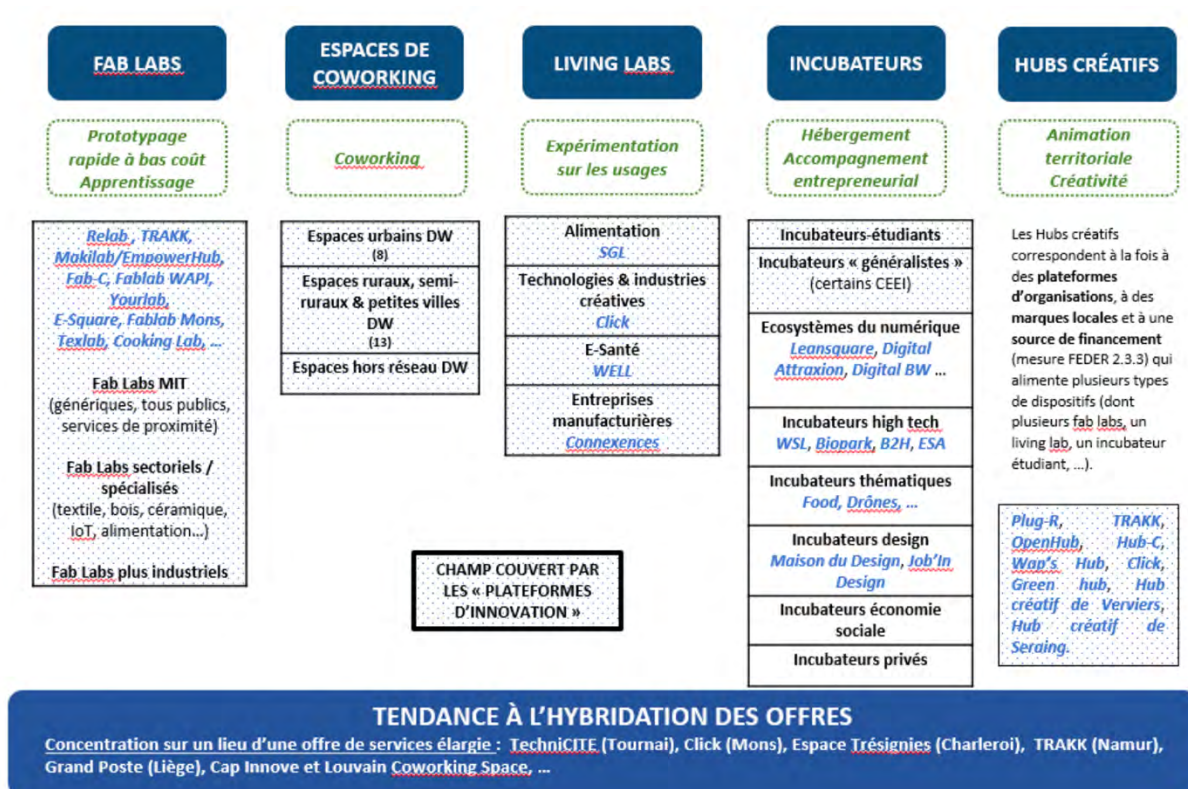


Figure 4. Types de plateformes d'innovation wallonnes (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Il convient toutefois d'insister à nouveau sur la dimension primordiale **de la communauté** pour faire tiers-lieux, dont l'essence ne se résume pas au seul lieu dans le sens immobilier du terme. Ainsi, une plateforme d'innovation n'est pas forcément un tiers-lieu si elle n'a pas intégré dans son fonctionnement une communauté forte qui la fait vivre et se développer. L'inverse est également vrai ; un tiers-lieu n'est pas forcément une plateforme d'innovation s'il n'intègre justement pas cette recherche d'innovation comme moteur central de sa raison d'être.

3 Les autres types de lieux relevant de l'innovation territoriale

En plus de représenter un objet à la définition parfois complexe, le tiers-lieu est aussi bien souvent hybride, constitué d'un ensemble de biens et services mis à disposition d'un public lui aussi pluriel.

Le présent chapitre constitue une liste non-exhaustive de différents types de lieux, certains connus (coworking...), d'autres moins (hackerspaces, living labs...). Un tiers-lieu donné peut comporter une ou plusieurs de ces composantes. Il convient toutefois de rappeler l'importance de la communauté qui anime et fait vivre ces composantes et qui les fait entrer dans la sphère des tiers-lieux.

Une définition basée sur la revue de la littérature est ici proposée, et le tableau ci-après établit une synthèse de tous ces lieux et en précise les caractéristiques.

Type de tiers-lieu / espace d'innovation	Usagers	Nature des activités	Caractéristiques / Spécificités	Nature des produits (extrants)	Modèle économique / Portage
Espace de coworking (ECW) / Télécentre	Créateurs d'entreprise, indépendants, TPE, salariés en télétravail Usage permanent ou de passage	Usagers autonomes avec, éventuellement, travail collaboratif, communauté d'utilisateurs	- Espace de travail dédié à la production économique - Généralement en open space, composé d'espaces collectifs (cuisine, jardin, terrasse, cafétéria...), d'infrastructures et de matériels partagés (imprimante, salle de réunion...) - Diversité dans leur fonctionnement (taille, statut, tarifs, degré de spécialisation sectorielle, services, animation, degré d'ouverture des lieux...)	Intangible	Porté par les pouvoirs publics (télécentres), une entreprise ou une association. Subventions publiques fréquentes Recettes issues des loyers et de la facturation de services annexes (ex: formations, salles de réunion). Paiement à la journée, à la semaine ou à l'année.
Incubateur & CEI	Créateurs et Entrepreneurs	Accompagnement aux entreprises innovantes (1 à 2 ans) et idéation/exploration : transformation d'une idée innovante en entreprise performante	- Vise les entrepreneurs désireux de créer leur entreprise innovante. - Les incubateurs disposent souvent de leur propre ECW.	Tangible	Porté par les pouvoirs publics, une entreprise (ou un réseau), une association, une université ou, généralement un mix Subventions publiques fréquentes Recettes issues de locations et facturation de service (souvent accolés à un ECW)

Accélérateur	Startups	Accompagnement aux entreprises innovantes (3 à 6 mois) et commercialisation/ exploitation : accélération du développement d'une entreprise	- Vise les entreprises déjà créées et en recherche de croissance	Tangible	Porté par une entreprise (fonds propres), une association, une université Rémunération sur une part du chiffre d'affaires des startups accélérées
Hub créatif	Communautés d'usagers issus d'horizons différents (étudiants, artistes, entrepreneurs, chercheurs, représentants de services publics, asbl)	Mise en capacité des acteurs, accompagnement des projets et mise en œuvre d'un programme d'actions et d'animations favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative : activités de sensibilisation à la créativité, accès à des équipements de prototypage	- Certains hubs créatifs wallons sont dits « généralistes », d'autres sont davantage spécialisés (dans les industries culturelles et créatives)	Tangible et intangible	Fonds publics (dont approximativement 40% de cofinancement FEDER).
Invest	PME, startups et indépendants	Financement des projets (création, innovation, croissance, transmission ou exportation)	- Différence avec les hubs créatifs, qui ont eux, en matière d'innovation, un rôle d'accompagnement	Tangible et intangible	Conseils d'administration mixtes : public (la Wallonie) et privé (des entreprises)
Pôle d'innovation sociale - Living lab	Acteurs locaux (associatifs, économiques, académiques, ...) et autres stakeholders	Développement et transfert des connaissances dont les retombées sont positives pour les individus et la communauté	- Lieu, mais aussi concept « laboratoire vivant » - Certification Living Lab accordée par l'association ENoLL (European Network of Living Labs)	Intangible	Porté par le public (collectivités territoriales)

Techshop	Grand public	Atelier collaboratif avec expérimentation et prototypage (machines-outils pilotés par ordinateur)	- Location des espaces, machines ou services - Espaces de travail vastes (1500 m² en moy.)	Tangible	Porté par le privé Accès payant via un forfait annuel, mensuel ou journalier
Fab lab	Grand public artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (machines-outils pilotés par ordinateur)	- Charte MIT / réseau mondial - Partage des réalisations - Formation - Espaces de travail (100 - 150 m² en moy.)	Tangible	Porté par le public le privé ou l'associatif Recettes issues de cotisations, droit d'entrée
Makerspace	« Bricoleurs » : grand public, artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (basés sur le hardware)	- Proche du fablab mais non reconnu - Absence de partage	Tangible	Porté par le public ou le privé Recettes issues de cotisations, droit d'entrée
Hackerspace	« Bidouilleurs » : passionnés, grand public, artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (basés sur le software)	- Open source / logiciel libre - Contreculture	Intangible	Porté par le public ou l'associatif Recettes issues de cotisations, droit d'entrée
Repair-café	Grand public, bénévoles	Réparation	- Charte des repair-cafés belges - Atelier	Tangible	Recettes issues d'une participation libre des visiteurs
Recyclerie / Ressourcerie	Habitants (en difficulté sociale ou non), jeunes en réinsertion, écoles, associations	Réemploi / recyclage / réparation Sensibilisation et information sur la réduction et la gestion des déchets Service de proximité	- Commerce écologique et atelier	Tangible	Porté par l'associatif / régie de quartier Recettes issues de la vente des objets

Tableau 1. Synthèse des tiers-lieux et plateformes d'innovation. Sources : (Duchesneau & Déziel, 2019), (Collet et al., 2017) + Présentation d'un projet de développement de quartier de l'innovation à Namur (2020).

3.1 ESPACES DE COWORKING (ECW)

Le mot anglais *coworking* a été inventé par le designer américain Bernie De Koven en 1999. Il désigne au sens large les lieux encourageant le travail collaboratif voire l'innovation collective. Le terme est repris par l'entrepreneur Brad Neuberg qui, en 2005, décide d'ouvrir son logement de San Francisco à des inconnus pour leur permettre de travailler ensemble. Depuis, le concept s'est propagé à travers le monde (Stokkink & Leturcq, 2017).

Bien que la terminologie soit récente, le phénomène semble ancien : des espaces collaboratifs (*bottegas*), dédiés à l'élaboration d'œuvres d'art, existaient déjà au XVe siècle. Ainsi, les espaces de coworking n'inventent pas réellement de nouvelles méthodes de travail, mais contribuent plutôt à **perpétuer une tradition du travail collaboratif et communautaire** (Stokkink & Leturcq, 2017).

Un espace de coworking désigne aujourd'hui un **lieu dédié à la production économique, particulièrement tourné vers l'innovation et conçu pour permettre à ses membres, permanents ou nomades et appartenant à des structures juridiques différentes, de partager leurs idées, savoirs et pratiques**. Moyennant le paiement d'une cotisation ou d'un loyer, les gestionnaires d'espaces de coworking offrent aux travailleurs l'accès à un espace généralement en *open space* composé de postes de travail connectés à Internet, d'espaces collectifs (cuisine, jardin, terrasse, cafétéria...), d'infrastructures et de matériels partagés (imprimante, salle de réunion...) (Stokkink & Leturcq, 2017 ; Michel, 2018). En d'autres termes, les espaces de co-working sont conçus pour encourager la collaboration, la créativité, le partage d'idées et le réseautage via la provision d'espaces de travail flexibles et partagés pour des travailleurs mobiles de divers secteurs (Fuzi, 2015). Les modèles et valeurs appliqués aux espaces de coworking peuvent être transférés aux entreprises pour améliorer leur créativité et leur capacité d'innovation (Fuzi et al., 2014).

Un espace de coworking ne peut être considéré comme un **tiers-lieu** qu'à partir du moment où il aspire à **transformer les équipes en communautés**. Ainsi, un ECW qui n'offre que des bureaux partagés et du matériel informatique à bas prix, ne constitue pas un réel tiers-lieu (Stokkink & Leturcq, 2017).

Il existe une variété de **nuances dans le fonctionnement** des espaces de coworking, selon les interprétations possibles du préfixe « co » (collaboratif, collaboratoire, co-travail, etc.), la taille des espaces, leur statut, leurs tarifs, leur degré de spécialisation sectorielle, leurs services, leur animation, le degré d'ouverture des lieux, etc. Chaque espace a donc son propre modèle et il est réducteur de tenter quelconque généralisation, néanmoins, il est possible de distinguer les espaces de type associatif et communautaire des espaces proches du modèle classique des centres d'affaires (Stokking & Leturcq, 2017 ; Michel, 2018).

Les espaces de coworking sont encore majoritairement situés au sein des territoires métropolitains et leur nombre suit globalement la hiérarchie urbaine. Néanmoins, l'on observe une **dispersion croissante des espaces de coworking** vers des moyennes et petites villes et dans des zones semi-urbaines. Leur implantation en milieu rural reste pour l'instant peu importante, en raison de la faible qualité du réseau de télécommunications (Leducq & Ananian, 2019). Dans les villes petites et moyennes, le développement d'espaces de coworking est plus opportun lorsqu'il est intégré à des structures existantes telles que centres d'art ou coffee shops (Fuzi, 2015).

En milieu urbain, même si la dynamique des espaces de coworking est différente de l'immobilier de bureau, le **foncier disponible** (locaux, localisation, prix des loyers et des charges) constitue l'élément le plus important lors de la phase de création et de développement de l'activité. Les espaces urbains et bâtiments anciens laissés vacants offrent un terrain avantageux pour l'apparition d'espaces de coworking éphémères ou plus pérennes, impliquant une installation rapide des activités et cette situation temporaire serait en retour propice à la genèse de nouvelles idées. Les créateurs et gestionnaires d'ECW opèrent ainsi, selon Wang et al. (2017), un choix optimal en fonction des opportunités disponibles dans les quartiers centraux tout en ne se localisant pas là où les valeurs foncières sont les plus élevées. Ce propos mériterait d'être nuancé en fonction de la taille de la ville, de sa localisation et de sa distance à d'autres métropoles, du bassin de travailleurs et de consommateurs potentiels des espaces de coworking, mais également en fonction de la nature du bailleur et du bail (location ou achat) (Leducq & Ananian, 2019 ; Levy-Waitz, 2018).

Aussi, les **critères de localisation** des espaces de coworking sont **similaires à ceux des activités de pointe** (Leducq & Ananian, 2019) :

- 1) Desserte efficace en transports en commun ;
- 2) Aménités urbaines (commerces, équipements, lieux récréatifs, diversité sociale et culturelle) ;
- 3) Mixité fonctionnelle ;
- 4) Densité d'habitants et d'entreprises ;
- 5) Adossement à des équipements publics existants (mutualisation des locaux et réduction des coûts).

Les espaces de coworking joueraient le rôle du **middleground** entre l'upperground (entreprises, institutions publiques) et l'underground (collectifs informels, acteurs alternatifs). Ils ont un **pouvoir**

transformateur sur le développement urbain et territorial : attirés par les écosystèmes existants (concentration de capitaux, talents, informations et orientation marquée en faveur de l'innovation), les espaces de coworking créent à leur tour un réseau d'entrepreneurs et de startups dont la volonté partagée est de créer ou renforcer l'écosystème local, via des partenariats et collaborations. Il existe ainsi de véritables boucles de rétroaction positives entre les espaces de coworking et l'écosystème existant (Leducq & Ananian, 2019).

Caractéristiques	Espaces de coworking	Espaces publics	Enjeux d'ordre urbanistique
Proximité physique / Centralité	Pratiques, lieux et temps de travail partagés	Pratiques quotidiennes, lieux de socialisation et temps sociaux	1- Ancrage dans le quartier et intégration des ECW aux communautés locales
Sens de la Communauté / Sentiment d'appartenance	Valeurs communes, communautés de pratiques, appartenance à un lieu de travail	Usages communs, communautés locales, appartenance à un quartier	
Sérendipité	Rencontres imprévues d'individus dans les ECW et les événements	Rencontres imprévues d'individus dans les espaces publics, cafés, restaurants, etc.	2- Programmation (maîtrise d'ouvrage urbaine) et insertion des ECW dans l'environnement urbain
	« Buzz »	Urbanité	
Diversité / Hétérogénéité	Hétérogénéité des profils d'utilisateurs	Mixité sociale	
	Diversité d'activités	Mixité de fonctions	
	Diversité dans les modes et temps d'usage des ECW	Diversité dans les modes et temps d'usage des espaces publics	
Ouverture, partage, collaboration	Partage, accès aux données, données ouvertes	Équipements et services urbains partagés (autopartage, vélo partagé, etc.)	3- Gestion des flux de mobilité entre les ECW et les espaces publics
Accessibilité	Conditions d'accès à l'espace de coworking, aux communautés de pratiques et aux réseaux d'information	Conditions d'accès, nouveaux statuts des espaces publics (événements, festivités, etc.)	

Auteurs : Divya Leducq et Priscilla Ananian, 2019.

Tableau 2. Caractéristiques partagées entre les espaces de coworking et les espaces publics / quartiers (Leducq & Ananian, 2019).

Bien que les espaces de coworking présentent une série d'atouts indéniables pour le développement urbains, certains auteurs soulignent toutefois une série de limites au niveau de leur contribution pour un développement inclusif (Leducq & Ananian, 2019) :

- Les espaces de coworking constituent généralement des expériences isolées dans le territoire et leurs actions ont un impact limité sur le tissu socio-économique, la part de la population active concernée restant peu significative.
- L'utilisation des ECW comme outil de développement urbain s'avère avoir un potentiel réduit dans le cas de zones où les travailleurs de la classe créative sont peu concentrés.
- Les modèles économiques des ECW n'assurent pas leur pérennité et leur public cible fait partie des catégories les plus précaires.

- Une trop grande présence des ECW dans certaines zones (phénomène de superposition des offres) ne permet pas de développer un maillage territorial cohérent répondant aux réels besoins des territoires. Cela s'explique par le fait que les ECW au sein d'une même ville sont à la recherche d'un profil semblable de coworkers, se faisant ainsi concurrence.
- Lorsqu'aucune stratégie n'a été mise en place pour créer des interactions entre les usagers des ECW et les résidents du quartier, les ECW se voient difficilement adoptés par la population locale (quel que soit son statut socio-économique), ne se sentant pas concernée par ces lieux d'expérimentation.
- Il y a un risque que les ECW deviennent des enclaves pour travailleurs qualifiés de la « classe créative » au lieu d'offrir des possibilités de développement durable du milieu urbain et des solutions aux communautés locales.

Ces propos nous semblent devoir être nuancés. En effet, les espaces de coworking peuvent participer à un développement inclusif s'ils sont créés dans cette perspective.

Aujourd'hui, le portrait du développement des ECW apparaît relativement nébuleux, et ne prend pas suffisamment en considération la transformation des espaces traditionnels ou encore l'hybridation des lieux comme les cafés ou les bibliothèques qui intègrent des ECW avec abonnement. Les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs des ECW sont influencées par des différences de positionnement entre la pluralité de visions de développement économique et urbain, action publique et revendication militante. Dans ce contexte d'incertitude et de complexité, le choix s'opère entre différentes orientations et comporte encore **peu de critères et indicateurs d'objectivation de l'action opérationnelle** (Leducq & Ananian, 2019).

Il existe 21 espaces de coworking en Wallonie labellisés par Digital Wallonia. Ils proposent tous une qualité de service uniforme définie dans une **charte** qui s'articule autour de 3 piliers : *work, learn, connect*. Dans ces espaces de coworking sont mutualisés non seulement un environnement et du matériel, mais aussi d'autres équipements et services comme des salles de réunion, de la formation ou du conseil individualisé. Chaque espace a **sa propre structure porteuse**. Selon les cas, il s'agit d'Agence de développement territoriale (ADT), de Centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI), d'ADL, d'ASBL ou de SPRL.

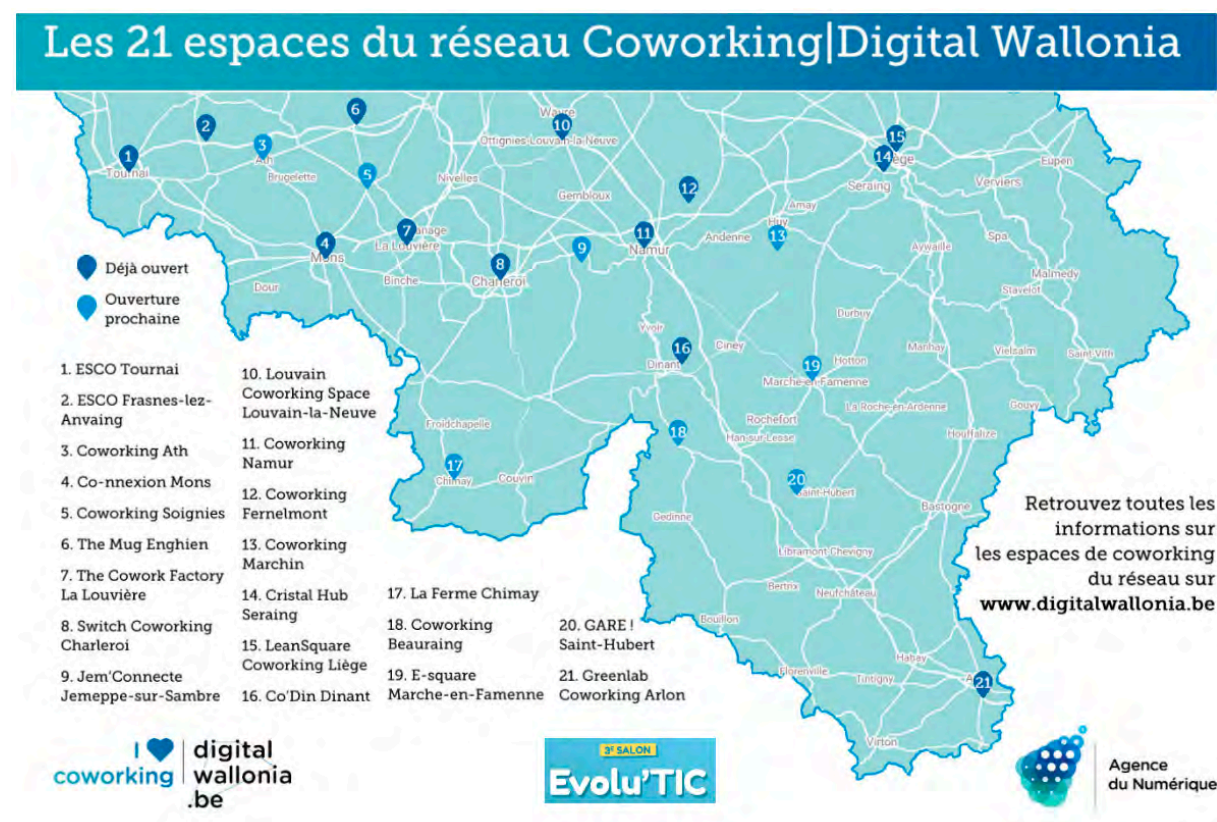


Figure 5. Les 21 espaces du réseau Coworking Digital Wallonia (2018).

Ce réseau de coworkings labélisés et dotés d'un service d'animation les rapprochant des plateformes d'innovation les distingue des espaces de coworking « simple espace de travail partagé », souvent opérés par le privé.

Enfin précisons que pour encourager la fréquentation des espaces de coworking Digital Wallonia, la Wallonie offre, depuis mai 2017, des chèques coworking réservés aux entrepreneurs « starters » (enregistrés à la Banque Carrefour des entreprises depuis moins de cinq ans). Ces chèques permettent d'économiser jusqu'à 1 500 euros par an par personne.

3.2 ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN)

Un espace public numérique (EPN) est une **structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à Internet**. Un EPN offre de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable. Les EPN s'intègrent à la vie locale et contribuent à l'animation économique du territoire. Il en existe 163 en Wallonie.

Le label « Espace public numérique de Wallonie » est initié par le Gouvernement wallon et porté par le Ministre du Numérique afin de lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information. Le label est octroyé aux services de proximité qui déploient des activités d'initiation, d'apprentissage et de médiation aux usages numériques, et qui adhèrent à la **charte**.

Le label garantit au public :

- une offre adaptée de services : accès, initiation, sensibilisation, formation, médiation ;
- un accompagnement à la fois technologique, pédagogique et humain ;
- une animation professionnelle par un ou plusieurs animateurs qualifiés ;
- une infrastructure et des équipements performants ;
- une ouverture publique de minimum 16 heures par semaine ;
- une politique tarifaire sociale.

3.3 LIVING LABS

Un living lab est un **laboratoire de co-crédation, d'innovation, de d'veloppement de nouveaux outils/procds/quipements/applications**. Il regroupe des acteurs publics, privs, des entreprises, des associations et des acteurs individuels.

L'utilisateur, citoyen, habitant, **usager est plac au centre** du dispositif afin d'imaginer et **dvelopper en commun des services ou des outils innovants**, dans des conditions de vie ruelles. Ainsi, la rflexion est oriente non pas au travers des compntences individuelles des membres, mais bien sur les besoins des usagers et/ou de la socit.

Les living labs se situent la frontire entre l'innovation sociale et technologique. Ils doivent se positionner, en thorie, l'interface de 3 axes distincts : le dveloppement social, la recherche et le dveloppement conomique (Agence du Numrique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Quatre activits principales ont vocation se drouler au sein d'un living lab (*ibid*) :

- Co-crédation : co-conception entre entrepreneurs, fournisseurs de technologies et utilisateurs ;
- Exploration : dcouverte de pratiques, standards et usages mergents, des comportements et des opportunités de march ;
- Expérimentation : mise en œuvre de scnarios d'utilisation au sein de communautés d'utilisateurs ;
- Évaluation : valuation des concepts, produits et services (incluant des dimensions socio-ergonomiques, sociocognitives et socioconomiques).

Les Living labs ont **une portée régionale** et dveloppent des compntences autour d'une thmatique ou d'un **secteur spcifique** : sant, ICT, cologie, gastronomie, biotech, énergie, manufacture, culture, mobilit, etc.

La certification Living Lab est accorde par l'association **ENoLL (European Network of Living Labs)** aprs examen des candidatures par la Commission europenne. Des manifestations annuelles sont programmees pour permettre aux membres de partager et co-crder.

En Wallonie, quatre structures ont bnfici de financements rgionaux dans le cadre de la mise en place de Living Labs :

Nom du Living Lab	Entit juridique porteuse	Secteur
Click	UMONS	Industries culturelles, cratives et numriques
Smart Gastronomy Lab	ULiège (Gembloux Agro Bio Tech)	Alimentation, gastronomie
WELL	Pôle MecaTech	E-santé
Connexences	Charleroi Entreprendre	Industries manufacturières et services aux industries

Tableau 3. Living Labs wallons.

3.4 LABORATOIRES DE FABRICATION NUMRIQUE : FABLABS ET CONCEPTS SIMILAIRES

Un fablab (FABrication LABoratory) est un **laboratoire de fabrication (numrique)**, une plateforme de **prototypage** rapide d'objets physiques, « intelligents » ou non, crs au moyen de diffrents outils : dcoupe laser et vinyle, imprimante 3D, fraiseuse numrique, intelligence collective des utilisateurs, etc.

Un fablab peut tre de type institutionnel (gér par une cole, une universit ou une collectivité) ou de type associatif (grand public, entrepreneuriat). Il est le plus souvent en libre accs et **ouvert à tous**, ce qui est une caractéristique majeure et identitaire du concept.

La superficie de la plupart des fablabs oscille généralement entre 50 et 250 m² (100 à 150 m² en moyenne) avec une capacité d'accueil d'environ 50 personnes pour 85 % des fablabs (Lorre, 2018).

Les fablabs sont régis par une **Charte** définie par le MIT :

- Label « Fablab » : ouverture au public, respect de la charte, outils et processus communs, participation au réseau mondial de Fablabs.
- Les fablabs ne sont pas destinés au développement de projets commerciaux. Les designs et processus doivent être diffusés sous les principes de l'open source et l'open design en demeurant disponibles pour toute la communauté et non protégés par des brevets.

Dix fablabs sont inventoriés sur la plateforme de Digital Wallonia :

- 1) TRAKK à Namur
- 2) COF à Amay
- 3) YourLAB à Andenne
- 4) E-Square à Marche-en-Famenne
- 5) Relab à Liège
- 6) Fab-C à Charleroi
- 7) FabLab Mons, situé au CLICK (hub créatif)
- 8) FabLab Wapi à Tournai
- 9) Makilab à Louvain-la-Neuve
- 10) OpenHub à Louvain-la-Neuve

NOM	ENTITÉ PORTEUSE	LOCALISATION	SPÉCIFICITÉ MATÉRIAU	PUBLIC	MISSION	RAYONNEMENT
TRAKK	KIKK ASBL	Namur		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Fab-C	ULB	Charleroi		Mixte	Sensibilisation	Local
MakiLab	Makilab ASBL UCL	Louvain-la-Neuve		Mixte	Sensibilisation	Local
Empowerhub	MakiLab ASBL UCL	Louvain-la-Neuve		Professionnel	Support à l'innovation	Régional
Relab	ID CAMPUS ASBL	Liège		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Fab Lab Mons	UMONS et Fab Lab ASBL	Mons	IoT	Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local Régional
Fab Lab WAPI	Wap's Hub ASBL	Tournai		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Your Lab	Your Lab ASBL	Andenne	Céramique	Grand public	Sensibilisation	Local
E-Square	E-Square ASBL	Marche-en-Famenne	Bois	Grand public	Sensibilisation	Local
Tex Lab	WALLONIE DESIGN ASBL	Liège	Textile	Professionnel	Support à l'innovation	Régional
Cooking Lab	Gembloux Agro-Bio Tech (SGL)	Gembloux	Prototypage de produits alimentaires	Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Régional
FabLab	Gembloux Agro-Bio Tech (SGL)	Gembloux	Prototypes en contact avec aliments	Professionnel	Support à l'innovation	Régional

Tableau 4. Fablabs wallons (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

3.4.1 HACKERSPACES OU HACKLABS

Un hackerspace est un **espace communautaire lié au mouvement DIY (*Do It Yourself*) et à la contre-culture**.

Il abrite des « bidouilleurs » qui se concentrent sur les logiciels (**software** - intangible) et non sur le hardware (tangible). Malgré tout, en fonction des projets menés, un hackerspace peut disposer d'outils de fabrication numérique.

À la différence des fablabs, il n'existe pas d'organisation qui regroupe ou certifie les différents hackerspaces.

3.4.2 MAKERSPACES

Un makerspace est un espace avec une finalité semblable à celle d'un fablab, mais à la différence de celui-ci qui est régi via une charte, le makerspace n'est pas labellisé.

Selon le même principe que dans le cadre d'un hackerspace, **les personnes vont pouvoir collectivement échanger leurs savoirs et savoir-faire, mais cette fois avec la spécificité d'être orientées sur le « faire », d'où le choix d'employer le mot « bricolage » en place de « bidouillage »**. Ainsi, si le hackerspace est un espace pour « bidouilleurs », le makerspace est destiné aux « bricoleurs ». Il se présente sous la forme d'un espace de travail collaboratif, éventuellement au sein d'une structure publique ou privée, destiné à la fabrication, à l'apprentissage, à l'exploration et au partage de process.

3.4.3 TECHSHOPS

Un techshop (ou techlab) est un **espace de fabrication numérique** disposant d'un outillage diversifié (à l'instar d'un fablab), mais opéré par le **privé**.

Comme l'indique la mention « shop », l'accès y est payant : il est géré via un forfait annuel, mensuel ou journalier. Les espaces de travail d'un techshop sont en moyenne dix fois plus grands (1500 m²) que ceux des fablabs (Falgayrettes, 2013).

3.5 COMPTOIRS DES RESSOURCES CRÉATIVES

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concept, mais plutôt d'une initiative wallonne locale, il nous est néanmoins apparu opportun d'évoquer ici le Comptoir des Ressources créatives (CRC). Créé en 2012 par des acteurs de la culture, il s'agit d'une plateforme qui propose des outils et services facilitant les processus créatifs ainsi que la mise en réseau des créateurs et de leurs partenaires. Les CRC s'appuient sur l'expérience de terrain pour mettre en commun les ressources et les énergies afin de construire des solutions collectives, mutualistes ou coopératives.

Le CRC dispose de **cinq antennes autonomes sous la forme d'ASBL, à Charleroi, Mons, Liège, Namur et Verviers**. Ce sont, en quelque sorte, des **incubateurs au service d'artistes et artisans**. La plateforme accueille en permanence environ 170 créateurs sur ses différents sites. Étant donné la demande importante, cette capacité d'accueil a vocation à augmenter.

Le CRC propose, à la fois, des espaces mutualisés d'accueil pour les créateurs au départ de la réoccupation de lieux vacants, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation.

Une charte a été définie, prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation : pour bénéficier du « label », chaque CRC doit s'y soumettre, mais conserve sa totale autonomie. La plateforme :

- s'adresse à tous les créateurs et créatrices sans conditions de statut, de secteur ou de style en respectant leur rythme et leur singularité ;
- soutient des solutions collectives et participatives qui encouragent la co-construction ;
- ne se substitue pas à l'existant et renforce l'écosystème local de manière responsable et durable ;
- pratique des prix équitables en lien avec les moyens des créateurs professionnels ou en devenir ;
- n'a pas de but lucratif et réinvestit ses éventuels bénéfices au profit des créateurs et rémunère le travail à sa juste valeur.



Figure 6. CRC : Les Ateliers Dony (Liège)

3.6 RECYCLERIES / RESSOURCERIES

Une recyclerie ou ressourcerie est un **espace communautaire du réemploi et de la récupération et réutilisation de produits en fin de vie et/ou d'objets ayant le statut de déchets**.

En Wallonie et à Bruxelles, le terme « **ressourcerie** » est une marque collective de la fédération Ressources. La notion de ressourcerie répond à deux enjeux majeurs de l'économie locale et sociale : sa professionnalisation et la rémunération de ses activités. Elle s'adresse particulièrement aux pouvoirs publics en charge de la propreté : communes et intercommunales, qui disposent alors d'un outil complémentaire pour favoriser la réutilisation d'un pourcentage des déchets multi-matières, dits « encombrants ». On compte sept ressourceries en Wallonie en 2021, couvrant par leurs services 133 communes.

Le terme « **recyclerie** » est un terme générique et désigne en général un espace qui se spécialise dans un type de produit spécifique, comme les habits d'enfants ou les articles de sport.

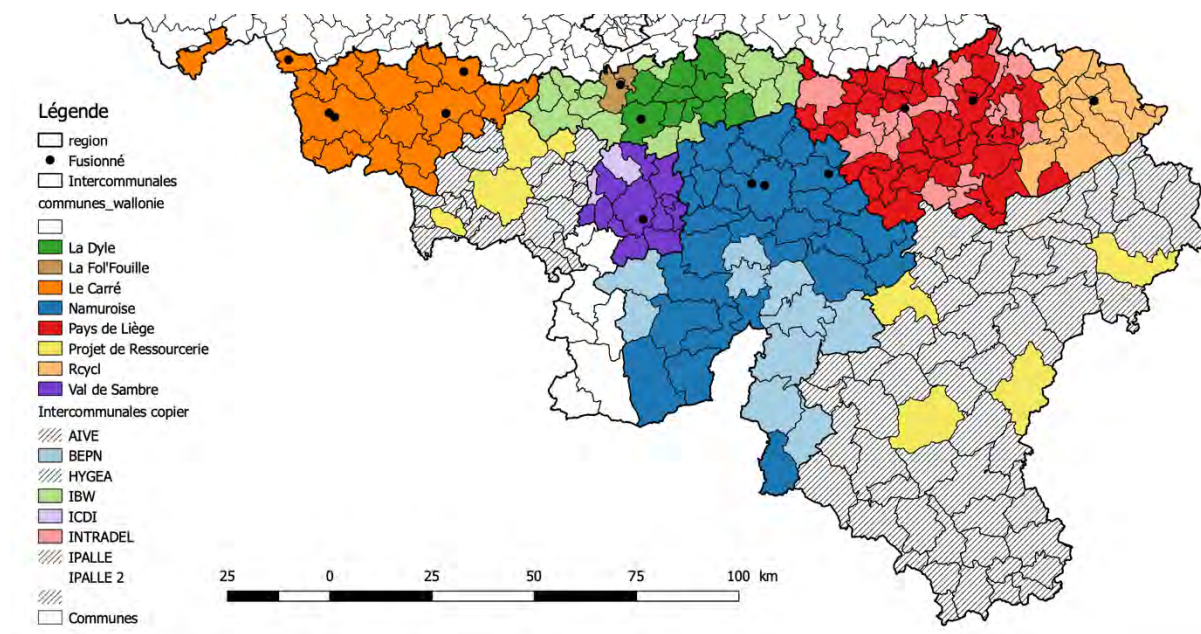


Figure 7. Ressourceries wallonnes (2018). Source : res-sources.be

3.7 REPAIR-CAFÉS

Un repair-café (café de réparation) est un **atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous une forme qui peut, sous certaines formes, s'apparenter au tiers-lieu**.

Les premiers repair-café sont apparus en 2009 aux Pays-Bas. Leurs actions ont rapidement été coordonnées au sein d'une fondation néerlandaise (*Stitching Repair Café*). En Belgique, les premiers repair-café ont été créés en 2012 à Ixelles, et étaient rattachés à cette fondation. Étant donné le développement important et rapide des repair-café en Belgique francophone, une nouvelle structure a été mise en place, Repair Together (CRIOC, 2015). Cette dernière a établi une **charte** qui encadre les missions, les valeurs ainsi que les aspects organisationnels, administratifs et financiers des repair-café wallons et bruxellois.

On compte 138 repair-café en Wallonie en 2021.

4 Hubs créatifs wallons

4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Que ce soit en Wallonie ou ailleurs, la complexification des besoins, la diversification de la demande de lieux destinés à l'accueil et au soutien à l'activité économique et les spécificités locales entraînent l'émergence de différentes réponses, lesquelles se retrouvent parfois réunies sur un même site. Cette hybridation peut résulter d'un besoin d'équilibre financier entre des activités plus ou moins rentables, mais aussi à une recherche de complémentarité, d'enrichissement et effets démultiplicateurs entre différentes communautés pouvant potentiellement générer un ou des projets en commun.

Ce regroupement accroît le potentiel d'attraction du site, renforce la communauté et entremêle les savoirs et savoir-faire. En Wallonie, les **Hubs créatifs** sont une des matérialisations tangibles de cette hybridation des solutions.

Lancés en 2014 dans le cadre du programme Creative Wallonia, les Hubs créatifs étaient à l'origine des **plateformes d'organisation** centrées **sur la transformation de l'économie traditionnelle en économie créative**, à travers, sur un territoire donné, la mise en capacité des acteurs et la mise en œuvre d'un programme d'actions et d'animations favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative. **Aujourd'hui, les Hubs se destinent, en premier lieu, à développer une innovation vectrice de développement économique.** La créativité n'est pas une fin en soi, mais un outil au service de l'innovation.

Pour rappel, la programmation FEDER 2014-2020 a permis le soutien de 33 projets, répartis en 9 portefeuilles mobilisant 53 millions d'euros de fonds publics (dont approximativement 40% de cofinancement FEDER). Une des mesures, la 2.3.3, ciblait plus particulièrement « l'aide à la mise en place de Hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50.000 habitants ».

Les neuf Hubs Créatifs répartis sur l'ensemble du territoire wallon disposent d'infrastructures et d'équipements et offrent différents types de services (activités de sensibilisation à la créativité, accompagnement et orientation de projets, accès à des équipements de prototypage...) à différents types de bénéficiaires.

- 1) CLICK (Mons, Cœur du Hainaut)
- 2) Green Hub (Arlon, Luxembourg)
- 3) Hub créatif de Charleroi-Métropole (Charleroi Sud-Hainaut)
- 4) Hub créatif de Seraing
- 5) Hub créatif de Verviers
- 6) OpenHub (Louvain-la-Neuve)
- 7) Plug-R (Liège)
- 8) TRAKK (Namur)
- 9) Wap's Hub (Tournai, Wallonie picarde)

À trois exceptions près (Arlon, Seraing et Verviers), les Hubs créatifs sont des **(tiers-)lieux hybrides** qui proposent ou proposeront prochainement, un accès facilité à certaines infrastructures ou à des équipements spécifiques tels que des espaces de coworking et de conférence, des salles de réunion, d'exposition et de créativité, des bureaux, des machines et outils, fab lab, cafétéria, etc. Dans le cadre de la **mesure FEDER 2.3.3**, sept fab labs (le Relab, le Texlab, le TRAKK, le Fab-C, le FabLab Mons, le Wapi Fab Lab et le MakiLab/OpenHub), un living lab (le Click) et un incubateur étudiant (le Venture Lab) ont effectivement pu être financés (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Les hubs créatifs s'adressent à des **communautés d'utilisateurs issus d'horizons différents** (entrepreneurs, étudiants, artistes, chercheurs, représentants de services publics, asbl, etc). Cette émulation collective permet à l'entrepreneur de faire évoluer ses projets, en détectant de nouvelles opportunités et de nouveaux partenaires, en stimulant sa créativité et en se connectant facilement à un éventail de services et d'expertises disponibles localement.

La plupart des hubs intègrent dans leur configuration partenariale un CEEI, une agence de développement territorial, une université et/ou une (autre) ASBL de formation, l'intention initiale étant de générer une nouvelle offre d'animation et de services, sans susciter la création de nouvelles structures. Chaque hub s'est développé localement, sur base de **configurations partenariales différentes** en fonction des structures locales, débouchant sur des positionnements et des offres de services hétérogènes selon les bassins (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Certains hubs déploient leurs activités autour d'un **lieu-phare emblématique** (le TRAKK à Namur, l'OpenHub à Louvain-la-Neuve, TechniCITE à Tournai, le Click à Mons), tandis que d'autres sont multi-sites (Liège, Charleroi) ;
- Certains ont développé une **orientation technologique sectorielle** (le TRAKK à Namur, le CLICK à Mons et – bientôt - le Hub-C sont orientés sur la créativité numérique et/ou les industries culturelles et créatives via le public visé ou via l'offre proposée) ou un **positionnement spécifique** (offre technologique de l'OpenHub fort de son ancrage à l'UCL) ;
- D'autres cherchent davantage un positionnement de **porte d'entrée « tous publics » vers l'écosystème local** (c'est par exemple le positionnement de Plug-R à Liège vis-à-vis de l'écosystème fédéré par NOSHAQ).

La théorie sous-jacente aux Hubs Créatifs est liée aux trois couches d'un écosystème territorial créatif : l'underground, le middleground et l'upperground. La politique wallonne des Hubs Créatifs a été développée afin de créer ce **middleground** et donc de dynamiser les filières créatives soutenant un processus itératif entre le « bas » et le « haut » d'un territoire créatif.

Un organisme acquiert les fonctions d'un middleground notamment parce qu'il fait le pont entre des acteurs issus de l'upperground et de l'underground, les acteurs de l'upperground étant composés d'individus ayant des ressources et de l'information permettant à l'underground de croître. Pour cela, il est nécessaire de susciter une collaboration via la mise en place d'un lieu physique, d'activités et d'événements qui favorisent les rencontres et le développement d'un langage commun entre les parties prenantes. Au cœur du modèle se trouve ainsi le concept d'**espace cognitif**, soit un imaginaire collectif qui permet à la fois aux parties prenantes de converger vers ce lieu et de sentir une appartenance à une communauté (Branco-Côté, 2015).

Pour créer de la valeur pour ses membres, un hub créatif doit ainsi (Branco-Côté, 2015) :

- 1) Mettre à la disposition des participants un **lieu de rencontre** ;
- 2) Mobiliser des personnes issues de **milieux diversifiés** dont les parcours professionnels sont similaires et complémentaires ;
- 3) Structurer les rencontres pour que **la fréquence et la durée des activités** contribuent à la formation d'une communauté qui perdure.

De manière générale, dans les villes petites et moyennes, les différentes strates (*grounds*) semblent plus difficiles à distinguer et sont plus perméables que dans les métropoles : Le Nadant & Marinos (2020) constatent un faible cloisonnement entre acteurs (multi-appartenance communautaire, mobilité interstrate) ainsi qu'un fonctionnement ouvert et transversal des espaces étudiés. Bien que les espaces de travail collaboratifs favorisent la transmission de la créativité de l'underground vers l'upperground, ce rôle semble toutefois secondaire dans les villes petites et moyennes. Ces espaces jouent surtout un rôle social et de mise en réseau, notamment dans les villes petites et moyennes n'ayant pas comme objectif principal l'innovation et l'accès au marché.

La plus-value d'un espace de type middleground va au-delà des prestations classiquement offertes dans des structures de soutien à l'emploi : mise à disposition d'un espace / machines de prototypage / réseautage / soutien juridique / hôtel d'entreprises / début de production / formation (AIMF, 2017).

Par ailleurs, le concept de hub créatif est également décliné au Québec (Communauté Avantage Numérique, 2020). Le concept semble y revêtir un sens plus global, se rapprochant de la « plateforme d'innovation » mentionnée en introduction. Le concept de hub créatif québécois peut ainsi à la fois faire référence à un incubateur et à un fab lab, mais pas à un living lab ou à un espace de coworking. On y relève trois types de hubs dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après :

- À vocation commerciale
- À vocation sociale
- À vocation culturelle et artistique

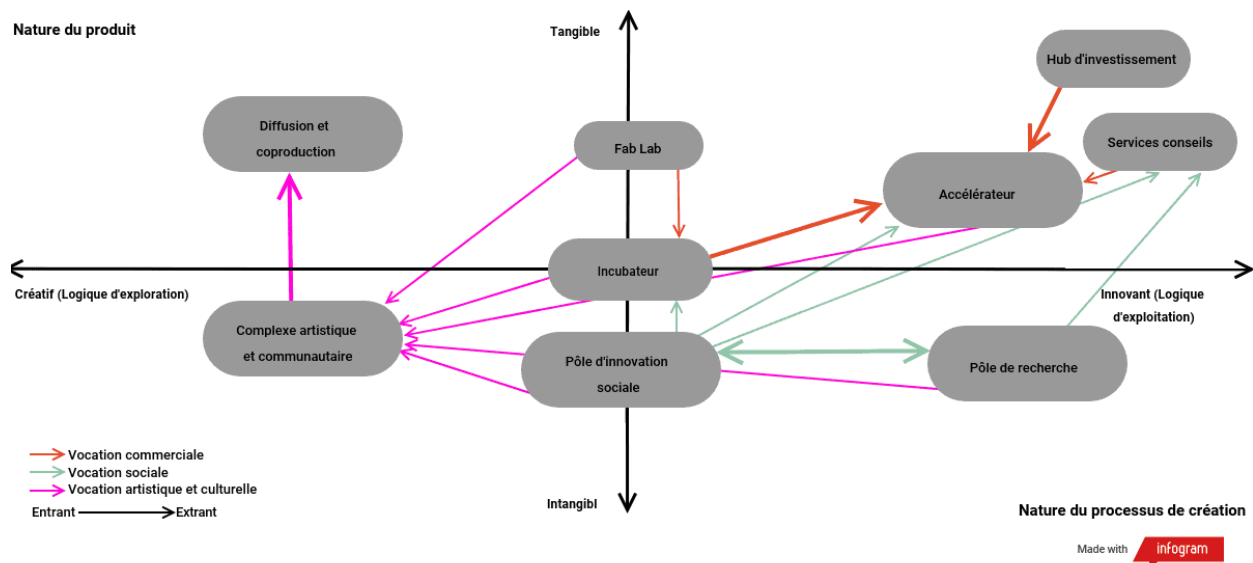


Figure 8. Diagramme de l'écosystème des hubs créatifs, par Marie-Odile Duchesneau et Guillaume Déziel (2019).

Parties prenantes	Nature des activités	Nature des produits (extrants)	Vocation du hub
Incubateur	Accompagnement aux entreprises et idéation	Tangible	Commerciale, artistique et culturelle
Accélérateur	Accompagnement aux entreprises et commercialisation	Tangible	Commerciale
Hub d'investissement	Accompagnement au financement et commercialisation	Tangible	Commerciale
Fab lab	Expérimentation et prototypage	Tangible	Commerciale, artistique et culturelle
Services - conseils	Accompagnement aux entreprises et transfert des connaissances	Tangible et intangible	Commerciale et sociale
Pôles de recherche	Développement des connaissances et méta-réflexion sur les processus créatifs et innovants	Intangible	Commerciale, sociale, culturelle et artistique
Pôles d'innovation sociale	Développement et transfert des connaissances dont les retombées sont positives	Intangible	Sociale, culturelle et artistique

	pour les individus et la communauté		
Complexe artistique et communautaire	Complexe immobilier regroupant artistes en résidence et ouvert au public	Tangible et intangible	Culturelle et artistique
Production et diffusion	Rayonnement des productions artistiques et médiation culturelle	Tangible	Culturelle et artistique

Tableau 5. Espaces créatifs et d'innovation selon leur vocation commerciale, sociale ou culturelle & artistique (Duchesneau & Déziel, 2019).

4.2 ÉVOLUTION DES HUBS CRÉATIFS WALLONS

4.2.1 ÉVALUATIONS DES HUBS CRÉATIFS

En 2020, le dispositif des Hubs a fait l'objet d'une évaluation par Reid Consulting. L'objectif général de cette dernière est de cerner les impacts des principaux projets du programme Creative Wallonia 2015-2019 et des Hubs Créatifs, via l'analyse de quatre thématiques pour les Hubs Créatifs :

- Effets sur l'écosystème : La valeur ajoutée attendue des Hubs réside principalement, en amont de l'écosystème wallon de l'animation économique et de soutien à l'innovation, dans l'activation et le prototypage¹ d'idées nouvelles et le support à l'éclosion de 'projets inattendus'². Cependant, d'après les auteurs de l'évaluation, les Hubs ne se sont pas encore suffisamment positionnés clairement dans l'écosystème wallon.
- Croisements entre publics : La capacité des Hubs à toucher de manière approfondie le public de PME traditionnelles est relativement limitée, sauf lorsque la PME bénéficie d'un partenariat fort avec un acteur économique généraliste (par exemple le BEP dans le cadre du TRAKK à Namur).
- Croisements entre secteurs : Les Hubs généralistes, n'ayant pas de spécialisation sectorielle notamment dans les industries culturelles et créatives comme à Mons ou Namur, ne déploient pas de stratégie ciblée sur le croisement de secteurs à proprement parler. Le moyen principal déployé est la mise en place d'actions de sensibilisation ou de formation ouvertes à tous secteurs et des efforts restent à faire afin de toucher un public moins averti ainsi que les secteurs dits 'traditionnels', et donc de contribuer à l'objectif de diffuser plus largement le concept et les techniques de créativité dans le tissu économique wallon.
- Effets sur l'innovation : Les dispositifs mis en œuvre, par leur focalisation sur les phases en amont de l'innovation (idéation, prototypage, prototypage) et un maillage faible avec les autres acteurs de l'accompagnement (difficulté de suivre les projets au-delà des interventions au sein des Hubs), réduisent la capacité à avoir un impact sur l'aval de l'innovation, c'est-à-dire la mise sur le marché.

En résumé, l'impact attendu sur l'innovation des actions menées entre 2015 et 2019 est considéré comme encore trop peu visible :

- les 'PME traditionnelles' restent insuffisamment touchées ;

¹ Prototypage : un moyen de tester l'idée d'un nouveau produit/service rapidement et à moindre coût en créant des versions extrêmement simplifiées du produit/service pour aider à valider l'hypothèse suivante « Si nous fabriquons ce produit, est-ce que les clients vont l'utiliser ? ».

² Projet inattendu : un projet caractérisé par un croisement de publics et/ou de secteurs d'origines différentes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, favorisant ainsi une ouverture à de nouvelles idées et/ou soutenant des approches 'orientées utilisateurs' renforcées, etc.

- la majorité des actions déployées manquent de vision stratégique;
- elles s'articulent difficilement avec l'écosystème d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'innovation ainsi qu'avec l'offre privée de services aux entreprises, entrepreneurs et porteurs de projets ;
- les modèles économiques pour assurer une pérennité des interventions restent encore à affiner.

À partir de ces constats, les recommandations suivantes sont formulées par les auteurs de l'évaluation :

- 1) Garder et renforcer une place pour la stimulation de l'innovation par la créativité, dont l'offre de test et de prototypage.
- 2) Intégrer les actions de soutien à la créativité dans un pilotage stratégique au niveau régional.
- 3) Développer des 'business models' pour assurer la pérennité des interventions tout en assurant une synergie avec ce qui relève de l'offre privée.
- 4) Augmenter les compétences en créativité via la structuration de l'offre de formation et de conseil en techniques de créativité au niveau régional.
- 5) Renforcer le soutien au secteur des industries culturelles et créatives (ICC) en tant que moteur d'une économie plus créative, d'une part en soutenant le croisement entre le secteur des ICC et des technologies digitales et d'autre part, en maintenant un dispositif de financement pour les projets innovants des ICC.
- 6) Maintenir les initiatives de type living labs, fab labs et hubs créatifs en apportant des modifications aux modèles opérationnels et une plus grande attention à l'impact de leurs services en matière d'innovation.
 - Living labs : développer une politique ciblée sur les EPPE (entrepreneurs, porteurs de projet et entreprises) ainsi qu'un meilleur ancrage dans les communautés existantes.
 - Fab labs : consolider les fab labs existants en assurant leur intégration dans une chaîne de soutien aux EPPE :
 - Assurer une mise en réseau coordonnée à l'échelle régionale ('open access') des Fab Labs ;
 - Développer une structuration des services (cahier des charges, charte des services minimums communs) et préciser le positionnement de chaque Fab Lab à la fois sur le parcours de fabrication et sur le parcours entrepreneurial ;
 - Développer une tarification des services/accès aux équipements par type de bénéficiaire, harmonisée au niveau wallon.
 - Hubs créatifs : garder un dispositif de Hubs Créatifs 'revisités' sur le territoire wallon tout en assurant dans le moyen terme les réorientations nécessaires pour que ceux-ci produisent les effets attendus.
 - Une gouvernance partenariale plus solide et cohérente avec la réalité multi-acteurs des Hubs.
 - Une stratégie centrée sur l'exploitation de potentiels précis du territoire et visant l'éclosion de 'projets inattendus'.
 - Le renforcement d'une démarche proactive au sein des Hubs en vue de l'activation d'une communauté créative.
 - Le repositionnement des Hubs Créatifs comme acteurs intégrés au dispositif de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat au niveau local et au niveau régional.
 - Le renforcement des expertises et des capacités stratégiques des acteurs au cœur des Hubs.
 - La mise en place d'une politique de communication pour l'ensemble des Hubs Créatifs, ciblée sur la région et à l'international.

À la suite de cette évaluation, le SPW EER, la SOWALFIN et l'AdN ont préparé une réforme des plateformes d'innovation avec une refonte du modèle « hub créatif », qui visera, notamment, à une amélioration de la guidance concertée à l'échelle régionale et à un maillage fin et cohérent entre d'une part, lieux à rayonnement régional et lieux de proximité et, d'autre part, offres thématiques et offres généralistes. (SPW Economie Emploi et Recherche, 2021)

4.2.2 CONTEXTE

La réforme des Hubs est menée conjointement par l'AdN, la SOWALFIN et le SPW EER, au départ d'un groupe de travail, vise d'une part, à la structuration de lieux (espaces de coworking, incubateurs, hubs, fab labs, living labs, ...) ayant pour mission de favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat, les usages numériques et la créativité et, d'autre part, à accroître l'impact et la visibilité de cet écosystème.

Les principaux constats résultant du diagnostic établi par le groupe de travail et les éléments-clés de changement souhaité sont résumés ci-après

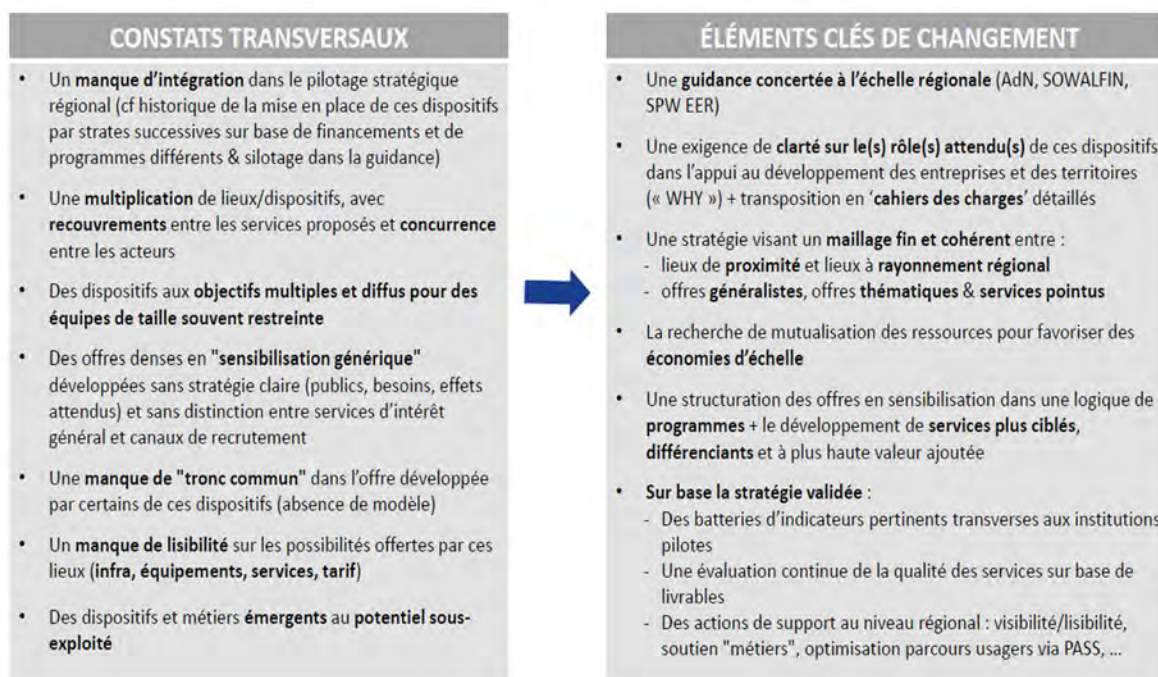


Figure 9. Bilan et principes directeurs de la réforme des plateformes d'innovation (SPW Economie Emploi et Recherche, 2021)

La restructuration des plateformes d'innovation s'inscrit dans la stratégie Smart Region déployée par l'Agence du Numérique et dans la réforme de l'écosystème du soutien à l'innovation dans les entreprises menée par la SOWALFIN. Cette réorganisation s'inscrit et prend évidemment tout son sens dans le cadre du renouvellement de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).

La réforme des plateformes d'innovation s'articule autour de 3 piliers :

- La structuration et l'implémentation du modèle néo-hub ;
- L'optimisation du potentiel des ateliers de prototypage et de fabrication (fab labs) ;
- L'évolution du dispositif Living Lab.

4.2.3 REFONTE DU MODÈLE « HUB CRÉATIF » : LES « NÉO-HUBS »

Les néo-hubs sont amenés à jouer deux rôles majeurs : soutenir l'entrepreneuriat innovant et être un appui au développement des territoires en agissant à la fois sur l'attractivité et le maillage.

La refonte du modèle repose sur quatre principes directeurs :

- La volonté de capitaliser sur un nombre restreint d'espaces physiques sélectionnés selon des critères clairs ;
- La concentration au sein de ces espaces jugés pertinents d'une offre de services élargie (animation, fertilisation, expérimentation sur les usages, pré-incubation, prototypage, ...) afin de créer une dynamique de lieu « totem » ;
- Le maillage entre ces lieux "têtes de réseaux" avec les tiers-lieux ruraux ou liés aux petites villes du bassin ;
- Le monitoring des résultats sur base d'indicateurs clés de performance (KPI) précis.

4.2.4 CAHIER DES CHARGES

Ce cahier des charges est construit autour des différentes composantes d'une plateforme d'innovation et conditionnera l'accès aux financements publics.

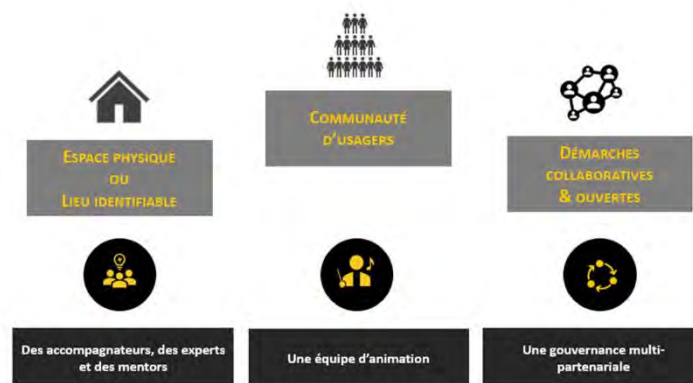


Figure 10.

4.2.5 BILAN ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA RÉFORME DES PLATEFORMES D'INNOVATION

Le cahier des charges définit les néo-hubs suivant cinq dimensions (SPW EER, 2021) :

- L'**espace physique** (infrastructures, équipements, identité et communauté), l'objectif étant d'éviter la multiplication de nouveaux lieux et de capitaliser, en les renforçant, sur les espaces existants ;
- L'**offre de services** délivrée tant par l'équipe chargée de l'animation de l'espace physique que par le réseau de compétences construit autour de cette équipe ;
- Le **public-cible et les types de projets visés** qui doit, à la fois, comprendre des porteurs de projets, start-ups et entreprises plus matures inscrites dans une perspective d'innovation ;
- Les **entités partenaires et la gouvernance** qui doit reposer sur partenariat cohérent d'acteurs locaux disposant d'une connaissance pointue du territoire et de son tissu économique ;
- La **localisation et la fonction de « tête de réseau »**, vu la volonté de rationalisation et concentration, le principe est d'avoir un néo-hub par zone de chalandise des Centres européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) et que celui-ci assure une fonction de coordination au sein du bassin de vie.

Ce fonctionnement en réseau, qui présente une dimension territoriale évidente, suppose :

- La constitution d'une communauté à l'échelle du bassin ;
- La délocalisation de certaines activités ;
- La mutualisation de différentes ressources ;
- Le partage d'outils (veille, communication, intermédiation...) ;
- L'irrigation des territoires en transferts d'innovation et de technologies via ces espaces périphériques ;
- L'identification de nouvelles opportunités de projets et le renforcement des collaborations ;
- Un rôle d'interface entre la Région et les autres plateformes.

5 Centres d'entreprise et d'innovation (CEI)

5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

De manière générale, les centres d'entreprise et d'innovation (CEI) ou *Business Innovation Center* (BIC) sont des **structures de conseil, d'accompagnement et d'hébergement** des entrepreneurs et entreprises (innovantes) récemment créées. Relevant essentiellement de l'upperground, on peut dès lors s'interroger sur l'appartenance des CEI aux lieux d'innovation territoriale.

Les CEI offrent des locaux temporaires, des services administratifs (secrétariat, téléphone, télécopie...) et des prestations techniques (formation, suivi du projet...) à des tarifs avantageux.

Les CEI comprennent notamment les **incubateurs, pépinières et accélérateurs** d'entreprises (Jobteaser, 2018).

En Wallonie, on relève deux formes principales d'incubation (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- L'**incubation généraliste**, assurant un service de proximité et dont la répartition est sous-régionale. En Wallonie, cette fonction est généralement remplie par les Centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI), qui sont des acteurs-clés dans l'accompagnement généraliste des porteurs de projets et des jeunes entreprises innovantes.
- L'**incubation thématique** ou spécialisée (à vocation régionale) : les incubateurs high-tech en font partie.

5.2 INCUBATEURS, PÉPINIÈRES, ACCÉLÉRATEURS

- **Incubateur d'entreprises** (pour se créer) : vise les (candidats) entrepreneurs désireux de créer leur entreprise innovante. Un incubateur est un lieu de rencontre entre individus de divers horizons, professionnels notamment, et partenaires publics ou privés, réunis en un même endroit et animés par un même désir : se rassembler pour aider ensemble de petites entreprises récemment créées à se développer et à porter des projets innovants. Les incubateurs disposent souvent de leur propre espace de coworking.
- **Pépinière d'entreprises** (pour se développer) : vise les entreprises en phase de développement qui ont dépassé les étapes de projet.
- **Accélérateur d'entreprises** (pour grandir) : vise les entreprises en recherche de croissance.

	Incubateur	Accélérateur
Objectif	Transformer une idée innovante en entreprise performante	Accélérer le développement d'une entreprise
Durée d'accompagnement	1 à 2 ans	3 à 6 mois
Type d'activité	Exploration	Exploitation
Modèle de revenu	Loyer (bailleur)	Parts dans la startup (investisseur)

Tableau 6. Incubateur et accélérateurs (Duchesneau & Déziel, 2019).

5.3 CENTRES EUROPÉENS D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION (CEEI)

Créés en 1983 à l'initiative de la Commission européenne, les CEEI (*European Community Business and Innovation Centres* – EC BIC) sont des **organismes de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants**, à finalité d'intérêt public. Ils sont reconnus par la Commission sur base d'une certification de qualité qui permet l'obtention du **label européen "EC BIC"**.

La mission de base d'un CEEI est d'aider les (nouvelles) entreprises à développer des activités nouvelles contribuant au développement régional et local. Dans ce cadre, les CEEI leur apportent une large gamme de services intégrés d'orientation et d'accompagnement (SPW Economie, 2020) :

- Formation en vue d'acquérir les notions nécessaires à gérer une activité économique ;
- Évaluation du projet par rapport à la technologie, au marché et à la cohérence globale du projet ;
- Conseil et accompagnement pour réaliser le dossier nécessaire au montage du projet (plan d'affaires) ;
- Recherche et accès à des moyens financiers pour le lancement et le développement de l'activité nouvelle ;
- Aide au développement de partenariats régionaux, transrégionaux et internationaux.
- Réduction des coûts de démarrage par la mise à disposition de locaux et services partagés (incubateurs) ;
- Accompagnement de l'activité, principalement en matière de stratégie, de marketing, d'organisation et de gestion financière.

L'innovation est ici entendue comme l'innovation économique au sens large et non comme spécifiquement technologique. Cette conception opérationnelle de l'innovation s'avère à fortiori bien adaptée aux régions les plus défavorisées, au tissu productif traditionnel, dans lesquelles l'innovation technologique trouve une application relativement limitée par rapport à une innovation économique qui, elle, intéresse le plus grand nombre des petites entreprises.

Les CEEI offrent également leurs services aux collectivités territoriales, pour la mise en œuvre de programmes en faveur des PME : animation, promotion de l'esprit d'entreprise, création et développement d'activités nouvelles, soutien des jeunes entrepreneurs ou promotion de l'entrepreneuriat au féminin.

Les CEEI sont réunis dans un Réseau européen : European BIC Network (EBN).

La Wallonie compte huit CEEI. Ils agissent directement sur leur bassin de proximité, duquel ils tirent leurs ressources. Néanmoins, leurs services peuvent être sollicités en dehors de ces bassins, qui n'ont d'ailleurs pas nécessairement de limites administratives.

- 1) BEP (Namur)
- 2) CAP Innove (Nivelles)
- 3) CEI Louvain (Louvain-la-Neuve)
- 4) EKLO (avant 2019 : Cide-Socran) (Liège) : créé en 1984, il fut le premier CEEI reconnu par la Commission européenne.
- 5) Entreprendre.Wapi (Tournai)
- 6) Héraclès (Charleroi) : fait partie, avec Igretec et le Switch coworking, de la structure d'accompagnement « Charleroi Entreprendre ».
- 7) IDELUX (Arlon)
- 8) La Maison de l'Entreprise (Mons et La Louvière)

La plupart des CEEI ont été **impliqués dans le développement des plateformes d'innovation** (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Certains d'entre eux offrent la fonction « espace de coworking », dans le cadre du réseau Digital Wallonia (CEI Louvain, Charleroi-Entreprendre, LME) ou hors de ce cadre (Cap Innove, BEP) ;
- Certains d'entre eux sont parties prenantes des hubs créatifs (BEP, Charleroi-Entreprendre) ;
- L'un d'entre eux a bénéficié d'un financement pour mettre en place un Living Lab (Charleroi-Entreprendre pour Connexences) ;
- La plupart des incubateurs-étudiants sont proches de la dynamique des hubs créatifs (Namur, Mons, Louvain-la-Neuve, ...). Un incubateur-étudiant (le Venture Lab) est financé dans le cadre du hub créatif de Liège.

La plupart des CEEI sont parties prenantes du dispositif « **incubateurs étudiants** ». Les incubateurs étudiants proposent essentiellement les services suivants : accompagnement du jeune par un entrepreneur en résidence/conseiller, organisation de séances d'informations/ateliers de renforcement de compétences liées à la création d'entreprise, du réseautage professionnel, de la mise en valeur des projets, la mise en communauté des jeunes et enfin de l'aide au lancement et au financement (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Nom de l'incubateur	Entité juridique porteuse	Public
Venture Lab	Venture Lab asbl + ULiège (HEC)	Étudiants du pôle académique Liège-Luxembourg
Yncubator	CEI Louvain	Étudiants du Brabant wallon
Yump	LME	Étudiants et les jeunes du territoire Cœur de Hainaut
Linkube	BEP	Étudiants de la Province de Namur
Student Lab	Charleroi Entreprendre	Étudiants issus et/ou scolarisés dans la région de Charleroi – Sud Hainaut

Tableau 7. Incubateurs étudiants wallons (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Conclusions

À l'instar des parcs d'activité économique développés à partir des années 70 (rappelons la loi du 30 décembre 1970 dite d'« expansion économique » qui vise à « à stimuler la mobilité des facteurs de production vers des zones dites de développement ») et qui aujourd'hui constituent un élément structurant du territoire wallon, les lieux d'innovation territoriale apparaissent susceptibles de participer à la fabrique du territoire wallon et à leur dynamisation économique. Or, ceux-ci sont extrêmement propices, voire intrinsèquement liés, aux économies créative, numérique et circulaire. La volonté du SPW EER de faire évoluer le paysage des plateformes d'innovation et, plus particulièrement, du modèle « hub créatif » s'inscrit précisément dans cette perspective d'une meilleure efficacité territoriale afin d'en accroître l'impact sur les écosystèmes locaux et régional.

Cette réorganisation s'appuie sur deux concepts chers à la gouvernance territoriale : la hiérarchie (plus particulièrement urbaine) et les bassins (qu'ils soient économiques ou de vie). En effet, les différents concepts évoqués précédemment ne sont pas ubiques mais présentent des caractéristiques plus ou moins en adéquation avec les différentes typologies territoriales, de la métropole aux espaces ruraux.

Toutefois, les lieux d'innovation territoriale sont à même de transcender la hiérarchisation des territoires, plus particulièrement ceux de l'underground, et d'apparaître là où on ne les attend pas, pour autant que l'un ou l'autre acteur local se révèle particulièrement créatif et fécond.

Ces lieux constituent également une réponse endogène, aux mutations des pratiques territoriales, favorisées par la numérisation et catalysées par la crise sanitaire. Il en résulte, notamment, une plus grande imbrication entre espace de vie et espace de travail et une tendance à la réduction de la fréquentation des lieux de travail traditionnels avec une éventuelle redistribution entre « grandes » et « petites » villes (figure 9). Ces évolutions pourraient aboutir à une affirmation du polycentrisme et du concept de territoire du quart d'heure (Bianchet et al., 2021 ; Shearmur et al., 2020).

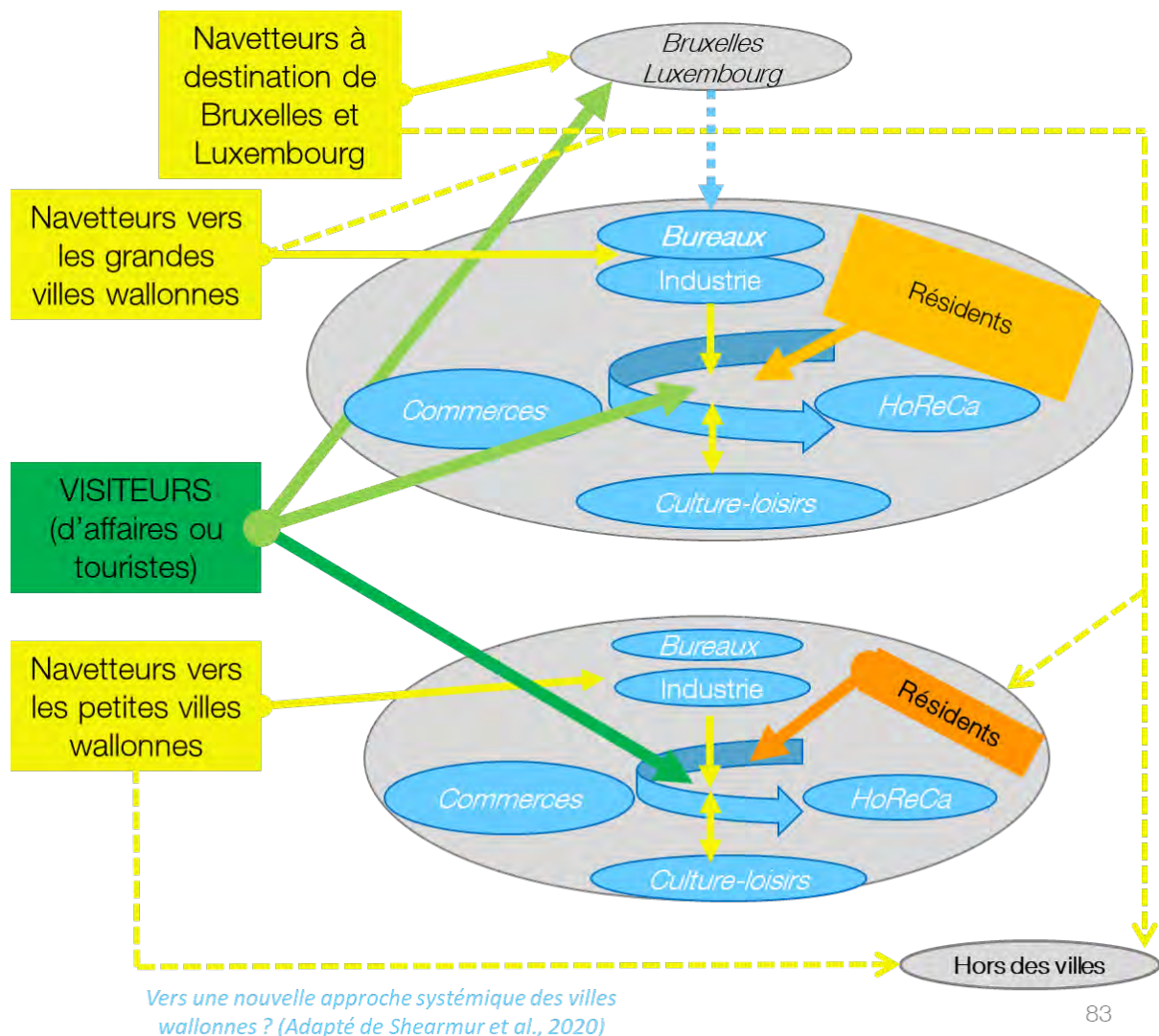


Figure 11. Vers une nouvelle approche systémique des villes wallonnes ? (Bianchet et al., 2021, adapté de Shearmur et al. 2020)

Outre leur capacité à structurer le territoire, les lieux d'innovation territoriale participent à de nombreuses opérations de régénération urbaine. Ils peuvent même en être le moteur structurel et fonctionnel. Plusieurs hubs créatifs s'inscrivent dans cette perspective témoignant ainsi de la prise de conscience des acteurs locaux de la capacité dynamogène et structurante des lieux d'innovation territoriale.

Bibliographie

- ANCT (2020). *Nouveaux lieux, nouveaux liens*. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>
- ANCT (2020b). *Ecrire ensemble la société numérique de demain*. (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>).
- Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie (2019). Evolution des plateformes d'innovation.
- AIMF (2017). Les nouveaux lieux d'innovation : Des accélérateurs économiques et de citoyenneté pour les villes. Les Cahiers Raisonance. https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/rc_new_lieux_inno_mai17.pdf
- Besson, R. (2017). La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois. Urbanews, 1–15. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01731645/document>
- Bianchet, B., Hanin, Y., Godart, M-F., Strale, M., Bottieau, V., Grandjean, M., Berger, C., Courtois, X., Haine, M., Goffin, F., Cawoy, V., Wilmotte, P-F., Maldague, H., Uyttebrouck, C. & Lambotte, J-M. (2021). Expertise - Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid?. CPDT. <http://hdl.handle.net/2268/265888>
- Branco-Côté, C. (2015). L'impact des hubs créatifs sur l'entrepreneuriat culturel : Le cas de Quartier artisan. <https://biblos.hec.ca/biblio/memoires/m2015a608958.pdf>
- Burret, A. (2015). *Tiers-lieux ... et plus si affinités* (FYP).
- Burton, R. (2016). Les tiers-lieux : éléments de typologie (pp. 1–7). <https://smartbe.be/wpcontent/uploads/2016/07/07-2016-Les-tiers-lieux---l--ments-de-typologie.pdf>
- Collet, P.-A., Deporte, M., Dufreix, O., Le Duff, D. & Reinette, J. (2017). Tiers-lieux : l'évolution des lieux de travail au service de la transition écologique ? http://webissimo.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/1_1_rapport_defrichage_tiers_lieux_tes_innovation_cle024ca9.pdf
- Communauté Avantage Numérique (2020). *Hub créatif : La Créativité à son meilleur*. <https://avantagenumerique.org/2020/06/hub-creatif-la-creativite-a-son-meilleur/>
- CPDT (2015). Annexe 1 du rapport scientifique. Subvention 2014-2015 : Recherche R3 - Défis des espaces ruraux. https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_octobre_2015_annexe_r3.3_annexe1rs.pdf
- CRIOC (2015). La réutilisation et la réparation en Wallonie. http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/crioc/seconde_main_2014.pdf
- Déziel, G. & Duschesneau, M.-O. (2019). *Le Hub créatif, une entité organisationnelle émergente à grand potentiel pour les arts et la culture*. <https://cmf-fmc.ca/fr/futur-et-medias/articles/hub-creatif-etude-telefilm-canada-guillaume-deziel/>
- Divay, G. (2020). L'innovation territoriale : manager en mode pilotage ou en logistique? *Finance Contrôle Stratégie*, NS-7. <https://doi.org/10.4000/fcs.4065>
- Falgayrettes, H. (2013). Les nouveaux espaces de fabrication numérique personnelle : des tiers lieux entre contre culture et industries créatives. https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00983034/document page consultée le 9 février 2022
- Ferchaud, F. (2018). Fabriques numériques, action publique et territoire. En quête des living labs, fablabs et hackerspaces. 1, 606. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01743793v2/document>
- Fuzi, A. (2015). Co-working spaces for promoting entrepreneurship in sparse regions: the case of South Wales. *Regional Studies, Regional Science*, 2(1), 462–469. <https://doi.org/10.1080/21681376.2015.1072053>
- Fuzi, A., Clifton, N. & Loudon, G. (2014). New in-house organizational spaces that support creativity and innovation: the co-working space. *R & D Management Conference*, 8. <http://hdl.handle.net/10369/7725>
- Gouvernement français (2020). *Les 60 nouveaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoire » annoncés*. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-60-nouveaux-laureats-de-lappel-manifestation-dinteret-fabriques-de-territoire-annonces>
- Jobteaser (2018). *Couveuse, pépinière incubateur, accélérateur, comment les différencier ?*

<https://www.jobteaser.com/fr/advice/175-couveuse-pepiniere-incubateur-accelerateur-comment-les-differencier>

Klein, J.-L. (2009). Innovation sociale et le développement territorial. *Revue Canadienne Des Sciences Régionales*, 32(1), 13–22.

Leducq, D. & Ananian, P. (2019). Qu'apporte l'urbanisme à l'étude des espaces de coworking ? *Revue de littérature et approche renouvelée. Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 5, 963–986.

Le Hars, P. (2019). Tiers-lieux : des outils pour les mutations sociétales et territoriales à l'oeuvre ? http://dante.univ-tlse2.fr/8751/1/Pauline.Le_Hars_master1.pdf

Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de middleground ? *Innovations*, 1(61), 41–66.
<https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>

Levy-Waitz, P. (2018). Mission coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble.
[http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport_Mission_Coworking - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble.pdf](http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport_Mission_Coworking_-_Faire_ensemble_pour_mieux_vivre_ensemble.pdf)

Liefooghe, C. (2018). Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socioéconomique. *Géographie, Économie, Société*, 20, 33–61.
<https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0028>

Lombardi, L. (2018). Les tiers-lieux, pour qui ? pourquoi ? *Evolut'TIC*.

Lorre, B. (2018). État de l'art sur les Tiers Lieux. Pour une approche critique de l'informatisation sociale. *Terminal*, 123. <https://journals.openedition.org/terminal/3365#tocto1n2>

Michel, B. (2018). Émergence de dynamiques entrepreneuriales au sein d'espaces de coworking pour entrepreneurs culturels et créatifs. *Géographie, Économie, Société*, 20(3), 295–317.
<https://doi.org/10.3166/ges>

Moreno, C. (2020). *Droit de cité, de la "ville-monde" à la "ville du quart d'heure"* (l'Observat).

Oldenburg, R. (1999). *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community* (Marloowe & Co (ed.)).

Oural, A. (2015). L'innovation au pouvoir ! https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2016/04/2015_rapport_innovation_territoriale.pdf

REID Consulting (2020). Évaluation d'impact du programme Creative Wallonia (sélection d'actions) et des Hubs Créatifs wallons.
<https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Re%CC%81sume%CC%81%20exe%CC%81cutif%20%28200720%29.pdf>

Sarazin, B., Cohendet, P. & Simon, L. (2017). Les communautés d'innovation : de la liberté créatrice à l'innovation organisée (p. 280). Éditions EMS.

Shearmur, R., Ananian, P., Lachapelle, U., Parra-Lockhorst, M., Paulhiac, F., Tremblay, D.-G. & Wycliffe-Jones, A. (2020). L'avenir du centre-ville du Montréal. Impact immédiat de la COVID et perspectives post-COVID. École d'Urbanisme, Université McGill.
https://omv.esg.uqam.ca/wpcontent/uploads/sites/90/2020_Shearmuretal_Avenir-du-Centre-Ville_Future-of-Downtown.pdf

SPW Economie (2020). Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI).
http://www.aidesentreprises.be/midas_web/fr/organisme.awp?P1=131, page consultée le 9 février 2022

SPW Economie (2021). Réforme des plateformes d'innovation - Refonte et évolution du modèle « hub créatif » - Etat des lieux et cahier des charges fonctionnel.
https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20n%C3%A9o-hub_Mars%202021.pdf

Stokking, D., & Leturcq, R. (2017). *Espaces de coworking et tiers-lieux – de l'équipe à la communauté*.

Liens utiles et références sur les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont aujourd'hui l'objet de nombreuses initiatives et publications et nous renvoyons notamment vers les sites et publications suivants :

- <https://tiers-lieux.be> : Tiers-lieux.be
- https://bibliotheques.wallonie.be/index.php?lvl=cmsspage&pageid=6&id_rubrique=246 : Les tiers-lieux sur Bibliowall (portail documentaire de l'administration wallonne)
- <https://www.alterechos.be/tiers-lieux-defricheurs-dalternatives/> : « Tiers-lieux : défricheurs d'alternatives », entretien avec Claire-Anaïs Boulanger, doctorante à l'Université de Namur
- https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_octobre_2015_annexe_r3.3_annexe1rs.pdf : CPDT (2015). Annexe 1 du rapport scientifique. Subvention 2014-2015 : Recherche n°3 – Défis des espaces ruraux.
- <https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2018/02/Rapport2018-RNA.pdf> : Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités) Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?
- <https://www.hablab.be/hablab-makerspace-tiers-lieu-fablab-une-famille-qui-partage/#toggle-id-4> : Qu'est-ce que sont les Tiers-lieux, FabLab, Makerspace, Hackerspace, Lieux partagés, ... ?
- <https://www.hablab.be/hablab-tiers-lieux-comment-cree-un-tiers-lieu/> : Schéma « Comment créer un tiers-lieu ? ». Coopérative Tiers-Lieux.
- <https://francetierslieux.fr>
- Rapport de la mission Coworking de Lévy-Waitz, qui recense les tiers-lieux français : <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56> : Nouveaux lieux, nouveaux liens. Initiatives de l'agence nationale de la cohésion des territoires.